TITRE:

Gravel, Rénald et Pierre Roberge, "Le vécu en adoption internationale au Québec", #17, Direction de l'Evaluation des programmes, ministère des Affaires sociales, août 1984, 157 pages

RESUME

PRESENTATION GENERALE

Cette étude résulte d'un mandat confié à notre service par le Secrétariat à l'adoption du Québec. Elle déborde un peu le mandat descriptif original pour toucher, par moments, divers aspects de l'expérience des résidents québécois ayant procédé ces dernières années à l'adoption de ressortissants étrangers. L'étude comporte six chapitres qui sont précédés d'une introduction.

INTRODUCTION

L'introduction ("Seigneur, encore une étude") comprend une présentation générale de l'étude et de sa méthodologie mais s'attache surtout à décrire chacune des trois raisons pour lesquelles mandat a été donné de la réaliser. Il s'agit de la relative nouveauté ici du phénomène de l'adoption internationale, du fait que le cadre juridique et administratif qui l'entoure a été en constante mouvance depuis une dizaine d'années et de la présence d'une série de problèmes médicaux, légaux et sociaux particuliers à cette forme d'adoption, problèmes dont ont traité une littérature polémique et une littérature scientifique dont l'introduction fait un tour rapide.

CHAPITRE I

Le chapitre I ("Chéri, puisque...") s'attaque d'abord aux circonstances et motivations particulières de l'adoption internationale: stérilité, parfois passagère, des couples, conscience des délais associés à l'adoption locale d'enfants en bas âge, sensibilité à la détresse dans laquelle vivent plusieurs enfants à l'étranger. Il montre comment ces faits et ces sentiments s'articulent. Ce chapitre étudie aussi la dispersion géograhique et la dispersion sociale des familles ayant adopté à l'étranger. Il montre que, contrairement à ce que l'on pense souvent, l'adoption internationale n'est pas un phénomène urbain mais bien plutôt une pratique à laquelle on a recours également en tout point du territoire. En revanche, les parents ayant adopté à l'étranger ont collectivement tendance à être d'un niveau socio-économique clairement plus élevé que les autres membres des générations auxquelles ils appartiennent.

CHAPITRE 2

Le second chapitre ("La fille du CSS a téléphoné") examine, à partir des évaluations qu'en font les parents, le rôle de deux types d'organismes jouant un rôle crucial dans le processus de l'adoption internationale: les Centres de services sociaux et ces organismes privés et volontaires accrédités auprès du ministère et chargés des contacts à l'étranger. Le chapitre se termine par une courte analyse de la façon dont sont jugés le rôle et l'action d'un troisième intervenant, le ministère des Affaires sociales.

CHAPITRE 3

Les enfants adoptés à l'étranger n'entrent en scène qu'au troisième chapitre ("Mon Dieu qu'elle est petite!"). On s'intéresse surtout alors à leur état de développement physique et psycho-moteur à leur arrivée. Les retards à ce propos sont fréquents; ils varient selon l'âge des enfants, leurs milieux de vie dans leur pays d'origine et ce pays lui-même; mais heureusement et sauf cas exceptionnels, ils sont comblés avec le temps. Cette section du chapitre est précédée d'une analyse des cheminements suivis par les parents adoptifs particulièrement dans leurs rapports avec les temps écoulés entre les premières démarches et le moment de l'arrivée de l'enfant.

CHAPITRE 4

Le quatrième chapitre ("Il était une fois, dans ton pays...") tourne autour d'une constatation et d'un problème. La constatation est celle que la décision d'adopter ou pas des enfants antillais, et donc présumément noirs, semblent obéir à une logique géograhique et une logique sociale. Ces logiques font qu'il ne se fait que très peu d'adoptions antillaises dans la région de Montréal et qu'ailleurs en province, cette décision est nettement associée au niveau socio-économique des foyers adoptants. Le chapitre examine certaines des interprétations qui peuvent être données de ce phénomène pour passer de cette constatation au problème qui est celui de la façon dont les parents traitent de l'altérité culturelle et raciale de leurs enfants adoptés à l'étranger. La crainte, notamment, que l'enfant n'ait un jour des difficultés à cause de sa race, la conscience de différences physiques importantes entre l'enfant et les enfants nés ici, la manière dont s'articulent ces deux sentiments varient beaucoup selon la zone d'origine de l'enfant et le niveau socio-économique du foyer. Cependant, un tableau à la toute fin du chapitre montre que chez les enfants adoptés à l'étranger ayant atteint l'âge scolaire, ces difficultés sont relativement rares et surtout qu'elles sont indépendantes et de la race et de la région de résidence.

CHAPITRE 5

Le chapitre 5 ("Kim! Sept heures moins quart! L'école!") est tout entier consacré à la question de l'intégration scolaire des enfants adoptés à l'étranger. Celle-ci ne semble pas faire problème sauf, et encore que de façon momentanée, chez les enfants arrivés ici à l'âge de quatre ans ou plus. Qui plus est, l'expérience, rare rappelons-le, de difficultés à cause de la race ne semble pas avoir d'impact sur la performance scolaire des enfants.

CHAPITRE 6

Le chapitre 6 ("Si c'était à refaire? Mais, Madame...") examine certains jugements globaux que les parents portent sur leur expérience d'adoption internationale et isole les éléments de cette expérience qui ont un impact sur les conseils qu'on donnerait à un ami à cet égard et, éventuellement, le désir qu'on a soi-même de procéder à d'autres adoptions internationales. Le chapitre se termine sur quelques suggestions concernant la direction que pourraient prendre des travaux de recherche futurs sur la question de l'adoption internationale.

LE VECU EN ADOPTION INTERNATIONALE AU QUEBEC

RENALD GRAVEL PIERRE ROBERGE
Service de l'évaluation des programmes de services sociaux
Direction de l'évaluation des programmes
Ministère des Affaires sociales

AOUT 1984

REMERCIEMENTS

Nous voulons d'abord remercier tous les parents adoptifs qui ont bien voulu répondre à nos trop nombreuses questions à une époque de l'année qui se prêtait plus aux réjouissances qu'aux enquêtes sociales. Nous espérons vivement qu'ils se retrouvent dans les portraits que nous allons tracer d'eux et de leurs enfants et qu'ils en concluent que ce qu'ils ont vécu, si particulier que cela soit, les rapproche de ce qu'ont vécu au moins quelques milliers de familles comme la leur.

Nos remerciements vont aussi à madame Lysette Gervais et à monsieur Clément Laurin du Secrétariat à l'adoption du Québec pour l'expertise qu'ils nous ont fourni en matière d'adoption internationale. Nous voulons aussi remercier monsieur Léandre Bilodeau de sa participation active à ce dossier et de ses conseils.

Toute notre reconnaissance à monsieur Denis Chabot et à madame Martine Thibault pour leur soutien technique et à mesdames Diane Beaulé et Patricia Poulin qui ont eu l'infinie patience de déchiffrer nos écritures et qui ont produit avec soin et avec oeil le texte qui suit.

TABLE DES MATIERES

		PAGES
INTRODUCTION	"SEIGNEUR, ENCORE UNE ETUDE!"	4
CHAPITRE 1	"CHERI, PUISQUE..."	18
CHAPITRE 2	"LA FILLE DU CSS A TELEPHONE."	30
CHAPITRE 3	"MON DIEU QU'ELLE EST PETITE!"	39
CHAPITRE 4	"IL ETAIT UNE FOIS, DANS TON PAYS..." ...	50
CHAPITRE 5	"KIM! SEPT HEURES MOINS QUART! L'ECOLE!"	63
CHAPITRE 6	"SI C'ETAIT A REFAIRE? MAIS, MADAME..."	71
BIBLIOGRAPHIE	.....	77
APPENDICE A	Le questionnaire	
APPENDICE B	Relevé des articles de presse concernant l'adoption internationale parus dans la presse québécoise depuis 1973	

INTRODUCTION

"SEIGNEUR, ENCORE UNE ETUDE !"

Oui, mais celle-ci a peut-être plus de sens que plusieurs autres. L'adoption de jeunes ressortissants étrangers par des résidents du Québec est un phénomène relativement récent et si mal connu qu'il est difficile d'en déterminer avec certitude une dimension aussi élémentaire que l'amplitude. Qui plus est, l'encadrement juridique et administratif de ce phénomène et de l'adoption tout court est en pleine mouvance depuis au moins 1969. Plus encore, l'adoption internationale pose des problèmes médicaux, légaux et sociaux avec lesquels nous sommes encore loin d'être parfaitement à l'aise.

Dans les circonstances, on comprendra aisément que le Secrétariat à l'adoption ait senti le besoin de faire réaliser une étude dont les objectifs premiers, mais pas uniques, étaient tout simplement de tracer un portrait des parents adoptifs, des enfants adoptés et des milieux dans lesquels ceux-là retrouvent ceux-ci.

Mais avant d'entreprendre de tracer ces portraits, il est utile de s'arrêter un peu plus longuement sur les dimensions principales du phénomène de l'adoption internationale telle qu'elle se pratique ici.

1. L'ADOPTION INTERNATIONALE: UNE PHENOMENE RECENT AU QUEBEC

D'une certaine manière, l'adoption internationale n'est pas un phénomène si récent que cela au Québec. Ce qui est récent, c'est l'inversion d'un flux. Pendant longtemps, et jusqu'à une époque pas si lointaine, le Québec a été une terre d'où, de l'étranger, l'on importait des bébés. Parce que privé et plus souvent qu'autrement aux limites de la légalité, le phénomène est inquantifiable. Tous ceux d'entre nous qui ont plus de quarante ans ont, à un moment donné, entendu parler de ces histoires de jeunes campagnardes filles-mères cédant, de désespoir ou contre rémunération, leur nouveau-né à de riches Américaines. Quand ce n'est pas d'autres histoires, sordides celles-là, à propos de ces rackets de vente de bébés qui opéraient aux franges des milieux interlopes du Montréal des années '30. Même pour une période somme toute récente - 1965 à 1970 - des estimations officielles portent de 300 à 400 les sorties annuelles d'enfants à des fins d'adoption par des couples étrangers.

Le phénomène inverse, soit l'adoption par des Québécois de ressortissants étrangers est beaucoup plus récent. On doit signaler deux de ses toutes premières manifestations. La première est le regroupement en associations visibles et dûment constituées de

personnes ayant déjà adopté, ou en instance d'adopter, un enfant à l'étranger. Le premier cas de ce type que nous avons pu recenser remonte à 1969 et est la tenue à Montréal d'un congrès sur l'adoption internationale convoquée par la Open Door Society. Peu de temps après, on commencera à entendre parler d'autres organisations vouées aux mêmes fins comme, par exemple, Terre des Hommes et Families for Children. La seconde manifestation du début d'une pratique d'adoption internationale au Québec qui soit à une échelle autre que celle de cas isolés est, bien sûr, la parution dans la presse locale d'articles signalant à l'opinion et aux autorités l'existence d'illégalités, de fraudes et de magouilles diverses dans ce secteur. Notre propre relevé des articles de la presse québécoise commence en 1973 - nous donnons la liste des titres recensés en appendice B -et contient, dès la première année, des articles de ce type. On pourrait donc convenir que l'adoption internationale est, ici, un phénomène qui commence à prendre substance, puis ampleur, à partir des alentours immédiats de 1970.

Cela laisse entière la question de savoir quelle ampleur. Et quelle place occupe l'adoption internationale dans l'adoption tout court. En principe, mais seulement depuis quelques années, nulle adoption internationale ne peut se faire au Québec sans que, en bout de piste, un dossier concernant cette adoption n'aboutisse au Secrétariat à l'adoption. Nous avons donc fait un décompte de tous ces dossiers, y compris ceux déjà déposés aux archives. Ce décompte (tableau 0.1) nous indique qu'il y a depuis 1970 une progression régulière et presque ininterrompue du nombre d'enfants arrivant chaque année au Québec à la suite d'une adoption internationale.

TABLEAU 0.1

NOMBRE D'ENFANTS ADOPTES A L'ETRANGER SELON L'ANNEE D'ARRIVEE AU QUEBEC

ANNEE	NOMBRE
1970 et avant	3
1971	2
1972	3
1973	1
1974	6
1975	98
1976	134
1977	120
1978	132
1979	138
1980	205
1981	237
1982	182
1983*	61
Année d'arrivée non précisée	107
TOTAL	1 429

* Données partielles

Les chiffres absolus ne sont cependant pas énormes puisqu'on atteint un sommet de 237 adoptions internationales en 1981 et un grand total pour la période 1970-1983 de 1 429. Ces chiffres sont toutefois sujets à caution. Il est certain que durant une bonne partie de cette période ils ne concernent qu'une partie, et qu'une petite partie, de toutes les adoptions internationales réalisées au Québec. Pour une période plus récente, les choses sont moins claires. Nous verrons à l'instant comment s'est manifestée, depuis 1979 surtout, une claire volonté de resserrer le cadre juridique et administratif dans lequel s'effectuent les adoptions internationales. Mais le jugement sur le succès réel de l'entreprise est difficile à porter . Car depuis 1979 la presse a publié des articles sur des adoptions internationales faites ou tentées à l'extérieur des cadres prévus par la loi. Bien malin serait celui qui saurait vraiment dire si ces articles rapportent toutes et chacunes de ces adoptions ou seulement celles qui ont mal tournées. On comprendra aisément que le contrebandier et le garde-frontière aient des estimations divergentes de leurs succès réciproques. Ce qui est en revanche certain, c'est que les adoptions que nous avons recensées ont bel et bien eu lieu. La part de la réalité totale de l'adoption internationale qu'elles représentent est incertaine.

Il faut par ailleurs bien noter que si l'adoption internationale a pris un développement réel depuis quelques années, elle continue de constituer une part plutôt marginale du phénomène de l'adoption dans son ensemble. Ainsi, si nous avons pu recenser 230 adoptions internationales en 1981, il faut aussi savoir qu'en cette même année 1981 on a enregistré au Québec 2 714 adoptions légales y incluant bien sûr les adoptions internationales dont nous avons retrouvé la trace.

2. UN CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE EN MOUVANCE

Les problèmes juridiques fondamentaux auxquels doit s'adresser une loi sur l'adoption sont ceux, d'une part, du transfert d'une série de droits et d'obligations d'un premier vers un second ensemble de parents et, d'autre part, de la sauvegarde des intérêts de mineurs devenus, ne serait-ce que l'instant d'une fiction légale, pupilles de l'Etat.

Toute étudiante de première année de droit sait que l'on retrouve des lois concernant l'adoption dès les premières codifications du droit romain. En fait, l'adoption s'est pratiquée - et, pour ce que l'on en sait, selon des règles formelles - dans des sociétés nettement moins complexes que la société romaine antique: il suffit de lire un peu d'histoire nord-américaine pour tomber sur des incidents impliquant l'adoption de captifs européens par des membres de sociétés amérindiennes. Pour tout dire, il n'est sans

doute pas de société qui n'ait développé des mécanismes quelconques, formels ou non, pour faire face à ces deux éventualités que sont la stérilité des unions et l'abandon des mineurs que cela soit ou non le résultat du décès des parents.

Au Québec, jusqu'en 1969, l'adoption s'est faite en vertu des provisions d'une loi promulguée en 1925 et amendée à quelques reprises par la suite, soit en 1927, 1933, 1939, 1950 et 1964. Malgré ces amendements, il devient évident dès le milieu des années '60 que la loi originale de 1925 ne répond plus aux nouvelles réalités sociales. Un débat s'amorce donc auquel participent activement les sociétés d'adoption, les crèches, les agences de service social, des regroupements de parents adoptifs et des organismes officiels comme l'Office de révision du Code civil et le Service de l'adoption de ce qui est alors le ministère de la Famille et du Bien-Etre social. La loi de 1969, qui raffermit le rôle du ministère et des agences de bien-être social dans le processus d'adoption, est, d'une certaine façon, l'aboutissement de ce débat.

Aboutissement et non clôture puisque depuis 1969, le tempo des changements administratifs et juridiques concernant l'adoption internationale et l'adoption tout court s'accélère. Dès 1974, la loi fédérale sur l'immigration est amendée pour permettre l'entrée au pays d'enfants adoptés à l'étranger, selon les lois locales, par des citoyens canadiens et ce sans autres égards aux dispositions prévues dans les diverses lois provinciales sur l'adoption. Deux ans plus tard, en 1976, paraît Le Livre blanc sur l'adoption lequel promet rien de moins qu'un remaniement fondamental des pratiques québécoises d'adoption. En 1979, une nouvelle loi, de portée toutefois restreinte, vient modifier la loi de 1969. L'année suivante, 1980, est sanctionnée la loi 89 qui est, au fond, le chapitre consacré à la famille, et donc à l'adoption, du nouveau Code civil. Enfin, en 1982, est mis sur pied un nouvel organisme voué spécifiquement au contrôle de tout le processus d'adoption, locale comme internationale, soit le Secrétariat à l'adoption.

Tous ces changements sont, d'une façon ou d'une autre, associés à deux tendances de fond, l'une démographique, l'autre philosophique. Ils s'orientent en outre dans une direction relativement claire sur laquelle nous reviendrons à l'instant.

La tendance démographique associée à tous ces changements administratifs et juridiques est simple et brutale: il y a une pénurie croissante d'enfants adoptables ou, à tout le moins, une pénurie croissante des enfants les plus désirables parmi les enfants adoptables, c'est-à-dire des enfants adoptables âgés de moins de deux ans, voire de douze mois. Cela est bien sûr dû à la baisse du nombre annuel des naissances, mais aussi au fait qu'une proportion croissante de mères d'enfants illégitimes - candidats traditionnels à l'adoption et détenteurs d'un statut

maintenant disparu de notre Code civil - choisissent maintenant de garder et d'élever leur enfant plutôt que de le confier à une société d'adoption.

Comme par ailleurs le nombre de gens désirant adopter des enfants demeure, lui, constant, si tant est qu'il n'augmente pas, se créent de sérieuses tensions sur ce qu'il faut bien nommer le marché de l'adoption. On observe des signes de ces tensions dans divers comportements des personnes impliquées. Ainsi, les temps d'attente entre le dépôt d'une candidature en adoption auprès d'une agence de service social et l'arrivée de l'enfant désiré s'allonge pour atteindre, dans certains cas, six ans. Il est aussi probable que, de façon inconsciente et surtout sans sanction officielle, les critères de sélection des futurs foyers adoptifs subissent une dérive vers le haut qui augmente la concurrence que se font les uns aux autres les éventuels adoptants. Dernier signe enfin, particulièrement pertinent pour notre propos, les actions de certains des futurs parents adoptifs visant à élargir le réservoir d'enfants adoptables en allant vers l'étranger. Il y a quelque chose d'un peu obscène à présenter l'adoption internationale comme étant, entre beaucoup d'autres choses, un moyen de pallier à une pénurie locale d'enfants adoptables, mais on est en droit de se demander si le phénomène existerait à la même échelle n'eut été cette pénurie.

Provenant d'une toute autre direction, agit sur les changements juridiques et administratifs que nous avons mentionnés une autre tendance, philosophique celle-là. C'est la tendance à l'élargissement et à l'affirmation des droits de la personne. Elle vaut sans doute pour l'ensemble de l'évolution du droit dans les sociétés modernes mais elle prend dans le cas qui nous occupe une connotation particulière.

On pourrait presque écrire une histoire de l'évolution du droit sur l'adoption, ici et ailleurs, dont la trame centrale serait le passage graduel du centre des préoccupations du premier au second des deux problèmes juridiques fondamentaux que nous avons identifiés au début de cette section.

En effet, tout se passe comme si la première préoccupation de l'ancien droit de l'adoption avait été de donner aux parents adoptifs des droits clairs et sans ambages sur l'enfant adopté. La confidentialité stricte appliquée aux documents d'adoption et le secret qui, plus souvent qu'autrement, entourait dans la famille le fait qu'un enfant ait été adopté en sont de bons indices. L'adoption masque et rachète l'illégitimité et nulle action des parents naturels ne doit plus venir troubler la sérénité de cette nouvelle famille dont l'une des assises est une fiction. L'Etat intervient dans le processus, mais il intervient surtout comme le gardien d'un secret.

Avec le temps et parce que les droits de la personne s'élargissent et s'affirment, les préoccupations se déplacent la sauvegarde des intérêts de celui ou de celle que l'on commence à définir comme une personne, l'adopté(e). Or cette personne est juridiquement mineure et socialement sans défense. Le droit déplace et élargit l'action de l'Etat. Celui-ci ne fait plus que s'interposer comme gardien d'un secret entre deux ensembles de parents. Il se place aussi entre les adoptables et les adoptants potentiels et agit, par les diverses bureaucraties dont il a le contrôle, de manière à maximiser l'ajustement social des premiers aux seconds.

Indépendamment donc des effets de toute tendance démographique, agissait déjà une tendance à l'élargissement et à l'affirmation des droits de la personne qui poussait l'Etat à s'engager dans l'évaluation et la sélection des familles adoptantes et dans le pairage des familles jugées aptes et des enfants adoptables. Force nous est cependant faite d'admettre que les conséquences de la pénurie d'enfants adoptables ont contribué puissamment à accélérer le processus de rationalisation bureaucratique de l'adoption qu'avaient initié l'affirmation et l'élargissement des droits des adoptés.

Si, de toute manière, l'Etat et les bureaucraties qu'il contrôle doivent intervenir dans le processus par lequel des personnes vulnérables et sans défense sont adoptées de manière à garantir leurs droits et maximiser leurs chances d'une vie heureuse, il y a de bonnes chances pour que cette intervention soit d'autant plus rapide, plus englobante et aussi plus changeante que la situation démographique est telle qu'elle accroît la pression exercée sur les personnes à protéger ou, c'est le cas avec l'adoption internationale, qu'elle en crée de nouvelles catégories.

C'est, croyons-nous, fondamentalement ce qui explique toute la série de modifications administratives et de changements juridiques survenus depuis 1969. Pièce par pièce, ils ont construit l'actuelle machinerie juridico-administrative qui devrait, en principe, contrôler chacune des adoptions faites par des résidents du Québec, que les adoptés eux-mêmes soient ou non des résidents.

On peut se faire une idée du fonctionnement de cette machinerie en suivant pas à pas, mais succinctement quand même, les démarches d'un hypothétique couple (1) qui déciderait demain matin de chercher à adopter un enfant à l'étranger.

Dans une première démarche, notre couple doit obligatoirement s'inscrire, par l'intermédiaire du Centre des services sociaux de sa région, auprès du directeur de la Protection de la jeunesse

---

(1) Les mêmes choses vaudraient pour une personne seule.

lequel est ultimement responsable de l'application des lois concernant l'adoption. La date de cette inscription est importante parce qu'elle détermine la place qu'occupera notre couple dans la première d'une série de files d'attente.

Suivra, dans un délai variant de quelques semaines à quelques mois, un premier contact entre notre couple et des représentants du Centre de services sociaux de sa région. Il s'agit d'une rencontre d'information à l'issue de laquelle se fait cependant un choix critique, celui concernant l'origine géographique souhaitée de l'enfant. En pratique, trois options existent: Amérique latine, Asie, Antilles. Chacune détermine le placement dans une file d'attente régionale mais aussi la prise en charge d'une partie du dossier par l'un ou l'autre des six organismes privés (Accueillons un Enfant, Caritas Sherbrooke, Enfants d'Orient, Monde Enfants, Soleil des Nations, Familles pour Enfants) actuellement accrédités auprès du ministère des Affaires sociales pour servir d'intermédiaires en matière d'adoption internationale.

On procédera ensuite à l'étude des projets d'adoption. Les candidats devront alors se soumettre à des formalités très variables selon les pays en cause. Durant toute cette période, le Secrétariat à l'adoption contrôle la gestion des listes d'attente régionales dans chacun des quatorze centres de services sociaux couvrant le territoire et maintient le contact avec les organismes privés accrédités auprès de lui et des pays avec lesquels ils sont en relation.

Périodiquement, les organismes reconnus demandent au Secrétariat de leur transmettre les dossiers d'un certain nombre de familles requérantes. Cette étape indique à la famille, dont le dossier aura été préalablement évalué par le Centre de services sociaux, qu'un enfant devrait lui être proposé sous peu.

Le Secrétariat à l'adoption ou l'organisme autorisé voient à l'identification des enfants susceptibles d'être adoptés; l'un ou l'autre, selon le pays concerné, identifie dans la banque de requérants évalués le couple susceptible de correspondre aux besoins de l'enfant en tenant compte de l'ordre chronologique des inscriptions. Le directeur de la Protection de la jeunesse en est informé et il s'assure que l'enfant identifié correspond aux recommandations de l'évaluation. Le Secrétariat autorise alors l'entrée de l'enfant au Québec et en informe les deux ministères de l'Immigration, le Directeur de la Protection de la jeunesse et l'organisme reconnu. Les parents rencontrent la Commission d'Immigration-Canada qui leur fera signer une demande de parrainage; ils rencontreront également le ministère de l'Immigration du Québec qui leur fera signer une formule d'engagement envers l'enfant concerné.

Les parents finalisent la préparation de leur dossier selon les exigences propres du pays et en collaboration avec l'organisme reconnu qui se chargera d'acheminer le dossier aux instances

appropriées à l'étranger. Celles-ci informent l'organisme du moment où l'enfant pourra quitter le pays. Ce sont les parents ou un représentant de l'organisme qui accompagneront l'enfant de son pays d'origine jusqu'à son arrivée au Québec. Le cas échéant, les parents devront aller séjourner à l'étranger pour répondre aux exigences de certains pays et veiller à ramener avec eux l'enfant qui leur est destiné. Ils doivent s'assurer que tous les documents requis sont traduits dans la langue du pays et authentifiés par les autorités responsables.

Une fois l'enfant arrivé au Québec, l'adoption devra être légalisée par les tribunaux québécois. Elle ne pourra cependant l'être que si les parents se sont conformés aux lois québécoises et à celles du pays d'origine de l'enfant. Cette condition est essentielle pour préserver les droits juridiques de l'enfant et lui assurer un statut reconnu par les tribunaux québécois ainsi que les mêmes avantages que tout enfant né au Québec.

Ces démarches exigent des requérants une détermination peu commune. Ils peuvent cependant être épaulés tout au long de leur cheminement par le Centre de services sociaux de leur région, le Secrétariat à l'adoption et les organismes bénévoles reconnus par le ministère des Affaires sociales.

3. QUELQUES PROBLEMES PARTICULIERS A L'ADOPTION INTERNATIONALE

L'adoption de ressortissants étrangers soulève, en outre, d'autres problèmes que des problèmes strictement juridiques ou administratifs. L'existence d'une littérature polémique sur cette question ne laisse aucun doute là-dessus.

Il y a de bonnes chances qu'adopter, comme aimer, soit, inextricablement, un acte à la fois égoïste et altruiste procédant, dans ce cas-ci, et du désir d'avoir un enfant et du désir de donner à un enfant. Si tel est le cas, il est permis, pour fins de débat, d'aborder la question dans sa seule dimension altruiste. La justification altruiste de procéder à une adoption internationale plutôt qu'à une adoption locale est que l'adoption internationale permet, pour ainsi dire, de donner plus. S'adressant plus souvent qu'autrement aux enfants pauvres de pays pauvres, quand ce n'est pas aux enfants en péril de pays en guerre, l'adoption internationale accroît les chances de vie de l'adopté dans une proportion qui est sans commune mesure avec l'amélioration du confort d'un enfant qui résulterait d'une adoption locale qui, de toute façon, sera faite par quelqu'un d'autre. Il ne faut pas dramatiser à outrance, mais "chances de vie" doit parfois s'entendre, en cas d'adoption internationale, dans son sens le plus littéral.

On ne nie pas ces faits dans la littérature polémique. Mais on fait un pas de plus et l'on pose, trop froidement pour les sensibilités de plusieurs, la question de savoir où loge véritablement l'intérêt de l'enfant ainsi adopté. On met alors en balance,

d'un côté, les incontestables améliorations qui surviendront dans sa vie matérielle et, de l'autre, les risques qui désormais entacheront sa vie sociale.

Il ne fait aucun doute que de passer, par exemple, d'un bidonville de Port-au-Prince à l'un des beaux quartiers de Québec signifiera pour l'enfant une amélioration notable dans le logement, l'alimentation et le vêtement. Il ne fait aucun doute non plus que cela signifiera la transplantation dans un milieu où les services qui servent de substrats et de stimulants au développement personnel en offrant information, éducation, divertissement et loisirs et ceux, services médicaux et services sociaux, qui peuvent réparer la machine en cas de pépin sont nettement supérieurs à ceux du pays d'origine.

Mais le succès de la transplantation, lui, n'est pas assuré et c'est cela qui fait problème dans la littérature polémique. Ce succès n'est même pas assuré sur le plan matériel. Par exemple, toute savante et équipée qu'elle soit, la médecine nord-américaine peut être pour le diagnostic et le traitement d'afflictions caractéristiques des tropiques moins bien équipée que le personnel mal entraîné des rares dispensaires du pays d'origine. Et, non traitées, ces afflictions peuvent devenir dangereuses et mortelles. L'inverse est également vrai. Les gens nés ici développent graduellement des immunités naturelles à ces maux propres à nos climats et dont on dit qu'ils courent. Cela peut ne pas être vrai de gens nés ailleurs. Et cela peut avoir des conséquences graves.

Cependant, c'est surtout le succès social de la transplantation qui crée de l'appréhension. Etre adopté internationalement cela voudra dire, plus souvent qu'autrement, avoir à vivre le reste de ses jours dans une famille et une société différentes de sa famille et de sa société d'origine tant sur le plan des traditions culturelles que sur celui des caractéristiques physiques et/ou raciales. On peut dire que ce sera, toute sa vie durant, vivre sous l'emprise de ces curieuses possibilités de se faire ou d'être fait étranger dans le pays adoptant. Et, le cas échéant, de ne pouvoir donc pleinement profiter de ce que celui-ci avait au départ si généreusement offert. Dès qu'on atteint ce point du raisonnement, on est spontanément porté à faire appel aux thèmes puissants du soi, de l'autre, de l'identité, de l'étranger, du racisme. Il faut absolument décomposer tout cela si l'on veut éviter de déraper.

C'est ce à quoi s'est employée une autre littérature, scientifique celle-là, qui n'a cependant pas atteint le volume et la qualité nécessaires pour qu'on puisse dire d'elle qu'elle soit concluante. Mais si cette littérature ne réussit pas à compléter le casse-tête, elle a au moins cet avantage d'en étaler les pièces convenablement, face debout.

Pour simplifier les choses, nous pouvons organiser notre brève excursion dans cette littérature autour de deux questions principales, celle de la culture et celle de la race, questions auxquelles d'ailleurs tendent à correspondre deux horizons temporels différents.

La question de la culture se présente sous deux aspects. Le premier concerne l'impact de l'empreinte laissée par la culture d'origine sur l'étendue, la rapidité et la profondeur des apprentissages culturels nouveaux - gestes, manières, habitudes, langue(s), etc. - que l'enfant devra faire pour fonctionner adéquatement dans sa nouvelle famille et, plus tard, dans les institutions de la société-hôte. C'est le problème de l'enculturabilité. Enfin si l'on veut employer de grands mots.

Le sens commun suggère que l'empreinte laissée par la culture d'origine est d'autant plus étendue que l'enfant est âgé à son arrivée, un moment critique étant celui de la pleine acquisition de la langue d'origine. Le gros de la recherche sur cette question semble indiquer que cette empreinte n'est que très rarement si étendue et, surtout, si ferme qu'elle freine sérieusement l'apprentissage des morceaux de culture requis pour fonctionner dans le pays d'accueil. Les enfants sont, vus de la perspective du monde adulte, extraordinairement malléables. Ils sont aussi, toujours vus de cette même perspective mais cela on l'oublie trop souvent, extraordinairement incultes: la possibilité que, par exemple, un jeune Srilankais, même adopté à l'âge de six ou sept ans, rejette l'enseignement religieux que voudraient lui faire donner ses parents adoptifs au nom d'un boudhisme articulé tiendrait d'un miracle auquel, comme chacun sait, le boudhisme répugne.

Cela ne signifie pas que ces apprentissages ne puissent avoir, pour les enfants étrangers qui les font, des coûts supérieurs à ceux que, pour les faire, consentent les enfants locaux. Il se peut même, à la limite, qu'ils soient l'occasion de traumatismes dont les effets ne se manifesteront que bien plus tard. Nous n'avons rien trouvé de bien convaincant à cet égard. Non, cela signifie simplement que les craintes que l'on pourrait entretenir quant à la possibilité que des enfants adoptés à l'étranger, surtout en bas âge, souffrent des retards sérieux ou insurmontables dans le développement d'acquis culturels importants ne sont pas fondées. Tout ceci bien sûr concernant les années qui vont de la petite enfance aux premières années de la fréquentation scolaire.

La question de la culture se présente aussi sous un autre angle, plus normatif celui-là. Lorsqu'un enfant est adopté localement et en bas âge, le fait qu'il ait été adopté peut lui être caché tant que ses caractéristiques physiques ne le singularisent pas trop de ses parents adoptifs. Il est après tout possible qu'un couple aux yeux noirs ait une fille aux yeux bleus sans qu'on doive nécessairement invoquer l'intervention du facteur ou la possibilité d'une adoption. Lorsqu'au contraire un enfant est adopté internationalement, la probabilité que les différences

physiques entre ses parents adoptifs et lui soient évidentes est si forte que le fait qu'il ait été adopté ne saurait lui être caché bien longtemps après l'éveil chez lui de la conscience de soi.

Cela a des chances de soulever trois problèmes: l'acceptation par l'enfant du fait qu'il ait été adopté; le sens que lui, ses parents et plus tard les autres personnes dans son environnement donneront à ces différences physiques; le traitement à donner à ce qui est présumé être la culture d'origine.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les deux premiers de ces problèmes. C'est le troisième qui nous intéresse ici. Pratiquement, ce problème se pose ainsi: dans quelle mesure les parents adoptifs doivent-ils encourager chez l'enfant adopté internationalement le développement d'une curiosité, d'un intérêt, de connaissances et, voire, d'une fierté pour sa langue et sa culture d'origine? Nous disons que cette question est normative parce que rien dans la littérature scientifique ne nous renseigne sur les conséquences que pourrait avoir sur, par exemple, le développement de l'image de soi, la poursuite d'une stratégie plutôt qu'une autre vis-à-vis ce problème. On lit beaucoup de choses à l'effet qu'il soit sans doute bon pour l'enfant qui se sait venir d'ailleurs d'avoir de cet ailleurs et des gens qui y vivent une image positive, mais sans plus. En outre, la littérature est muette sur les difficultés pratiques qu'il y aurait à, disons, vouloir redevenir Coréen à partir des ressources de la bibliothèque municipale de Chicoutimi.

L'autre grande question, l'autre grand axe, autour de laquelle s'organise la littérature scientifique sur l'adoption internationale est celle de la race. Il ne s'agit bien sûr pas de savoir si à des races différentes correspondent des habiletés innées différentes, d'intelligence par exemple. A de rares exceptions qui ont fait scandale, le consensus scientifique actuel est que ces différences ou bien n'existent pas ou bien, lorsqu'elles existent, qu' elles sont attribuables à autre chose que la race proprement dite et notamment à des différences d'environnement et d'éducation, à ces différences mêmes que l'adoption internationale a pour effet d'effacer.

Non, la question est posée dans d'autres termes, ceux des conséquences sur la vie sociale et les chances de vie d'un enfant adopté internationalement du fait qu'il ait des caractéristiques physiques - stature, physionomie, couleur de la peau, etc. - distinctes de celles des gens qui l'entourent et l'entoureront.

La réponse à cette question n'a rien de ferme ni rien d'universel. Tout dépend. Et puisque cette question concerne un futur qui n'est pas encore là, tout dépendra. Le fait de la différence physique est, sera et demeurera. Le sens qui lui sera donné, et les conséquences qu'il aura, dépendra des caractéristiques de

l'individu et de son environnement et de ces impondérables qui, dans les sociétés humaines, sont associés aux flux et aux reflux du racisme.

Ceci dit, il est quand même possible de faire certaines prédictions raisonnables sur le sort qui attend un enfant adopté internationalement dans une société comme la nôtre.

Un premier point est d'une importance capitale. Toutes les chances existent pour que cet enfant arrive à l'adolescence et à l'âge adulte complètement enculturé. Ses vêtements, ses manières, ses goûts, ses héros, ses souvenirs, son accent, ses ambitions seront ceux des Québécois de sa génération. Par exemple, un enfant haïtien adopté aujourd'hui entrera dans quinze ou vingt ans sur le marché du travail avec des acquis culturels, des connaissances, des relations et des mécanismes de défense complètement différents de ceux qu'aurait un immigrant haïtien débarquant à ce moment, voire de ceux qu'aurait un enfant né demain dans une famille haïtienne récemment immigrée ici. Dans ses manifestations interpersonnelles, face-à-face, le racisme prédit, sur la base de différences physiques observées, des différences de valeurs, d'attitudes, de comportements, de manières et d'habiletés. Rien ne le désarçonne plus que la découverte d'une similarité évidente, et étonnante, entre soi et la personne présumée si différente.

Un second point est à peine moins important. La société québécoise, comme bon nombre d'autres sociétés, a toujours été raciste. Mais à la différence d'autres sociétés elle n'a jamais pratiquée, dans la période moderne, qu'un racisme naïf et ponctuel. Notre société tolère l'humour raciste - encore que ces temps ce soit d'autres blancs, les Terreneuviens, qui en fassent les frais - et impose aux groupes immigrants des pertes de statuts temporaires et l'obligation de lutter pour faire leur place au soleil. Ailleurs, en Europe par exemple, les immigrants sont confinés au statut de travailleurs étrangers et ont difficilement accès au statut de citoyens. Ailleurs encore, comme en Afrique du Sud, des groupes ethniques entiers sont exclus par la force de la loi du vif de la vie sociale, économique et politique.

Il y a aussi un troisième point, moins important celui-là mais qui peut avoir pour les gens concernés des conséquences pratiques non négligeables. C'est, dans la perspective comparative qu'offre un point de vue continental, l'inhabituelle homogénéité raciale, linguistique, religieuse et culturelle du Québec hors-Montréal. Les conséquences de ce phénomène ne sont cependant pas univoques pour l'enfant adopté à l'étranger. D'une part, cela assure presque à coup sûr qu'il ne sera pas l'objet d'un racisme institutionnalisé. La pratique sociale et la théorie sociologique nous enseignent en effet que ce dernier phénomène est un phénomène qui peut corrompre les relations entre des groupes

d'individus. Un bébé péruvien adopté à Rimouski sera très certainement exotique; mais les chances que des Rimouskois malveillants en viennent à développer une quelconque théorie sur une présumée infériorité raciale des Péruviens et à agir en conséquence pour lui bloquer l'accès à l'école, au cinéma et au marché du travail relèvent d'une sociologie-fiction fantaisiste. D'autre part, rien ne nous dit qu'être exotique soit une situation normale ou particulièrement confortable. Cela peut conduire à être l'objet de plus d'attention qu'il n'est courant ou souhaitable dans le développement normal de l'identité personnelle.

Au total, on doit donc se prendre à espérer qu'un enfant adopté à l'étranger, physiquement différent de la plupart des gens qui l'entourent mais par ailleurs complètement assimilé à la façon d'être de ces mêmes gens, puisse faire sa vie dans une société naïvement raciste comme la nôtre sans guère plus de heurts ni d'accrocs que ceux d'entre eux qui ont eu le malheur de naître avec le nez croche, les cheveux roux, les oreilles décollées ou une pointe de strabisme. On doit se prendre à l'espérer, mais ni nous, ni la littérature scientifique que nous avons consultée, n'en avons ni preuves, ni certitudes. Cette littérature pose plus clairement les questions que la littérature polémique. Mais elle est aussi plus humble et plus circonspecte dans les réponses qu'elle leur donne.

4. OBJETS ET METHODE DE L'ETUDE

Etant donné ce qui précède, l'ampleur mal connue du phénomène de l'adoption internationale, sa relative nouveauté ici, les changements juridiques et administratifs nombreux survenus dans la machinerie qui l'encadre et, peut-être surtout, les problèmes qui sont particuliers à ce genre d'adoption et auxquels nous venons de faire écho, il semble aller de soi que le Secrétariat à l'adoption nous ait demandé de réaliser une étude sur la question.

Nous avons dit au début de ce chapitre que, comme nous partions d'à peu près rien, les objectifs premiers de cette étude étaient modestes et descriptifs; qu'il s'agissait d'abord de tracer un portrait des parents adoptifs, des enfants adoptés et des milieux dans lesquels ceux-là retrouvent ceux-ci.

Mais comme l'indique le titre de ce rapport, nous avons débordé les objectifs descriptifs initiaux qui nous avaient été fixés pour pousser quelques pointes du côté du vécu en adoption internationale. C'est ainsi que nous nous sommes également intéressés aux motivations des parents adoptifs, à leurs démarches et tractations avec les divers services, agences et ministères qui encadrent le processus d'adoption internationale, à l'état de santé et de développement des enfants à leur arrivée au pays, à leurs difficultés - et bonheurs - d'adaptation à leurs nouvelles familles et, plus tard mais pour certains d'entre eux seulement, au voisinage et à l'école.

Les informations dont nous disposons pour décrire ce vécu proviennent principalement d'une enquête que nous avons menée auprès de ces 1 176 foyers qui, d'après les dossiers du Secrétariat à l'adoption, avaient procédé à un grand total de 1 429 adoptions internationales au cours de la période allant de 1970 à 1983.

Cette enquête a été faite par entrevues à domicile - réalisées en décembre 1983 et janvier 1984 - et à l'aide d'un long questionnaire que nous reproduisons en appendice A. Des 1 176 foyers éligibles, 15 ont été choisis pour fin de pré-test du questionnaire et n'ont pas été revisités par la suite, ce qui ramène la population-cible à 1 161 foyers. Des entrevues ont été complétées dans 651 de ces foyers, ce qui donne un taux de réponse brut de 56% et peut apparaître faible auprès d'une population aussi particulière que celle-ci. Mais il faut tenir compte et de l'âge de plusieurs dossiers - presque une moitié avait plus de cinq ans dans une société où la mobilité résidentielle est fréquente - et de la période de l'année à laquelle l'enquête a été menée: le temps des Fêtes se prête plus aux déplacements et aux réjouissances qu'aux enquêtes. En fait, des contacts ont pu être établis avec 723 des foyers adoptifs compris dans la liste initiale et, de ces foyers, 651, soit 90%, ont eu l'amabilité de recevoir nos interviewers.

Un dernier point est d'une extrême importance et indique clairement ce qui est sans doute la plus évidente des limites de notre étude. Nous étudions le vécu en adoption internationale légale, dans celle qui est conforme aux règles et procédures que les organismes publics lui ont graduellement imposées. Le revers, peut-être plus noir, de la médaille nous échappe donc par définition. C'est sans doute le plus intéressant et le plus problématique et l'on doit espérer que les prochaines tentatives de recherche sur le sujet aillent dans cette direction, avouons-le, difficile et délicate.

Pour la suite de ce rapport, nous entendons suivre un plan simple, presque naturel, calqué sur la démarche même de l'adoption internationale telle que vécue par les parents adoptifs (1) eux-mêmes depuis que germe l'idée de procéder à une telle adoption jusqu'à ce que, des années plus tard, l'enfant adopté commence à fréquenter l'école et, ce faisant, à faire les premiers des pas qui, éventuellement, l'amèneront à quitter le foyer adoptif.

---

(1) Techniquement, la loi confère le droit d'adopter aux personnes, y compris les personnes seules, et non aux couples. Dans les faits, l'immense majorité des adoptions demeurent le fait de couples et c'est sur cette réalité que nous nous concentrons dans la suite du texte.

CHAPITRE 1

"CHERI, PUISQUE..."

Cela doit souvent commencer ainsi. Par une phrase hésitante, un peu coupable, pas trop bien faite, entre le café et la vaisselle du repas du soir.

Le fait est, en effet, qu'un des plus fréquents substrats de l'adoption est la stérilité passagère ou définitive d'un des membres du couple adoptant. Lorsqu'un couple se forme, s'établit, se légalise et veut s'élargir en famille, la découverte de cette stérilité doit être une des expériences les plus pénibles, voire les plus humiliantes, qui soient. On aura beau dire ce que l'on voudra sur la chute de la natalité et l'émergence du couple sans enfant comme entité sociale acceptable, il n'y en a pas moins des milliers de gens qui désirent, parfois désespérément, des enfants que la nature leur refuse. Pour ces gens, l'adoption - il n'est pas encore temps de parler spécifiquement d'adoption internationale - s'impose d'emblée comme solution à considérer.

Cette image de la stérilité comme substrat fréquent sinon universel de l'adoption est très répandue. Ainsi, un journaliste de La Presse pouvait-il écrire, après avoir contacté une trentaine de personnes impliquées de près ou de loin dans l'adoption internationale, que près de 90% des 1 400 couples québécois ayant déposé une requête en adoption auprès des organismes officiels et en attente d'une réponse favorable étaient aux prises avec des problèmes de non-fécondité (1).

Les données de notre propre enquête vont également dans ce sens. Nous avons soumis à nos informateurs une liste de ce que nous présentions comme des "raisons et des circonstances qui peuvent décider des parents québécois à adopter un enfant né dans un pays étranger" et nous leur avons demandé de statuer sur l'importance qu'avait eue, dans leur cas propre, chacune d'entre elles. Le fait d'être "dans l'impossibilité d'avoir un enfant naturel" a été dit être "une des principales raisons" par 47,6% des couples interrogés - ce qui en fait, de loin, l'item le plus fréquemment retenu comme "une des principales" raisons. En outre, un autre 16,6% des couples disent que cela a été "une raison importante"

---

(1) Girard, Michel, "1 400 couples doivent attendre quatre ans pour adopter un enfant étranger", La Presse, Montréal, 15 février 1982.

sans être parmi les principales raisons. Seulement 9,8% des couples interrogés déclarent tout de go que cela ne s'appliquait pas dans leur cas. Un peu moins des 2/3 (65,6%) des couples ayant procédé à une adoption internationale rejoints par notre enquête admettent donc implicitement avoir, ou avoir eu, des problèmes de stérilité. Un sur dix (9,8%) affirme le contraire. Qu'en est-il chez le quart qui reste?

Nous disposons heureusement d'autres données portant, celles-là, sur le nombre d'enfants dans ces familles et sur le statut naturel ou adoptif de chacun d'entre eux. Or, une analyse élémentaire indique que 35,6% des couples adoptifs ont au moins un enfant naturel. Cela n'exclut pas la possibilité que cet enfant soit né après qu'une stérilité passagère ait conduit à une adoption internationale. Cela ne signifie pas non plus qu'un couple qui n'a pas d'enfants naturels mais que des enfants adoptifs soit stérile; nous connaissons personnellement des gens qui ont préféré adopter des enfants à l'étranger que d'avoir eux-mêmes des enfants qu'ils étaient en mesure de concevoir. Reste que la présence d'enfants naturels est un indicateur de la fertilité du couple. Sur cette base, si nos données vont bien dans le sens des estimés de La Presse elles sont loin de les rejoindre. Ou bien ces estimés sont exagérés. Ou bien encore existe une différence entre ceux qui veulent adopter internationalement et ceux qui, finalement, y réussissent. Ou bien encore le phénomène de la stérilité temporaire est plus important que nous le soupçonnions. Nous devons raffiner l'analyse.

Ce qu'il faut établir, c'est la proportion de familles adoptives qui avaient un ou des enfants naturels avant de procéder à une adoption internationale. Nos questions sur le statut adoptif ou naturel de chacun des enfants composant la famille ont heureusement été posées séquentiellement, à propos d'abord du plus âgé des enfants, puis, le cas échéant, du second, et ainsi de suite.

Or, dans très exactement le quart (25%) des familles interrogées (163 sur 651) l'enfant le plus âgé est un enfant naturel. Cela n'exclut pas la possibilité qu'une demande d'adoption eût été faite avant la naissance de cet enfant. Mais cela est quand même plus précis. Ces parents qui ont adopté à l'étranger un enfant plus jeune que leur premier né se savaient fertiles au moment de l'arrivée de cet enfant adoptif et auraient pu retirer une requête faite, éventuellement, avant la conception de leur enfant naturel.

Quoi qu'il en soit, ces faits ne sont pas négligeables. Ils nous indiquent d'une part que l'adoption internationale n'est pas qu'une simple réponse à la conjonction de la stérilité passagère d'un couple et d'une pénurie locale d'enfants adoptables. Des gens, bon nombre de gens, de 20 à 30% des parents adoptifs, préfèrent adopter à l'étranger plutôt que d'avoir eux-mêmes ces au-

tres enfants qu'ils seraient, à moins qu'un accident ne soit intervenu après la naissance du premier enfant, capables de produire. D'autre part, ils nous rappellent que bon nombre d'enfants adoptés à l'étranger - au moins le tiers et sans doute plus parce qu'une proportion significative des couples interrogés (le tiers en fait) ont réalisé plus d'une adoption internationale - vivront leur petite enfance avec des frères ou des soeurs nés ici.

Reste pourtant, et il faut insister là-dessus après ce qui vient d'être dit, que dans une vaste majorité des cas - quelque chose comme trois sur quatre - une infertilité au moins temporaire dans le couple a servi de toile de fond à l'examen de l'adoption comme possibilité puis à la décision d'adopter. Il y a donc de bonnes chances que notre petite phrase maladroite du début du chapitre ait été effectivement dite, et souvent.

Ceci dit, adoption oui, mais pourquoi à l'étranger plutôt qu'ici? Et, tant qu'à y être, pourquoi adopter à l'étranger quand on a déjà des enfants à soi et la capacité d'en faire d'autres? Il peut être intéressant d'essayer de répondre à ces deux questions en même temps. Elles s'éclairent curieusement l'une l'autre. Des éléments de réponses sont contenus dans le tableau 1.1.

Considérons d'abord l'importance que nos informateurs disent avoir eu dans leur décision d'adopter à l'étranger chacune des raisons et circonstances soumises à leur évaluation et dite pouvoir influencer cette décision . Commençons par l'ensemble des parents et ne retenons que celles dites avoir été parmi les principales raisons.

Des onze raisons soumises, cinq sont retenues comme parmi les principales par le quart ou plus des informateurs. Il s'agit, en ordre décroissant de fréquence de mentions, de la stérilité (47,6%, "Vous étiez dans l'impossibilité d'avoir un enfant naturel"), des délais indus associés à l'adoption locale (37,9%, "Vous avez choisi d'adopter un enfant né dans un autre pays parce qu'il fallait attendre trop longtemps pour un enfant né au Québec"), du désir de donner un foyer (32,4%, "Vous vouliez donner un foyer à un enfant qui en était privé"), de la conscience de la détresse (26,9%, "Vous désiriez aider un enfant vivant dans des conditions difficiles") et, enfin, de la réalisation de soi (23,5%, "Vous cherchiez à donner un but à votre existence").

Comparons maintenant ces parents dont le premier enfant est un enfant adoptif - bon nombre d'entre eux sont ou ont été stériles - à ces autres parents dont le premier enfant est un enfant naturel et qui ont donc connu au moins une période de fertilité.

TABLEAU 1.1

IMPORTANCE PERSONNELLEMENT ATTRIBUEE A DIVERSES RAISONS ET CIRCONSTANCES POUVANT CONDUIRE A L'ADOPTION INTERNATIONALE SELON LE STATUT NATUREL OU ADOPTIF DU PLUS AGE DES ENFANTS DU COUPLE

% des informateurs qui disent que la raison avancée a été, pour eux, une des principales raisons d'adopter internationalement	PARENTS DONT L'ENFANT LE PLUS VIEUX EST UN ENFANT ADOPTE	PARENTS DONT L'ENFANT LE PLUS VIEUX EST UN ENFANT NATUREL	ENSEMBLE DES PARENTS
4.1 Vous étiez dans l'impossibilité d'avoir un enfant naturel	58,2	16,0	47,6
4.2 Vous vouliez donner un foyer à un enfant qui en était privé	30,5	38,0	32,4
4.3 Vous désiriez aider un enfant vivant dans des conditions difficiles (guerre, pays pauvres, etc.)	23,0	38,7	26,9
4.4 Vous vouliez remplacer un enfant décédé	1,2	6,1	2,5
4.5 Vous cherchiez à donner un but à votre existence	28,1	9,8	23,5
4.6 Vous vouliez améliorer votre vie de couple	10,7	3,7	8,9
4.7 Vous vouliez éviter d'être seul(e)	7,8	1,2	6,1
4.8 Vous désiriez donner un(e) frère(soeur) à(aux) l'enfant(s) déjà au foyer	7,2	30,1	12,9
4.9 Vous n'y étiez pas décidé, mais vous avez accepté après qu'on vous l'ait proposé	1,6	3,1	2,0
4.10 Vous vouliez être une famille comme les autres, en ayant un ou plusieurs enfants	9,8	8,0	9,4
4.11 Vous avez choisi d'adopter un enfant né dans un autre pays parce qu'il fallait attendre trop longtemps pour un enfant né au Québec	41,2	28,2	37,9
4.12 Autre (préciser):	15,2	24,5	17,5
N	488	163	651

La question de la stérilité n'a évidemment pas la même importance chez les uns que chez les autres. Largement dominante chez les premiers (58,2%) elle est clairement marginale chez les seconds (16%) (1). Mais la question de la stérilité n'étant pas une motivation spécifique à l'adoption internationale, nous pouvons nous permettre de nous arrêter là. En revanche, deux des raisons parmi celles souvent retenues comme parmi les principales par nos informateurs n'ont de sens que dans la logique d'une adoption internationale: la conscience des délais et celle de la détresse.

Or la force de chacune varie nettement d'un groupe de parents à l'autre. Chez les parents dont le premier enfant est un enfant adoptif, la conscience des délais associés à l'adoption locale vient au second rang des raisons principales (41,2%) loin devant le désir d'aider un enfant en détresse (23%). Les choses s'inversent chez les parents ayant connu une fertilité propre: les délais sont moins fréquemment mentionnés que chez les autres parents (28,2% contre 41,2%) et que le désir d'aider un enfant vivant dans des conditions difficiles (38,7%).

On peut réexaminer cette dynamique des consciences des délais et de la détresse, de l'impatience et de l'altruisme, sous un angle légèrement différent. Classons d'abord nos informateurs selon qu'ils ont ou non mentionné comme important, et non plus seulement comme raison principale, dans leur décision d'adopter à l'étranger chacune de ces deux raisons. Classons-les ensuite selon qu'ils aient mentionné l'une, l'autre, les deux ou aucune de ces raisons comme importantes. Voyons enfin si, sous ce rapport, les parents dont on sait qu'ils ont été fertiles sont semblables à ou différents des autres. Les données requises pour porter ce jugement sont contenues dans le tableau 1.2

---

(1) Deux petites notes techniques. Nos pourcentages renvoient aux proportions de gens qui ont dit que cette raison était une des principales raisons dans leur décision d'adopter. On pourrait leur ajouter ceux qui ont dit qu'il s'agissait d'une raison importante sans être une raison principale. Ensuite, sauf exception, les entrevues ont été faites auprès des mères. Cela étant, le "vous" utilisé dans l'énoncé a pu être entendu comme vous personnel s'appliquant à elles seules ou vous collectif concernant le couple.

TABLEAU 1.2

IMPORTANCE DES DEUX MOTIFS SPECIFIQUES A L'ADOPTION INTERNATIONALE SELON LE STATUT NATUREL OU ADOPTIF DU PLUS AGE DES ENFANTS

% des parents qui mentionnent comme importants dans leur décision d'adopter à l'étranger:	PARENTS DONT L'ENFANT LE PLUS VIEUX EST UN ENFANT ADOPTE	PARENTS DONT L'ENFANT LE PLUS VIEUX EST UN ENFANT NATUREL	ENSEMBLE DES PARENTS
Seulement le désir de venir en aide à un enfant vivant dans une situation difficile	24,4	47,2	30,1
Seulement les délais associés à une adoption locale	32,6	16,0	28,0
L'une et l'autre de ces raisons	28,9	25,2	28,0
Aucune de ces raisons	14,1	11,7	13,5
N	488	163	651

Ce tableau nous permet de faire quatre observations, croyons-nous, très importantes.

La première est que la sensibilité aux délais associés à une adoption locale et la conscience de la détresse dans laquelle se trouvent beaucoup d'enfants à l'étranger appartiennent clairement à la constellation des motivations qui jouent en matière d'adoption internationale. Ce ne sont sûrement pas les seules. Rien dans nos données ne nous permet de juger de leur importance relative par rapport à ces autres motivations. Mais le fait demeure que l'une, l'autre ou les deux à la fois ont été importantes pour la quasi-totalité des personnes interrogées: seulement 13,5% n'en font pas mention.

La seconde observation est que l'impatience provoquée par les délais de l'adoption locale et l'attitude instrumentale qu'elle peut générer quant à l'adoption internationale - qui devient

alors un raccourci vers l'enfant désiré - sont bien réelles. Mais qu'avec 28% de tous les informateurs ne mentionnant comme important que les délais associés à l'adoption locale elles sont loin d'être dominantes.

Troisième observation, l'altruisme est toujours présent, seul ou combiné à l'impatience, chez une majorité de parents adoptifs, que leur premier enfant ait été adopté (53,3%) ou soit né de leurs oeuvres (72,4%). La même chose serait vraie de l'impatience s'il n'était du fait que chez ceux qui ont déjà un enfant naturel elle n'est mentionnée, seule ou en combinaison avec l'altruisme, que par 41,2% des informateurs.

Quatrième et dernière observation, la fécondité des parents adoptifs a une nette influence sur la façon dont se distribuent les motivations. Ces parents dont l'enfant le plus âgé est un enfant adopté sont écartelés entre l'impatience et l'altruisme. Chez les autres, l'altruisme, la conscience de la détresse, le désir de venir en aide à un enfant vivant dans des conditions difficiles, domine nettement soit seul (47,2% ne mentionnent que cette raison comme importante) ou en conjonction avec la sensibilité aux lenteurs de l'adoption locale (25,2% mentionnent l'une et l'autre raison comme importantes).

On peut donc dire que dans la plupart des cas, décider d'adopter à l'étranger c'est résoudre un problème, au moins temporaire, d'infertilité en recourant à une solution qui, à la fois, procède d'une conscience de la détresse particulière de certains enfants des Tiers-et-quart-mondes et offre un raccourci. Mais attention! on peut dire cela de la plupart des cas, mais pas de tous. Et même à propos de la plupart des cas, ce que nous venons de dire, tout vrai que ce soit, ne rend pas justice à la diversité des situations, des cheminements et des consciences personnelles. Nous visons le sens des tendances centrales et pas, malheureusement peut-être, la richesse des biographies individuelles.

* * * * * *

Ceci dit, il nous faut introduire ici d'autres éléments d'information qui viennent singulièrement qualifier ce qui précède. Ces éléments d'information concernent la position sociale des parents ayant adopté à l'étranger. Ils permettent de penser que si l'infertilité frappe sans égard à la position sociale, l'adoption internationale, comme solution à ce problème, n'est pas pratiquée sans égard à cette même position sociale.

Les personnes rejointes par notre enquête ont comme première caractéristique importante le fait d'être relativement jeunes. Elles sont moins jeunes qu'elles ne l'étaient au moment où elles ont amorcé des démarches en adoption internationale, mais il reste que l'immense majorité d'entre elles (85,5%) ont actuellement entre 30 et 44 ans. Les chiffres pertinents sont contenus dans le tableau 1.3. Les informations concernant les maris - 93,2% des ménages rejoints sont constitués des deux époux et d'au moins un enfant - ont le plus souvent été obtenues auprès des épouses.

TABLEAU 1.3

AGE ACTUEL DES ADOPTANTS SELON LE SEXE

	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	N	%	N	%	N	%
25-29 ans	19	3,1	47	7,3	66	5,2
30-34	146	23,7	196	30,4	242	27,1
35-39	249	40,4	236	36,6	385	38,4
40-44	129	20,9	123	19,1	252	20,0
45-49	49	7,9	33	5,1	82	6,5
50-54	20	3,2	8	1,2	28	2,2
55-59	4	0,6	2	0,3	6	0,5
60 ans et plus	1	0,2	-	-	1	0,1
TOTAL	617	100,0	645	100,0	1 262	100,0

Cette concentration de nos informateurs dans une tranche d'âge relativement étroite nous impose de les comparer non pas à l'ensemble de la population adulte du Québec, ce qui introduirait des distorsions historiques considérables, mais aux autres Québécois de leur âge, à tous ceux-là, mais seulement à ceux-là.

L'idéal pour ce faire serait de disposer des données du dernier recensement. Un malentendu dans nos communications avec Statistique Canada au moment de demander les tris spéciaux requis ne nous permet malheureusement pas de procéder de cette façon. A défaut, nous allons utiliser les données d'une autre enquête (1) complétée l'an dernier par notre service auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte du Québec et en extraire les données concernant les personnes âgées de 30 à 44 ans pour les comparer aux nôtres. Notons au passage que les questions de nature socio-économique utilisées dans notre enquête ont été reprises de l'enquête en question.

---

(1) Jo-Ann Bellware et Pierre Roberge, Enquête à fins multiples 1983. Rapport méthodologique, Québec, ministère des Affaires sociales, 1984, 47 p.

Très rapidement, puisqu'ici les chiffres parlent d'eux-mêmes, les tableaux 1.4 à 1.6 indiquent que les parents ayant décidé de, et réussi à, adopter à l'étranger sont plus scolarisés, ont des occupations plus enviables et des revenus plus élevés que les autres membres de leur génération.

TABLEAU 1.4

NIVEAU DE SCOLARITE DES 30-44 ANS

ANNEES DE SCOLARITE COMPLETEES	HOMMES		FEMMES	
	PERES ADOPTIFS	ENSEMBLE DE LA POPULATION	MERES ADOPTIVES	ENSEMBLE DE LA POPULATION
0-7 années	3,4	17,4	2,7	15,5
8-12	29,4	48,6	33,7	50,9
13-15	22,9	16,3	32,1	19,0
16 et plus	44,3	17,7	31,5	14,6
N	524	356	555	369

TABLEAU 1.5

OCCUPATION DES 30-44 ANS

OCCUPATION	HOMMES		FEMMES	
	PERES ADOPTIFS	ENSEMBLE DE LA POPULATION	MERES ADOPTIVES	ENSEMBLE DE LA POPULATION
Professionnels, administrateurs et semi-professionnels	43,0	19,8	36,4	18,4
Petits administrateurs et employés de bureaux	32,2	24,8	21,4	26,5
Ouvriers et agriculteurs	23,5	50,5	7,4	24,8
Travailleurs ménagers	0,6	0,6	32,1	28,8
N	524	335	555	271

TABLEAU 1.6

REVENUS BRUTS DES 30-44 ANS

REVENUS BRUTS	HOMMES		FEMMES	
	PERES ADOPTIFS	ENSEMBLE DE LA POPULATION	MERES ADOPTIVES	ENSEMBLE DE LA POPULATION
Moins de 10 000$	2,2	13,9	48,3	60,1
De 10 000$ à 14 999$	4,4	10,2	11,7	14,7
De 15 000$ à 19 999$	10,7	16,7	12,8	9,2
De 20 000$ à 24 999$	17,9	17,3	7,9	6,0
De 25 000$ à 29 999$	13,7	15,7	8,3	5,8
De 30 000$ à 34 999$	18,1	12,0	6,2	3,2
35 000$ et plus	33,0	14,2	5,3	1,2
N	497	324	530	348

Chez les hommes en particulier, ces différences sont frappantes: presque trois fois plus de pères adoptifs (44,3% contre 17,7%) que de Québécois de leur âge ont complété 16 années de scolarité ou plus, soit le temps requis pour obtenir un diplôme universitaire; au moins deux fois plus (43,0% contre 19,8%) sont professionnels, grands administrateurs ou semi-professionnels; plus de deux fois plus toujours (33,% contre 14,2%) ont eu, dans l'année précédant l'enquête, des revenus bruts égaux ou supérieurs à 35 000$.

Il y a donc une concentration des parents adoptant à l'étranger dans une tranche d'âge assez étroite, mais qui correspond, au fond, à celle à laquelle la plupart des gens font et élèvent des enfants. Parmi les parents auxquels nous nous sommes intéressés, il y a par ailleurs une très nette sur-représentation d'individus et de foyers jouissant d'une situation économique, professionnelle et culturelle enviable.

De ce dernier fait, on peut faire deux usages très différents. On peut s'en servir, comme nous l'avons fait, pour montrer que l'adoption internationale est d'autant plus facilement pratiquée, ou attrayante, que le statut socio-économique du foyer est élevé. Mais on peut aussi s'en servir pour décomposer les foyers adoptifs en divers groupes ou catégories. S'il est vrai que les familles adoptant à l'étranger ne viennent pas également de tous les horizons sociaux, il est également vrai qu'on retrouve de ces familles dans quelque horizon social qu'on décide de visiter. Il y a des enfants adoptés à l'étranger dans les foyers des mineurs de Rouyn. Moins que dans ceux des chirurgiens d'Outremont, mais il y en a.

Cette dispersion sociale du phénomène de l'adoption internationale est d'autant intéressante à retenir qu'une dispersion géographique, plus forte mais imparfaitement capturée par notre enquête, lui fait écho.

Le tableau 1.7 indique à ce propos deux choses qu'il faudra tenir à l'esprit pour la suite de ce rapport. Il indique d'abord, si l'on compare la seconde à la troisième colonne, que les familles adoptives se distribuent à peu de choses près comme l'ensemble de la population entre les différentes régions administratives du Québec. A peu de choses près dirons-nous parce qu'il y a une légère sur-représentation de la région de Québec et une légère sous-représentation de la région de Montréal.

Il indique aussi qu'au moment de l'enquête nos succès ont varié selon les régions. Si l'on compare la première à la seconde colonne, l'on se rend compte, pour ne signaler que les cas les plus importants, que nous avons eu beaucoup de succès lorsqu'il s'est agi de retracer ces familles de la région de Québec qui avaient adopté à l'étranger mais nettement moins dans la région de Montréal. Cela tient en bonne partie au fait que c'est à Montréal que nous avons eu le plus de difficulté à retracer les adresses actuelles de familles ayant souvent adopté il y a plusieurs années et à contacter des familles particulièrement voyageuses au moment où se déroulaient les opérations de terrain.

Il est enfin intéressant de noter, toujours à ce propos de la dispersion géographique du phénomène, qu'il est à toute fin pratique indépendant du clivage rural-urbain. L'adoption internationale n'est pas, comme on aurait pu le présumer un phénomène urbain, voire de grande ville. C'est ainsi que les régions rurales et les petites municipalités de moins de 5 000 habitants, lesquelles abritent encore 26,1% de la population du Québec, accueillent 29,3% des enfants adoptés à l'étranger. Les municipalités de 5 000 à 10 000 habitants, où résident 4,6% de la population totale, en accueillent 6,5%. Les municipalités de 10 000 habitants et plus - à l'exclusion des conurbations de Chicoutimi-Jonquière, de Hull, des Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Québec et de Montréal - en reçoivent 12,8%, alors qu'elles regroupent 12,1% de la population.

TABLEAU 1.7

COMPARAISON ENTRE LA REPARTITION DES FAMILLES ADOPTIVES ET CELLE DE LA POPULATION DU QUEBEC SELON LA REGION ADMINISTRATIVE

		SELON LES DONNEES D'ENQUETE *		SELON LE RECENSEMENT DE LA POPULATION-CIBLE **		ENSEMBLE DE LA POPULATION DU QUEBEC (1)
		N	%	N	%	%
01	Bas St-Laurent-Gaspésie	27	4,2	38	3,4	3,7
02	Saguenay-Lac St-Jean	18	2,8	30	2,7	4,7
03	Québec	191	29,4	251	22,6	16,2
04	Mauricie/ Bois-Francs	50	7,7	92	8,3	6,9
05	Estrie	63	9,7	75	6,8	3,7
06	Montréal	83	12,8	291	26,2	31,2
16	Laurentides/ Lanaudière	60	9,2	75	6,8	8,4
26	Montérégie	124	19,1	200	18,0	16,8
07	Outaouais	23	3,5	35	3,2	4,3
08	Abitibi/ Témiscamingue	5	0,7	7	0,6	2,4
09	Côte-Nord	6	0,9	15	1,4	1,8
TOTAL		650	100,0	1 109	100,0	100,0 (N=6434521)

* Une donnée manquante
** 67 données manquantes
(1) Source: Shirley Joe, Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juin 1982, Québec, Bureau de la Statistique du Québec, Direction de l'analyse et de la recherche, Service de l'analyse et de la prévision démographiques, mai 1983.

CHAPITRE 2

"LA FILLE DU CSS A TELEPHONE"

Le dépôt, dans les règles, d'une requête en adoption internationale enclenche un processus qui pourra être long, compliqué, pénible et ultimement coûteux. Dans ce processus, que nous avons décrit schématiquement en introduction, interviennent des personnes relevant d'organisations et d'institutions nombreuses et diverses, ici comme à l'étranger. Et parmi ces personnes, l'une des premières à se manifester représente le Centre de services sociaux (CSS) desservant la région où habitent les requérants. Le coup de téléphone de la fille du CSS est, pour les parents potentiels, le signal que la roue, lentement, s'est mise à tourner.

La quasi-totalité des foyers rejoints par l'enquête ont, rappelons-le, suivi les voies officielles: c'est d'ailleurs grâce aux dossiers que ce passage avait laissés que nous avons pu les retracer. Il n'est donc pas étonnant de constater que dans plus de neuf cas sur dix (95,9%) il y ait eu contact entre les parents et le Centre de services sociaux. On devrait en fait dire contacts puisqu'il n'est pas rare (58,9% des cas) qu'une première adoption entraîne quatre contacts ou plus entre les intéressés, contacts qui se feront, le plus souvent, tantôt au centre même, tantôt au domicile des parents.

Dans l'état actuel des choses, le Centre de services sociaux a, en matière d'adoption internationale, trois fonctions principales. La première est celle de l'évaluation psycho-sociale des requérants. Viennent ensuite une fonction d'information et, le cas échéant, une fonction de soutien et de suivi. Signalons au passage que cela correspond fort bien aux attentes qu'ont les requérants. Ainsi, à la question de savoir s'ils s'attendaient "à ce que le CSS avec lequel (ils avaient) fait affaire évalue (leur) aptitude à être un bon parent adoptif" 92% ont répondu oui. Des proportions moindres, mais importantes, ont aussi répondu oui aux questions concernant les fonctions d'information d'une part (75,5%) et de suivi et de soutien d'autre part (62,7%). Une minorité seulement, minorité toutefois substantielle (35,4%), s'attendait à ce que le CSS "s'occupe, du début à la fin, de toutes les démarches et procédures nécessaires".

Ceci étant, nous pouvons commencer notre examen des rapports entre les requérants et le CSS par sa fonction la plus importante et la plus universellement admise, celle de l'évaluation psycho-sociale. C'est aussi celle qui est la plus largement pratiquée: 97,8% des foyers qui ont eu des contacts avec le CSS ont été l'objet d'une telle évaluation.

N'importe qui peut faire un enfant sans examen ni autorisation spéciale de l'Eglise ou de l'Etat. Mais adopter un enfant suppose qu'on se soumette à un tel examen et qu'on accepte qu'un représentant de l'Etat vienne mettre, avec bienséance mais quand même, son nez dans nos affaires privées. Il n'est donc pas étonnant que l'exercice de l'évaluation psycho-sociale puisse être diversement reçu par les gens qui doivent s'y soumettre.

Nous n'avons pas là-dessus d'informations très précises, mais à la question volontairement vague de savoir si l'évaluation avait été pour eux une étape "intéressante", 30,6% des informateurs parlent d'une expérience très intéressante, 40,7% d'une expérience assez intéressante et 21,8% d'une expérience peu ou pas du tout intéressante. Rappelons ici qu'il s'agit de parents ayant adopté, donc de requérants dont les démarches ont eu du succès, et non de l'ensemble des requérants, candidats malchanceux inclus.

La question devient donc celle de savoir si ces variations dans "l'intérêt" que les gens trouvent à l'évaluation psycho-sociale se distribuent au hasard des humeurs et des rencontres de chacun ou bien plutôt si elles sont associées systématiquement à quelque chose d'autre. Ce quelque chose d'autre pourrait, théoriquement, être n'importe quoi. Mais, dans les faits, le quelque chose en question a de bonnes chances d'être ou bien les pratiques effectives en matière d'évaluation psycho-sociale, lesquelles varieraient d'un CSS à l'autre, ou bien encore la distance sociale entre les candidats évalués - lesquels viennent, rappelons-le, de tous les horizons sociaux - et les évaluateurs, des travailleurs sociaux appartenant solidement aux couches moyennes de la classe moyenne. Ce sont ces hypothèses que testent respectivement les tableaux 2.1 et 2.2.

TABLEAU 2.1

INTERET TROUVE A L'EVALUATION PSYCHO-SOCIALE PAR LES PARENTS AYANT TRAITE AVEC LES QUATRE CSS IMPLIQUES DANS 50 ADOPTIONS INTERNATIONALES OU PLUS

Evaluation psycho-sociale qualifiée de:	CSS "A"	CSS "B"	CSS "C"	CSS "D"	ENSEMBLE DE LA POPULATION
Très intéressante	31,7	31,5	20,0	30,4	30,6
Assez intéressante	45,0	48,1	50,0	36,6	40,7
Peu ou pas intéressante	20,0	18,3	21,6	27,7	21,8
Pas de réponse/NAP	3,3	1,9	8,3	3,6	7,0
N					651

TABLEAU 2.2

INTERET TROUVE A L'EVALUATION PSYCHO-SOCIALE SELON LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITE MENAGE ATTEINT DANS LE MENAGE

Evaluation psycho-sociale qualifiée de:	SECON-DAIRE	COLLE-GIAL	UNIVER-SITAIRE	ENSEMBLE DE LA POPULATION
Très intéressante	33,6	42,3	23,6	30,6
Assez intéressante	38,9	36,8	43,4	40,7
Peu ou pas intéressante	19,4	14,1	26,5	21,8
Pas de réponse/NAP	8,1	6,8	6,5	7,0
N	149	163	339	651

Nous avons vu au chapitre précédent que la dispersion géographique du phénomène de l'adoption internationale épousait d'assez près celle de la population du Québec dans son ensemble. Par ailleurs, l'adoption internationale demeure un phénomène relativement rare puisqu'il ne s'en réalise, par les voies officielles, que quelque chose comme 200 ou 250 par année. Du point de vue qui nous intéresse ici, cela signifie que pour plusieurs CSS la réalisation d'une évaluation psycho-sociale aux fins d'une adoption internationale sera vraiment un événement exceptionnel.

Pour cette raison, nous avons cru nécessaire de restreindre notre analyse à ces seuls CSS qui ont été impliqués dans un nombre suffisant d'adoptions internationales (1), nombre que nous avons fixé, un peu arbitrairement, à 50. Il est évident à l'examen du tableau 2.1 qu'il y a des variations dans la façon dont ont été appréciées les performances des quatre CSS répondant à notre critère. Mais celles-ci sont, somme toute, assez faibles, la proportion, par exemple, de gens ayant trouvé l'exercice de l'évaluation psycho-sociale peu ou pas intéressante oscillant, dans des limites assez étroites, autour de 20%. Les variations entre les CSS impliqués dans peu d'adoptions internationales sont beaucoup plus considérables. Cela peut être le reflet d'une diversité de pratiques. Mais cela peut aussi bien être un effet de la petitesse des nombres en cause.

(1) En fait de premières adoptions internationales. Plusieurs parents ont réalisé plus d'une adoption à l'étranger. Mais il nous a semblé plus réaliste d'examiner les premières expériences.

Par ailleurs, le tableau 2.2 révèle quant à lui une tendance plus claire, plus forte et, pour tout dire, un peu étonnante. L'intérêt attribué à l'évaluation psycho-sociale diminue à mesure que se retrécit la distance sociale entre les évalués et l'évaluateur. Les travailleurs sociaux sont des professionnels (1) détenteurs, pour la plupart, d'au moins un premier diplôme universitaire. Les gens avec lesquels ils traitent viennent de tous les horizons sociaux et l'on peut prendre la différence entre le plus haut niveau de scolarité atteint par ceux-ci (2) et celui imputé aux travailleurs sociaux comme indicateur de distance sociale. Or le tableau 2.2 indique de façon on ne peut plus claire que les gens qui ont un niveau de scolarité semblable ou supérieur à celui qu'ont les travailleurs sociaux eux-mêmes - et les positions sociales afférentes - expriment plus de réserves quant à l'évaluation psycho-sociale qu'ils ont subie que ceux qui, avec un certificat d'études secondaires ou moins, appartiennent vraisemblablement à une autre couche sociale. Il se peut que cela exprime chez ceux-ci la satisfaction de se voir confirmer que par leurs possessions, leurs comportements et leurs attitudes ils s'approchent de ce qui est acceptable aux classes moyennes et, chez les autres, l'ennui de voir cette conformité questionnée. Quoi qu'il en soit, le tableau 2.2 indique que la distance sociale joue dans les rapports qu'entretiennent les travailleurs sociaux et leurs clients et qu'il devrait en être tenu compte.

Mais plus sérieux que le problème de l'intérêt que l'on trouve à l'évaluation psycho-sociale semble être celui relié à la deuxième fonction des CSS en matière d'adoption internationale, l'information sur les démarches et procédures nécessaires.

En effet, il ne se trouve qu'une faible moitié des répondants (53,8%) à juger l'information transmise parfaitement suffisante, les autres faisant état de lacunes à des degrés divers. Comme l'indique également le tableau 2.3, ce problème touche également la qualité et la quantité des informations transmises: 26,4% des personnes disent avoir reçu des informations au moins en partie inexactes et 30,6% affirment ne pas avoir été informées de quelque chose qu'on aurait dû leur dire, donc de quelque chose de vraisemblablement important.

---

(1) Au sens du Code des professionnels. Des semi-professionnels dans les classifications sociologiques usuelles.

(2) Il s'agit ici du plus haut niveau de scolarité atteint par un membre du ménage, soit le père, soit la mère.

TABLEAU 2.3

JUGEMENTS SUR LA QUALITE ET LA QUANTITE D'INFORMATIONS TRANSMISES PORTES PAR LES PARENTS AYANT TRAITE AVEC LES QUATRE CSS IMPLIQUES DANS 50 ADOPTIONS INTERNATIONALES OU PLUS*

% des informateurs disant que l'information transmise était:	C S S				ENSEMBLE DE LA POPULATION
	"A"	"B"	"C"	"D"	
Pleinement suffisante	57,8	55,6	46,7	51,8	53,8
En partie au moins inexacte	26,1	27,8	25,0	38,4	26,4
Incomplète	30,6	29,6	26,7	34,8	30,6
N					651

Une lecture attentive de ce même tableau 2.3 signale en outre la possibilité que le problème de la qualité et de la quantité des informations transmises n'ait pas partout la même acuité. Au tableau 2.3, la performance du CSS "D" est, à cet égard, moins bonne que celle des autres.

Il y a par ailleurs une légère tendance, que nous n'avons pas cru utile de consigner dans un tableau, à ce que la critique des informations reçues soit d'autant plus fréquente que l'on ait affaire à une famille plus scolarisée. Mais cette tendance est très légère et témoigne sans doute au fond de la réalité du problème de l'information à transmettre, laquelle est, il faut bien le dire, assez vaste, assez complexe et assez diversifiée pour que malgré les efforts consentis à cette fin la performance des CSS en la matière soit jugée être un peu moins qu'impeccable. Nous pourrions, éventuellement, coder les réponses faites à des questions ouvertes demandant d'identifier ces informations qui auraient dû être transmises et qui ne l'ont pas été et voir si, où et comment se concentrent les lacunes qui pourraient être corrigées.

Enfin, nous n'avons malheureusement qu'assez peu d'informations sur la troisième fonction des CSS: le soutien et le suivi. Celle-ci, nous l'avons vu, ne fait pas partie des attentes principales des futurs parents adoptifs, encore qu'elle soit présente chez deux sur trois d'entre eux. A cela correspond une faiblesse de l'information concernant le suivi. Seulement la moitié des informateurs estiment avoir été bien informés des "services auxquels les parents adoptifs peuvent faire appel en cas de difficultés".

---

* Pour la suite du texte, l'astérisque à la fin du titre d'un tableau indique que chacune des lignes de ce tableau renvoie à une question différente. Les pourcentages ne s'additionnent donc pas.

S'il y a donc problèmes dans la performance des CSS en matière d'adoption internationale, l'un d'entre eux se situe, de l'avis des intéressés, du côté de la réunion et de la transmission des informations pertinentes.

Ce problème d'information n'est pas le seul. Une moitié des informateurs (52,9%) mentionnent en outre nommément des choses "qu'ils ont moins aimé dans la façon dont le CSS s'est occupé de (leur) cas". Et, avec 144 mentions, viennent en tête de liste, loin devant les autres, la lenteur et la lourdeur du processus. Dans les autres cas, on mentionne ou bien des choses sur lesquelles nous avons déjà insisté - information et suivi - ou bien encore l'indiscrétion avec laquelle se serait faite l'évaluation psycho-sociale (39 mentions) et ce qu'on a perçu être une attitude réticente face à l'adoption internationale chez le CSS ou son représentant (58 mentions).

Au total, de façon générale, les gens sont satisfaits de la façon dont le CSS s'est occupé de leur cas. Un quart (23,4%) exprime toutefois des réserves et un informateur sur dix ou presque (8,8%) une franche insatisfaction. Sont particulièrement appréciés le support et le soutien accordés aux parents par les représentants du CSS (163 mentions), leurs qualités humaines (149 mentions) et leur professionnalisme (49 mentions).

* * * * * * * * *

Les CSS ne sont pas les seuls organismes impliqués dans le processus de l'adoption internationale. Parmi ces autres organismes, il faut absolument mentionner Accueillons un Enfant, Caritas Sherbrooke, Enfants d'Orient, Familles pour Enfants, Monde Enfants, Soleil des Nations et Terre des Hommes.

Il s'agit d'organismes privés, constitués en très bonne part de bénévoles qui sont souvent des gens ayant déjà adopté un ou des enfants à l'étranger. Ces organismes, dont certains ont plusieurs années d'existence, sont maintenant accrédités auprès du ministère des Affaires sociales. Ils ont trois fonctions principales: informer les parents des règles et procédures à suivre, les aider dans la préparation de leur dossier et, surtout, maintenir des contacts avec les représentants de pays étrangers ouverts à l'adoption internationale pour faire en sorte que des enfants adoptables soient offerts à des familles d'ici. Dans tout l'appareil régissant l'adoption internationale, ils sont les principales antennes à l'étranger.

Plus de la moitié (55,2%) des parents rejoints par notre enquête disent avoir eu des contacts avec l'un ou l'autre de ces organismes. A première vue, cette proportion peut sembler un peu faible. Elle est cependant stable dans le temps, alors qu'on a voulu affirmer et formaliser le rôle de ces organismes au cours de ces dernières années. Et elle concorde en outre avec la réponse faite à une autre question qui demandait aux informateurs s'ils étaient "membres d'une association oeuvrant dans le domaine de l'adoption d'enfants nés dans un autre pays". A cette question, un peu moins de la moitié ont répondu oui (42,7%).

Puisqu'ils partagent certaines fonctions, celle d'informer en particulier, il est utile et intéressant de comparer les performances des CSS et des organismes privés. Le tableau 2.4 indique qu'aux yeux des parents les organismes privés se tirent toujours légèrement mieux d'affaire que les CSS. Par exemple, ils donnent moins souvent que les CSS des informations inexactes ou incomplètes et génèrent plus souvent, entre autres à cause de cela, une grande satisfaction.

Il se peut que cela reflète des différences dans la performance objective des CSS et des organismes privés. Mais il faut aussi tenir compte du fait que ces organismes ont en l'affaire un plus beau rôle que le CSS. Ils n'ont pas la charge de l'évaluation psycho-sociale et ne sont pas responsables des irritations qu'elle peut causer. Ils ne traitent, le plus souvent, qu'avec un seul pays étranger et sont donc en position de donner des informations plus précises et plus spécifiques. Enfin, et cela doit être loin d'être négligeable, ce sont eux qui sont responsables du transport des enfants de leur pays d'origine au Québec ou, le cas échéant, de l'accompagnement des parents sur place. Leur rôle est plus proche et plus humain. Il est d'ailleurs curieux de noter, à ce propos, que plus de parents mentionnent les qualités humaines des gens avec lesquels ils ont eu affaire dans le cas des CSS (22,8%) que dans celui des organismes privés (14,7%). Tout se passe comme si la présence de ces qualités étonnait plus dans un organisme public officiel que dans une association volontaire où elles sont présumées aller de soi.

TABLEAU 2.4

COMPARAISON DES JUGEMENTS PORTES SUR LES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX ET LES ORGANISMES PRIVES ACCREDITES AUPRES DU MINISTERE*

% des informateurs disant que:	CSS	ORGANISMES PRIVES
...L'information transmise était pleinement suffisante	53,8	75,4
...L'information transmise était en partie au moins inexacte	26,4	17,5
...L'information transmise était incomplète	30,6	21,3
...Ils sont très satisfaits de la façon dont on s'est occupé de leur cas	41,2	56,4
N	651	360

* * * * * * * * *

Parmi les autres parties prenantes au processus d'adoption internationale se trouve le ministère des Affaires sociales. Sa performance est jugée diversement et, dans l'ensemble, pas de façon particulièrement louangeuse. A la question de savoir comment bien le ministère assumait "ses responsabilités à l'égard des parents qui désirent adopter un enfant né dans un autre pays", 12,1% des informateurs ont répondu "très bien", 33,9% "bien", 32,6% "plus ou moins bien", 6,9% "mal" et 3,4% "très mal". Un informateur sur deux (44,9%) est donc au moins légèrement critique.

Une bonne partie de la question demeure celle de savoir ce que sont ou devraient être ces responsabilités du ministère. Nous n'en avons malheureusement pas de mesure directe. Nous avons toutefois une mesure de ce que les gens perçoivent être l'action du ministère dans le domaine de l'adoption internationale. Les options de réponse à la question de savoir quelle était "l'orientation actuelle du ministère" étaient:

I - "Tout en faisant appliquer la loi, il s'efforce de faire en sorte que les parents s'organisent le plus possible par eux-mêmes, avec ou sans l'aide d'organismes privés";

II - "Tout en faisant appliquer le loi, il s'efforce de fournir certains services aux parents, tout en laissant une bonne part des responsabilités aux parents et aux organismes privés";

III - "Tout en faisant appliquer la loi, il s'efforce de fournir aux parents la plupart des services dont ils ont besoin".

Or, existe entre la perception que l'on a de l'action du ministère et le jugement que l'on porte sur la façon dont il assume ses responsabilités une relation claire, forte et curieuse illustrée au tableau 2.5.

A un premier niveau, cette relation est simple. La satisfaction à l'endroit du ministère augmente avec le volume des services qu'on croît qu'il offre. Ceux qui pensent qu'il fournit la plupart des services sont à 70,2% satisfaits du ministère. Ceux qui pensent qu'il ne fait qu'appliquer la loi sans plus sont, en sens inverse, à 67% insatisfaits de sa performance.

TABLEAU 2.5

JUGEMENTS SUR LA FACON DONT LE MINISTERE ASSUME SES RESPONSABILITES A L'ENDROIT DES PARENTS ADOPTANT A L'ETRANGER SELON LA PERCEPTION DE L'ACTION DU MINISTERE DANS CE CHAMP D'ACTIVITES

Le ministère assume ses responsabilités...	LE MINISTERE... NE FAIT QU'APPLIQUER LA LOI	FOURNIT QUELQUES SERVICES	FOURNIT LA PLUPART DES SERVICES
Bien ou très bien	27,6	49,8	70,2
Plus ou moins bien	39,4	36,3	21,8
Mal ou très mal	27,6	7,8	4,0
Ne sait pas	5,5	6,0	4,0
N	127	333	124

C'est plutôt à un second niveau que cette relation est curieuse. Et en fait doublement curieuse. D'une part, on pourrait penser qu'il y a dans la population une attente universelle de services de la part du ministère qui aboutirait à un élargissement de son rôle en adoption internationale. Ce sont, après tout, ceux qui pensent qu'il n'offre aucun service, qu'il ne fait qu'appliquer la loi, qui sont les moins satisfaits de la façon dont il assume ses responsabilités. Or à peine un informateur sur cinq (21,4%) voudrait voir, en matière d'adoption internationale "augmenter le rôle du ministère des Affaires sociales tout en diminuant le rôle des organismes privés". D'autre part, les plus satisfaits sont ceux qui croient que le ministère fournit la plupart des services alors que dans les faits il n'en est rien et que l'action effective du ministère est décrite par l'option de réponse II.

Cela devrait nous faire prendre avec quelques grains de sel ce qui a été dit tout au cours de ce chapitre quant à la satisfaction à l'endroit des organismes privés et des Centres de services sociaux, des informations qu'ils transmettent et du support qu'ils donnent. D'ailleurs, le temps est venu de passer à des gens beaucoup plus intéressants que les travailleurs sociaux, les bénévoles des organismes ou les fonctionnaires du ministère. Le temps est venu d'accueillir les enfants.

CHAPITRE 3

"MON DIEU QU'ELLE EST PETITE !"

Les 651 familles rejointes par notre enquête ont, collectivement, procédé à 904 adoptions internationales. Les enfants ainsi adoptés ont quelques caractéristiques communes qui justifient le titre de ce chapitre. Il s'agit plus souvent de filles (55%) que de garçons (45%). Il s'agit une fois sur deux (48%) d'enfants de moins d'un an et trois fois sur quatre d'enfants de moins de trois ans (74,9%). Il s'agit d'enfants qui accusent souvent (47,1% des cas) des retards de croissance et qui, de surcroît, appartiennent fréquemment à des groupes raciaux dont la stature physique usuelle est d'un gabarit moindre que le standard nord-américain courant. Mais n'anticipons pas trop. N'allons pas trop vite, l'adoption internationale est un processus qui a la réputation d'être lent.

Cette réputation n'est qu'en partie fondée. Le tableau 3.1 indique plutôt que, de ce point de vue, la caractéristique principale est la variabilité. Ce qui se fait en moins de douze mois pour bon nombre de gens (24,9% des personnes concernées par une première adoption internationale) peut prendre chez d'autres un temps désespérant. Le tableau 3.1 précise de surcroît que le temps qui s'écoule entre les premières démarches et l'arrivée de l'enfant désiré n'est guère influencé par le fait qu'il s'agisse d'une première, d'une seconde ou d'une troisième adoption. En outre, mais nous n'avons pas cru utile de consigner ces tendances dans des tableaux que nous reproduirions ici, cette durée est également indépendante de la formulation par les parents éventuels d'exigences quant à l'âge de l'enfant à adopter, ce qui va contre ce que suggère le sens commun, et de l'année à laquelle les premières démarches ont été faites, ce qui suggère que la rationalisation administrative à laquelle a été soumise le processus n'a pas eu pour effet de l'accélérer.

TABLEAU 3.1

TEMPS ECOULE ENTRE LES PREMIERES DEMARCHES ET L'ARRIVEE DE L'ENFANT SELON QU'IL S'AGISSE D'UNE PREMIERE, D'UNE SECONDE OU D'UNE TROISIEME ADOPTION INTERNATIONALE

Temps écoulé:	PREMIERE ADOPTION	SECONDE ADOPTION	TROISIEME ADOPTION
Moins de 12 mois	24,9	35,5	37,5
De 12 à 23 mois	29,0	28,8	28,1
De 24 à 35 mois	20,7	13,0	3,1
De 36 à 47 mois	11,1	9,4	0,0
48 mois ou plus	8,9	6,3	0,0
Indéterminé	5,4	6,7	31,2
N	651	222	32

Restent donc, toujours du point de vue de la durée du processus, à explorer deux possibilités. La première est qu'à des pays différents correspondent des durées particulières. La vérification de cette hypothèse est difficile parce que, mais nous verrons cela plus en détail au chapitre suivant, des adoptions ont été réalisées dans plus de soixante pays différents, plusieurs, voire de très nombreuses, dans certains pays mais à l'inverse très peu dans d'autres pays. Qui plus est, rien ne nous indique que les politiques et pratiques propres à ces pays où ont été réalisées une quantité d'adoptions internationales suffisante pour effectuer un test convaincant de notre hypothèse aient été stables dans le temps. Tout indique, imposition de moratoires et resserrements de politiques administratives à notre bout du processus, que c'est l'inverse qui a le plus de chances d'être vrai.

Néanmoins, nous consignons au tableau 3.2 les données concernant la durée du processus pour ces quatre pays - Guatémala, Honduras, Haïti, Corée - où ont été réalisées, par les parents rejoints par notre enquête, cinquante premières adoptions internationales ou plus.

Ces données doivent être interprétées avec beaucoup de prudence. Mais trois choses peuvent être avancées. D'abord que dans chacun des pays, la variabilité de la durée des démarches est maintenue. Ensuite, qu'entre ces pays peuvent exister des différences considérables de ce point de vue: il suffit pour s'en convaincre de comparer le Guatémala au Honduras, deux pays pourtant voisins. Et enfin, et peut-être surtout, qu'il n'y a pas de différences marquées entre les délais requis pour adopter dans ces pays et ceux qu'il faut souffrir ailleurs. Il n'y a pratiquement pas de différence entre le temps qu'un enfant met à arriver d'Haïti - pays qui nous fournit le plus fort contingent d'enfants adoptés à

l'étranger - et la durée des démarches de toutes les premières adoptions internationales prises dans leur ensemble. En conséquence, la popularité relative d'un pays comme lieu d'une adoption internationale ne peut être, a posteriori, expliquée par une différence objective dans la durée des procédures entre ce pays et les autres.

TABLEAU 3.2

TEMPS ECOULE ENTRE LES PREMIERES DEMARCHES ET L'ARRIVEE DE L'ENFANT DANS QUATRE PAYS OU ONT ETE REALISEES 50 ADOPTIONS INTERNATIONALES OU PLUS

Temps écoulé:	GUATEMALA	HONDURAS	HAITI	COREE	ENSEMBLE DES PREMIERES ADOPTIONS
Moins de 12 mois	17,6	44,9	32,9	14,1	24,9
De 12 à 23 mois	15,7	30,6	27,3	35,9	29,0
De 24 à 35 mois	35,3	10,2	23,1	15,6	20,7
De 36 à 47 mois	17,6	12,2	10,2	18,8	11,1
48 mois ou plus	13,7	0,0	6,5	15,6	8,9
Indéterminé	0,0	2,0	0,0	0,0	5,4
N	51	50	216	64	651

L'autre possibilité est que le cheminement, la route, suivi par les éventuels parents adoptifs ait une influence sur la durée des démarches. Notre enquête reconstitue l'histoire d'adoptions réalisées entre 1970 et 1983. Certaines ont donc été faites longtemps avant que la machinerie légale et administrative actuelle n'ait été mise en place. Nous savons déjà, par le chapitre précédent, qu'une moitié ou presque (40,1%) de nos informateurs ne sont pas passés par l'intermédiaire des organismes actuellement accrédités auprès du ministère. Nous savons aussi que cela n'est pas le fait que de personnes ayant adopté à l'étranger avant que les mécanismes actuels ne soient mis en place. Deux autres faits peuvent avoir une certaine importance. Un peu plus d'une moitié des informateurs (54,1%) ont eu leur premier contact avec leur premier enfant adoptif dans son pays d'origine. Cela est requis par certains pays qui insistent pour que les procédures judiciaires requises soient accomplies chez eux et en personne, mais pas par tous et peut être l'indice de démarches plus privées que ne le prévoit la procédure officielle.

Autre fait non négligeable, seulement une moitié (53,5%) des enfants adoptés en première adoption internationale vivaient en institution - orphelinat ou hôpital - au moment de l'adoption. Certains (15,4%) étaient avec au moins un de leurs parents biologiques, d'autres (24,3%) en "famille d'accueil" ce qui peut recouvrir bien des situations diverses, et le reste (6,5%) dans "d'autres" situations.

Il est légitime de croiser ces trois informations et de définir les cheminements dont le tableau 3.3 donne la distribution relative.

TABLEAU 3.3

CHEMINEMENTS SUIVIS PAR LES PARENTS ADOPTIFS LORS DE LA PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE

		%	N
Sont passés par un organisme accrédité auprès du ministère			
et 1.	Ont adopté sur place un enfant vivant en institution	18,2	119
2.	Ont adopté d'ici un enfant vivant en institution	21,6	141
3.	Ont adopté sur place un enfant ne vivant pas en institution	12,4	81
4.	Ont adopté d'ici un enfant ne vivant pas en institution	7,5	49
Ne sont pas passés par un organisme accrédité auprès du ministère			
et 5.	Ont adopté sur place un enfant vivant en institution	8,1	53
6.	Ont adopté d'ici un enfant vivant en institution	5,6	37
7.	Ont adopté sur place un enfant ne vivant pas en institution	15,1	99
8.	Ont adopté d'ici un enfant ne vivant pas en institution	11,0	72
		100,0	651

Ce tableau nous indique que l'adoption internationale suit, ou a suivi, des voies complexes et différentes. Toutes les possibilités théoriques envisagées aux paragraphes précédents ont, dans la réalité, trouvé preneurs. Toutes ces voies ne sont pas, d'un point de vue bureaucratique et légal, également recommandables. Les quatre premières - qui impliquent la présence d'un organisme

reconnu et accrédité auprès du ministère - offrent plus de garanties que les autres et ont été en fait suivies dans six adoptions sur dix (59,7%). Les deux suivantes mettent au moins en cause dans le pays d'origine de l'enfant une institution (hôpital ou orphelinat) qui est investie et justiciable de certaines obligations légales. Mais les deux dernières ressemblent étrangement à ces adoptions privées que les procédures administratives actuelles visent à mettre au ban (1). Elles ont quand même été utilisées dans le cas d'une adoption sur quatre (26,1%).

Le tableau 3.4 n'accrédite guère l'idée que l'on ne soit jamais si bien servi que par soi-même. Il y a bien une différence dans la célérité du processus d'adoption selon qu'un cheminement est préféré à l'autre. Un parent sur cinq (20%) parmi ceux qui ont suivi des cheminements officiels a vu arriver un enfant moins de douze mois après la première démarche d'adoption. Chez ceux qui, à l'autre extrême du tableau, ont emprunté une route proche de celle de l'adoption privée, la proportion correspondante est de un sur trois (32,2%). Différence, mais différence somme toute légère.

Assez curieusement, les cheminements proches de l'adoption privée n'impliquent pas des coûts plus élevés que les autres cheminements: 46,4% des parents qui ont choisi cette voie ont dû débourser, pour une première adoption, plus de 3 000$. Cela est également vrai de 46,4% de ceux qui ont suivi des voies plus officielles. Cependant, les enfants adoptés par les voies moins officielles sont plus souvent que les autres en bonne santé et sans retard de développement quoique d'âge comparable.

Car n'oublions pas que toutes ces démarches, toute cette attente, tous ces déplacements, tous ces frais ont un but fréquent qui est l'adoption d'un enfant jeune. Nous avons vu il y a quelques instants que la formulation d'exigences concernant l'âge de l'enfant à adopter n'a pas, dans nos données à tout le moins, d'impact bien visible sur les temps d'attente entre les premières démarches et l'arrivée de l'enfant. Mais restent deux faits cruciaux. Rares sont les parents adoptifs éventuels qui n'ont aucune préférence quant à l'âge de l'enfant à adopter. A peine moins rares sont ceux qui ne formulent aucune exigence à cet égard. Pour une première adoption, ce ne serait le cas que de 17,7% de nos informateurs. Second fait crucial, exigence concernant l'âge ou pas, les enfants adoptés à l'étranger le sont lorsqu'ils sont encore jeunes. Le tableau 3.5 donne la distribution des enfants adoptés à l'étranger - dans le cas de premières adoptions internationales - selon le sexe et l'âge à l'arrivée.

---

(1) La proportion des adoptions faites à la manière d'adoptions privées reste assez constante dans le temps: 26,9% en 1977, 17,8% en 1978, 34,8% en 1979, 35,2% en 1980, 24,% en 1981.

TABLEAU 3.4

TEMPS ECOULE ENTRE LES PREMIERES DEMARCHES ET L'ARRIVEE DE L'ENFANT SELON LE TYPE DE CHEMINEMENT SUIVI PAR LES PARENTS ADOPTIFS

Temps écoulé:	CHEMINEMENTS*			
	1,2,3,4	5,6	7,8	Ensemble
Moins de 12 mois	20,0	32,2	32,2	24,9
De 12 à 23 mois	31,5	23,3	26,3	29,0
De 24 à 35 mois	25,6	16,7	11,7	20,7
De 36 à 47 mois	11,5	15,6	7,6	11,1
48 mois ou plus	8,7	8,9	9,4	8,9
Indéterminé	2,6	3,3	12,9	5,4
N	390	90	171	651

TABLEAU 3.5

AGE A L'ARRIVEE, SELON LE SEXE DES ENFANTS ADOPTES EN PREMIÈRE ADOPTION INTERNATIONALE

Temps écoulé:	GARCONS	FILLES	ENSEMBLE
Moins de 12 mois	45,3	52,6	49,4
De 12 à 23 mois	19,9	14,1	16,7
De 24 à 35 mois	10,3	8,3	9,2
De 36 à 47 mois	5,6	7,2	6,5
De 48 à 59 mois	5,6	5,2	5,4
60 mois ou plus	15,1	12,6	8,7
N	302	308	651

* Tels que définis au Tableau 3.3

Les trois quarts des enfants ont 35 mois ou moins, les deux tiers 23 mois ou moins, la moitié douze mois ou moins. Il s'agit bien sûr parfois d'un âge approximatif. Mais la tendance est claire.

On ne saurait tenir rigueur à des gens qui très souvent cherchent par le biais de l'adoption à avoir des enfants que la nature leur refuse de souhaiter que ces enfants soient aussi des bébés. Tout milite en ce sens. Le charme des poupons. La dépendance complète des très jeunes enfants sur les adultes qui, lorsque comblée, sert pour les uns comme les autres de substrat à une relation parent-enfant. Et, en cas d'adoption internationale, les problèmes de transfert linguistique et de permanence des empreintes culturelles originelles qui varient en fonction inverse de l'âge.

Mais il y a aussi autre chose. Les enfants adoptés à l'étranger arrivent assez souvent ici dans un état de santé que leurs parents adoptifs jugent "passable" ou "mauvais". Cela est le fait de presque un tiers (31,1%) des enfants impliqués dans une première adoption internationale. La présence chez ces mêmes enfants de retards de développement divers, croissance physique, développement psycho-moteur, etc., est encore plus fréquente et touche une moitié (48,2%) des cas (1). Il s'agit bien sûr ici des estimations des parents, de parents dont plusieurs en sont à leur premier enfant. Il se peut donc qu'ils errent dans le sens de la prudence. Mais notons quand même que tous ces enfants - à des exceptions près - ont subi à leur arrivée un examen pédiatrique complet et que la prudence naturelle des parents a eu à se confronter avec les jugements plus cliniques des médecins.

Or, les observations des parents et des médecins concordent. L'une de ces dernières s'exprimait ainsi:

> "Les observations initiales permettent de constater, dans la majorité des cas, un retard de croissance quant au poids et à la taille, sous la limite inférieure des courbes utilisées pour évaluer les enfants québécois. On ne note pas de malnutrition sélective, mais plutôt une carence globale par un apport calorique insuffisant. Il faut noter que les enfants arrivés au cours de la dernière année sont en meilleur état: ils présentent moins de retard de croissance et moins de diarrhée. Ils viennent pro-

---

(1) Dans presque une moitié des cas (44,5%), il ne s'agissait, de l'avis des parents, que d'un retard de développement physique, dans un peu plus du tiers (37,2%) que d'un retard de développement psycho-moteur, dans le reste des cas (18,3%) des deux à la fois.

> bablement de crèches ou de familles où l'environnement a été amélioré en leur faveur, c'est-à-dire que les coûts de l'alimentation durant les derniers mois de leur séjour dans leur pays d'origine ont été partagés par les familles adoptives.
>
> On observe fréquemment une phase de boulimie qui correspond à la période de croissance accélérée. Il est donc important qu'à la fois la qualité et la quantité de l'alimentation soient contrôlées: d'une part, les besoins de l'enfant sont accrus, mais d'autre part, cette boulimie constitue une manifestation d'insécurité dont il faut favoriser le contrôle. Enfin, en surveillant les progrès de croissance de l'enfant, il ne faut pas oublier que des facteurs familiaux, comme la taille des parents, et des facteurs raciaux particuliers contribuent avec l'alimentation au développement statural final qu'atteindra l'enfant."(1)

Quoiqu'il en soit, état de santé et retard de développement sont, entre autres variables importantes, associés à l'âge. Comme l'indique le tableau 3.6, les très jeunes enfants adoptés à l'étranger ont moins tendance que ceux qui sont un peu plus âgés qu'eux à être d'une santé passable ou mauvaise et/ou à avoir commencé à accumuler des retards de développement physique ou intellectuel.

Pour le reste, état de santé et retard de développement sont assez clairement associés à deux choses: la situation familiale initiale de l'enfant au moment de l'adoption et la zone d'origine. Dans les deux cas, les variations sont importantes. Elles sont consignées aux tableaux 3.7 et 3.8.

---

(1) Thérèse Morais-Rochon, M.D. Pédiatre, Impact de la malnutrition sur le développement physique et intellectuel des enfants: point de vue médical, texte rédigé à la suite d'une présentation effectuée dans le cadre d'un colloque sur l'adoption internationale tenu par la corporation "Accueillons un Enfant", à Lévis en mai 1983, p.1. Ces réflexions sont tirées d'une série d'observations de cas faites à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) où les enfants nouvellement arrivés à Québec sont rencontrés pour une première évaluation de leur état de santé et, par la suite, pour surveillance et traitement des problèmes qui peuvent survenir. L'origine des enfants est variée; mais la majorité des enfants sont haïtiens. Nous tenons à remercier M. Michel Amyot, président de la corporation "Accueillons un Enfant", pour nous avoir transmis ce document.

TABLEAU 3.6

MAUVAIS ETAT DE SANTE ET PRESENCE DE RETARDS DE DEVELOPPEMENT CHEZ LES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON L'AGE A L'ARRIVEE*

% des enfants qui	AGE A L'ARRIVEE				
	MOINS DE 12 MOIS	DE 12 A 23 MOIS	DE 24 A 35 MOIS	DE 36 A 47 MOIS	DE 48 A 59 MOIS
Etaient d'un état de santé passable ou mauvais	29,4	42,2	43,0	42,5	23,7
Accusaient un retard de développement	43,4	57,8	65,0	61,9	54,3
N	321	108	59	42	35

TABLEAU 3.7

MAUVAIS ETAT DE SANTE ET PRESENCE DE RETARDS DE DEVELOPPEMENT CHEZ LES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LA SITUATION FAMILIALE INITIALE*

% des enfants qui:	A L'ADOPTION L'ENFANT VIVAIT:			
	AVEC AU MOINS UN MEMBRE DE SA FAMILLE	EN FAMILLE D'ACCUEIL	A L'ORPHELINAT OU A L'HOPITAL	DANS UNE AUTRE SITUATION
Etaient d'un état de santé passable ou mauvais	23,0	15,8	39,7	32,5
Accusaient un retard de développement	33,0	28,5	61,1	50,0
N	100	158	350	40

TABLEAU 3.8

MAUVAIS ETAT DE SANTE ET PRESENCE DE RETARDS DE DEVELOPPEMENT CHEZ LES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LA ZONE D'ORIGINE*

% des enfants qui:	REGION D'ORIGINE				
	ANTILLES	AMERIQUE LATINE	ASIE	AUTRES	ENSEMBLE
Etaient d'un état de santé passable ou mauvais	40,1	18,9	33,7	18,2	31,1
Accusaient un retard de développement	57,7	38,9	47,4	36,4	48,2
N	239	211	190	11	651

La situation concernant l'état de santé et le niveau de développement physique et psychique des enfants adoptés à l'étranger a donc pu, très légitimement, donner lieu à certaines inquiétudes. Mais la situation générale n'est pas dramatique.

D'une part, il y a depuis plusieurs années une nette et croissante amélioration de l'état de santé des enfants qui arrivent ici de l'étranger. Un enfant sur cinq (20,6%) chez ceux arrivés ici en 1977 était, de l'avis des parents, en mauvaise santé. Depuis lors, cette proportion baisse régulièrement d'année en année - 15,8% en 1978, 9,4% en 1979, etc. - pour être réduite à 0,0% dans le cas des adoptions réalisées en 1982 et 1983. Que cela soit ou non l'effet de l'implantation des nouvelles pratiques administratives concernant l'adoption internationale, on ne saurait que s'en réjouir.

D'autre part, ces bébés sont de petits durs qui récupèrent vite. Parents et médecins s'accordent à nouveau là-dessus.

> "Le rattrapage est rapide: en un an environ, plusieurs enfants entrent dans la distribution de poids et de taille des enfants québécois (...). En général, les gains sont rapides autant sur le plan moteur qu'au niveau des apprentissages ou du langage. Le contact affectif avec les parents adoptifs se crée très rapidement; par contre, les contacts sont souvent plus difficiles hors du contexte familial, dans des situations soit nouvelles, soit rappelant des souvenirs plus ou moins agréables. Parfois, des difficultés d'apprentissage ou de comportement persistent à long terme. Il est

essentiel que chaque enfant soit alors évalué selon sa situation particulière et qu'il soit orienté suivant ses propres besoins". (1)

Quant aux parents, 83,5% de ceux dont l'enfant accusait un quelconque retard de développement estime que la situation était, au moment de l'enquête, complètement rétablie. Un autre 15% estime que la situation était en voie de rétablissement, ce qui ne laisse que quelques cas-problèmes isolés.

Notre enquête ne nous renseigne ni sur les nuits sans sommeil ni sur les visites en catastrophe chez le pédiatre. Mais elle rassure au moins sur le fait que - à de rares exceptions près - ces enfants venus d'ailleurs souvent si petits et malingres récupèrent et prospèrent sous nos climats. Ce sont de petits durs.

(1) Thérèse Morais-Rochon, Op. cit., p.2.

CHAPITRE 4

"IL ETAIT UNE FOIS, DANS TON PAYS..."

Les enfants adoptés à l'étranger par des résidents québécois au cours des quinze dernières années viennent d'un très grand nombre de pays et de territoires. Notre enquête a permis d'en identifier rien moins que 69. Cela ne signifie toutefois pas que ces enfants nous viennent également de tous les coins de la planète. Au contraire, ils proviennent surtout, mais inégalement, de six régions du monde bien identifiables. Nous invitons le lecteur à bien lire le tableau 4.1 et, si ses souvenirs en géographie valent ce que valaient les nôtres avant la fabrication de ce tableau, à consulter son atlas.

Adoption internationale, oui, mais en partant, autant que faire se peut, de ce bout du monde qui est le moins éloigné de nous. Les enfants adoptés à l'étranger proviennent presque tous de l'une ou l'autre de six régions du monde qui sont: les îles des Antilles, les pays d'Amérique centrale, les pays d'Amérique du sud y compris ceux qui au nord du continent jouxtent la mer des Caraïbes, et trois régions distinctes d'Asie riveraines soit de la mer du Japon, soit de la mer de Chine soit enfin du Golfe du Bengale. Les adoptions internationales faites ailleurs, en Océanie, en Afrique ou au Moyen-Orient par exemple, constituent des cas isolés et exceptionnels.

Rien ne l'impose, mais tout se passe comme si, en matière d'adoption internationalle telle qu'on la pratique ici, le volume des adoptions variait en fonction inverse de la distance. A elles seules, les îles antillaises fournissent 39,1% des enfants adoptés à l'étranger. Ce qui d'ailleurs sous-estime l'importance de la contribution du bassin des Caraïbes puisque pour l'estimer correctement il faudrait ajouter aux adoptions en provenance des îles celles faites en Amérique centrale (16,4% de l'ensemble) ou dans d'autres pays riverains comme le Vénézuéla et les Guyanes (6% de l'ensemble environ). Cette zone sous-développée qui est la plus proche de nous géographiquement nous fournit donc au moins la moitié et vraisemblablement les six-dixièmes des enfants que nous adoptons hors-frontière. Mais, à l'inverse, partons vers l'ouest, traversons notre continent, puis le Pacifique, puis l'Asie du sud-est pour arriver aux rives peuplées et pauvres du Golfe du Bengale. Nous n'y réaliserons que 7,6% de nos adoptions internationales.

TABLEAU 4.1

DISTRIBUTION DES ADOPTIONS INTERNATIONALES SELON LA RÉGION D'ORIGINE DE L'ENFANT ET LE RANG DE L'ADOPTION

	RANG DE L'ADOPTION				
	PREMIERE	SECONDE	TROISIEME	TOTAL	
1. ANTILLES					
Haïti	216	81	14	311	
République Dominicaine	15	11	1	27	354
Autres îles antillaises	9	4	3	16	
2. AMERIQUES LATINE					
Amérique centrale					
Guatémala	51	15		66	
Honduras	49	16		65	149
Equateur	8			8	
Autres pays	8	2		10	
Amérique du sud					
Brésil	26	6		32	
Chili	25	8		33	
Colombie	19	10		29	130
Bolivie	11	4	1	11	
Pérou	11			11	
Autres pays	3	4	2	9	
3. ASIE					
Mer du Japon					
Corée	89	21	1	111	111
Autres pays					
Mer de Chine					
Vietnam	16	5	1	22	
Macao	11	9		20	
Cambodge	10	2	2	14	77
Hong-Kong	6			6	
Autres pays	7	5	3	15	
Golfe du Bengale					
Bengladesh	31	8		39	
Indes	14	4		18	66
Autres pays	4	2	3	9	
4. AUTRES ORIGINES	12	5		17	17
N	651	222	31	904	

Cette façon de voir la réalité n'est que l'une de celles qu'il est possible d'adopter. Deux autres façons d'approcher les choses doivent être considérées. Une première serait de travailler pays par pays. Elle aurait l'avantage d'isoler, pour fins de comparaison, des réalités légales et des pratiques administratives spécifiques. L'ennui majeur associé à cette façon de procéder est que seulement quatre pays ont été la source d'un nombre suffisant d'adoptions internationales ce qui nous forcerait à nous délester de presque une moitié des cas observés.

Cette perte serait malheureuse. D'où l'intérêt de procéder autrement. Nous nous intéresserons dans ce chapitre à la dimension plus proprement raciale du phénomène de l'adoption internationale. Or, nous ne possèdons pas d'informations directes sur les caractéristiques raciales des enfants adoptés. Nous ne connaissons que leur pays et, par inférence, leur région d'origine. La distribution, sur cette dernière dimension, de deux informations concernant la perception qu'ont les parents de l'intensité des différences d'aspect physique entre leur enfant adoptif et les enfants nés ici et les craintes qu'ils entretiennent quant à la probabilité que sa race lui cause des difficultés à un moment ou l'autre de sa vie suggère comme légitime un regroupement de nos six régions en trois zones plus vastes, ce qui facilitera l'analyse. Les données pertinentes sont contenues dans le tableau 4.2

TABLEAU 4.2

CROYANCES DES PARENTS SUR L'INTENSITE ET LES CONSEQUENCES PROBABLES DE DIFFERENCES RACIALES CHEZ LEUR PREMIER ENFANT ADOPTE A L'ETRANGER SELON LA REGION D'ORIGINE DE L'ENFANT*

% des parents qui croient que:	ANTILLES	AMERIQUE CENTRALE	AMERIQUE DU SUD	MER DU JAPON	MER DE CHINE	GOLFE DU BENGALE	ENSEMBLE
L'enfant adopté est très différent des autres enfants au niveau de son apparence physique	61,1	11,2	8,4	38,2	36,4	47,1	38,2
Il est probable que l'enfant connaisse un jour des difficultés à cause de sa race	62,3	25,9	18,9	42,7	43,2	52,9	44,1
N	239	116	95	89	44	31	651

Deux choses sont évidentes à la lecture du tableau 4.2. La première est qu'il n'y a pas de différences notables entre les réponses faites d'une part par les parents d'enfants adoptés en Amérique centrale ou en Amérique du Sud et, d'autre part, de ceux adoptés dans l'une ou l'autre des régions d'Asie où nous pratiquons l'adoption internationale (1). La seconde est qu'une fois regroupées les données antillaises, latino-américaines et asiatiques une claire hiérarchie des différences physiques comme des risques raciaux se dégage, au bas de laquelle on retrouve les Latino-américains et au sommet de laquelle sont placés les Antillais. C'est dorénavant ce regroupement en zone antillaise, latino-américaine et asiatique que nous utiliserons. Ce regroupement géographique suit de fort près une classification raciale. Nos Antillais ont toutes les chances d'être des Noirs, nos Asiatiques des Jaunes - sauf ceux du Golfe du Bengale - nos Latino-Américains des métis divers d'Européens et d'Amérindiens.

* * * * * * * * *

Nous nous intéresserons principalement ici à la façon dont on traite de ces différences raciales et culturelles - d'où le titre du chapitre - et aux conséquences qu'on croît qu'elles peuvent avoir.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous devons attirer l'attention sur deux faits qui peuvent être, ou devenir, d'une importance considérable. Premier fait, les zones de recrutement d'enfants à adopter à l'étranger ont changé au cours de la courte histoire de ce phénomène ici.

La tendance contenue dans le tableau 4.3 est on ne peut plus claire: les Antilles ont, sur la courte période qui va de 1974 à 1982, remplacé l'Asie comme zone principale de recrutement; l'Amérique latine maintenant, sur cette même période, une contribution finalement stable.

---

(1) Il y a bien une différence entre les réponses obtenues chez les parents ayant adopté dans le Golfe du Bengale et ceux ayant adopté ailleurs en Asie. Mais elle n'est pas vraiment très forte et ne rapproche pas assez ces parents des parents d'enfants antillais pour qu'il soit loisible d'assimiler les uns aux autres. Puisqu'il était par ailleurs impossible d'isoler le groupe bengalais à cause du faible nombre de cas, nous avons tranché sur la base de l'appartenance régionale.

TABLEAU 4.3

ZONES D'ORIGINE DES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LA DATE DES PREMIERES DEMARCHES D'ADOPTION

	DATE DES PREMIERES DEMARCHES								
	1974 OU AVANT	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982 OU APRES
Antilles	19,3	8,2	13,7	33,3	47,5	55,6	47,9	50,0	55,2
Amérique latine	26,5	34,1	45,1	22,2	34,7	28,2	32,0	44,0	34,5
Asie	53,0	55,3	37,3	44,4	15,8	15,4	18,3	4,0	6,9
Autre	1,2	2,4	3,9	0,0	2,0	0,9	1,4	2,0	3,4
N	83	85	51	63	103	117	71	50	29

Deuxième fait important, le recrutement à l'étranger obéit à deux logiques, l'une régionale, l'autre sociale. Examinons d'abord la logique régionale. D'un point de vue nord-américain, le Québec est une bizarrerie humaine. Le lieu où se concentre ce 3% de la population du continent qui soit à la fois blanche, d'expression française et de tradition catholique. Le lieu aussi où le clivage dans le tissu humain est le plus net entre un centre - Montréal - cosmopolite et polyglotte et un hinterland d'une homogénéité culturelle sans pareille ailleurs sur le continent. Le tableau 4.4 indique que le clivage entre Montréal et le Québec hors-Montréal n'est pas sans conséquence du point de vue du sujet qui nous intéresse.

TABLEAU 4.4

ZONE D'ORIGINE DES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LA REGION DE RESIDENCE DES PARENTS ADOPTIFS

Zone d'origine des enfants:	MONTREAL	HORS-MONTREAL	TOTAL
Antilles	10,8	45,7	36,7
Amérique latine	42,5	28,9	32,4
Asie	44,3	24,0	29,2
Autres	2,4	1,4	1,7
N	167	484	651

A Montréal (1), neuf adoptions internationales sur dix se font en Amérique latine ou en Asie. A l'extérieur de Montréal, cette proportion tombe à une sur deux. A l'extérieur de Montréal, une adoption sur deux est antillaise alors qu'à Montréal ce n'est le cas que d'une sur dix. Si bien que l'adoption antillaise, pour regarder les choses sous un autre angle, est un phénomène essentiellement extra-montréalais: de toutes les premières adoptions internationales réalisées dans les Antilles, 92,7% l'ont été par des familles résidant ailleurs qu'à Montréal.

La question est de savoir pourquoi. On peut avancer deux explications tout à fait différentes de ce phénomène. La première est toute simple et banale. C'est le fait que les principaux représentants de l'organisme actuellement accrédité auprès du ministère pour maintenir des contacts avec Haïti - le pays fournissant de loin le plus gros contingent d'adoptés antillais - résident dans les régions de Québec et des Trois-Rivières. On aurait tort de négliger un fait de cet ordre. Mais il faut cependant noter que cette accréditation est relativement récente, que rien dans les statuts et les volontés de cet organisme, au contraire, ne l'empêche de traiter des demandes faites d'ailleurs que de Québec et de la Mauricie et, ou, qu'il est curieux que n'existe pas à Montréal un organisme parallèle pouvant avoir accès à ce qui est devenu depuis au moins cinq ans la principale zone de recrutement aux fins de l'adoption internationale.

Nous croyons donc qu'il faille faire appel, mais pas de façon exclusive, à une seconde explication, plus sociologique. Car on pourrait, à la limite, arguer que ce n'est pas l'implantation de cet organisme en province qui explique la distribution contenue au tableau 4.4 mais bien que c'est l'implantation de cet organisme en province plutôt qu'à Montréal qui doit être expliquée.

Cette seconde explication présume la présence chez les parents adoptifs d'une constante et égale volonté, toutes choses égales par ailleurs, de minimiser les risques sociaux attachés à l'origine raciale de leurs enfants. Or dans l'histoire récente du Québec on ne compte que deux zones où se sont produits des incidents inter-raciaux publicisés: aux marges des zones habitées par les Blancs entre certains de ceux-ci et des Amérindiens et à Montréal entre des Blancs et des Noirs. Mesurés à l'aulne américaine, voire torontoise, il s'est agi, surtout à Montréal, d'in-

---

(1) Le découpage territorial retenu ici est basé sur le concept de noyau urbain tel que défini et utilisé par Statistique Canada. Montréal comprend les îles de Montréal et de Laval mais aussi Longueuil, Saint-Lambert, Repentigny, etc. Il s'agit du Montréal sociologique.

cidents relativement mineurs mais peut-être suffisants pour apeurer de futurs parents adoptifs. La faible fréquence des adoptions antillaises par les parents résidant à Montréal s'explique alors de façon simple mais non banale: la crainte de difficultés raciales futures pour l'enfant ne joue sur le choix des zones d'origine que là où l'expérience de vie quotidienne a enseigné que cette crainte pouvait être fondée et ces difficultés immédiates.

A cette première logique, s'ajoute une seconde logique, sociale celle-là. Elle fait qu'au niveau socio-économique du foyer adoptif - mesuré ici très simplement en fonction du plus haut niveau de scolarité atteint par l'un ou l'autre des conjoints - correspondent des zones de recrutement différentes.

TABLEAU 4.5

ZONE D'ORIGINE DES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITE ATTEINT DANS LE MENAGE

Zone d'origine des enfants:	NIVEAU DE SCOLARITE			
	SECONDAIRE	COLLEGIAL	UNIVERSITAIRE	TOTAL
Antilles	56,4	37,4	27,7	36,7
Amérique latine	18,8	30,7	39,2	32,4
Asie	24,2	28,2	30,2	29,2
Autre	0,6	3,7	2,9	1,7
N	149	163	339	651

Encore une fois, la tendance est claire. Particulièrement en ce qui concerne les adoptions antillaises: plus on est scolarisé et moins elles sont fréquentes, l'écart variant du simple au double. Cela est vrai aussi bien à Montréal qu'à l'extérieur de Montréal, là où, rappellons-le, se réalisent l'essentiel des adoptions antillaises.

TABLEAU 4.6

ZONE D'ORIGINE DES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITE ATTEINT PAR LE MENAGE ET LA REGION DE RESIDENCE DES PARENTS ADOPTIFS

	REGION					
	MONTREAL SCOLARITE			HORS MONTREAL SCOLARITE		
	SEC.	COLL.	UNIV.	SEC.	COLL.	UNIV.
Antilles	23,3	10,8	7,0	64,7	45,2	36,4
Amérique latine	26,7	29,7	52,0	16,8	31,0	33,9
Asie	50,0	48,6	38,0	17,6	22,2	26,8
Autre	0,0	10,8	3,0	0,8	1,6	3,9
N	30	37	100	119	126	239

Cette tendance peut être interprétée de plusieurs façons différentes. Nous ne disposons malheureusement pas des données qui seraient nécessaires pour soumettre ces interprétations à des tests assez convaincants à notre gré. Il nous est toutefois loisible d'en esquisser deux.

La première interprète l'association entre le niveau socio-économique des foyers adoptifs et la zone d'origine des enfants adoptés comme l'expression simple de préférences inter-raciales. Nous savons tous que dans une société donnée, à un moment donné, tous les groupes étrangers ne sont pas également valorisés: l'image que l'opinion nord-américaine se fait actuellement des Russes est vraisemblablement moins bonne que celle qu'elle se fait des Allemands, les ennemis et les alliés d'hier n'étant plus ceux d'aujourd'hui. Cela étant, on peut aussi supposer que cette échelle de préférence ne vaut pas également, dans une même société, dans toutes les couches sociales. Nous n'avons pas pu trouver de données québécoises récentes sur les préférences inter-ethniques ou inter-raciales des résidents à l'endroit des Latino-Américains, des Asiatiques et des Noirs. Seule une ventilation de ces données selon le statut socio-économique permettrait de vérifier si la tendance inscrite aux tableaux 4.5 et 4.6 est l'expression de préférences inter-raciales.

La seconde interprétation fait plutôt appel à la conscience des risques attachés à différentes appartenances raciales dans une société comme la nôtre. Notre tableau 4.2 montrait que les parents ayant adopté un enfant antillais estimaient plus souvent que ceux qui ont adopté un enfant asiatique - et ceux-ci plus souvent que ceux qui ont adopté un enfant latino-américain - qu'il est probable que leur enfant ait un jour des difficultés à cause de sa race. Si la conscience de ces risques varie chez les adoptants potentiels en fonction du niveau de scolarité, la relation peut alors s'interpréter comme le résultat d'un effort des parents potentiels les plus scolarisés d'éviter ces risques à leur éventuel enfant adoptif. Mais nous ne disposons ici que de données portant sur les parents ayant adopté et non sur les parents voulant adopter. Chez ceux-là la conscience du risque ne varie guère en fonction de la scolarité, encore que comme nous le verrons plus loin elle s'exprime dans des termes différents.

Notons enfin que nous ne faisons ici état que des plus simples de plusieurs interprétations possibles. Nous estimons que cette question devrait être fouillée plus avant qu'il n'est possible de le faire ici et faire, le cas échéant, l'objet d'un rapport particulier.

* * * * * * * * *

Cela dit, il nous faut aborder la question centrale de ce chapitre qui est la façon dont les parents traitent de l'altérité de leurs enfants adoptés à l'étranger. Plus concrètement, ces parents ont, devant et avec eux, des enfants qui sont visiblement différents d'eux au plan des caractéristiques physiques et, s'ils sont arrivés ici à un âge suffisamment avancé, au plan de certains traits culturels. La question est de savoir comment les parents gèrent cette situation.

Nous ne disposons que de très peu d'informations sur la manière dont cette altérité est vécue dans les relations domestiques. Les parents rejoints par l'enquête nous ont raconté nombre d'anecdotes - celle, par exemple, de la petite fille qui se lavait vigoureusement le visage pour devenir aussi blanche que son frère - anecdotes dont on ne sait souvent dire si elles sont tragiques ou comiques et qui ne seront jamais que cela, que des anecdotes colligées au hasard des entrevues.

Nous disposons cependant d'informations systématiques sur une question précise qui nous servira ici de point de départ. Universellement et invariablement, les parents adoptifs disent trouver important (28,4%) ou très important (60,8%) que "leur enfant soit informé sur les caractéristiques, les moeurs et les coutumes des gens de son pays d'origine." Rien, mais rien, ne fait varier cette opinion, ni le statut socio-économique, ni la région de résidence des parents, ni le sexe, ni la zone d'origine, ni, c'est un peu surprenant, l'âge actuel de l'enfant. Nous sommes au royaume des principes, de la maternité et de la tarte aux pommes. Personne n'ose être contre.

Si toutefois, munis d'un sain scepticisme, nous nous déplaçons du monde des principes à celui des comportements effectifs, que se passe-t-il? Il se passe que nous devons vite ravaler notre scepticisme. Tous les parents, sans donc qu'il ne puisse y avoir de variations d'un groupe à l'autre, affirment avoir, au moins à l'occasion, des conversations sur le pays d'origine de l'enfant avec ceux de leurs enfants qui sont assez vieux pour que l'exercice ait du sens et se sentir très à l'aise avec ce sujet. Ces séances d'histoires d'avant le coucher dans lesquelles il est dit: "Il était une fois, dans ton pays..." risquent donc d'être et d'avoir été nombreuses. La suite de l'histoire, pas plus que la manière dont on la raconte, ne nous sont connues, mais nous pouvons au moins que presque tous les parents ayant adopté à l'étranger semblent avoir des notions minimales de la culture et des conditions sociales du pays d'origine de leur enfant et le souci de lui transmettre ces informations.

Nous pouvons aussi aborder la question de l'altérité sous un autre angle qui, celui-là, nous fait nous tourner vers l'extérieur du cercle familial.

Nous savons déjà par le tableau 4.2 que bon nombre de parents (38,2%) décrivent leurs enfants adoptifs comme, sur le plan physique, très différents des enfants nés ici et qu'un nombre un peu supérieur (44,1%) estime probable que l'enfant ait un jour des difficultés quelconques à cause de sa race. Nous pouvons donc nous demander quelle forme prend cette crainte, nous interroger sur où elle loge, voir si elle conduit à des comportements particuliers, essayer de vérifier si elle est fondée.

Le tableau 4.7 confirme une évidence, mais contient une petite surprise. Que la probabilité que l'on attache à la rencontre d'éventuelles difficultés raciales soit associée à l'intensité perçue des différences physiques entre l'enfant étranger et les enfants nés ici n'a rien de bien étonnant. Mais qu'un peu plus de 40% (42,7%) de ceux qui ne perçoivent pas de grandes différences entre ces enfants craignent que la race de leur enfant adopté ne soit un jour cause de difficultés est plus surprenant.

TABLEAU 4.7

RELATION ENTRE LA PERCEPTION DE DIFFERENCES PHYSIQUES ENTRE L'ENFANT ADOPTE ET LES ENFANTS NES ICI ET LA PROBABILITE ATTACHEE A L'EVENTUALITE QUE L'ENFANT ADOPTE CONNAISSE UN JOUR DES DIFFICULTES A CAUSE DE SA RACE

L'enfant connaîtra des difficultés à cause de sa race:	L'ENFANT ADOPTE EST PHYSIQUEMENT		
	TRES DIFFERENT	UN PEU OU PAS DU TOUT DIFFERENT	ENSEMBLE
Probablement ou très probablement	73,8%	42,7%	54,6%
Peu probablement	26,1%	57,2%	45,3%
N	249	402	651

On trouve, en outre, deux cases curieuses au tableau 4.7. Dans une première se trouvent ces parents (172 sur 651, soit 26,4% de l'ensemble) qui jugent probable ou très probable que leur enfant ait un jour des difficultés à cause de sa race même si, à leurs yeux, il n'est qu'un peu ou pas différent des enfants nés ici. Dans l'autre case on retrouve ces parents, optimistes peut-être, pour lesquels un enfant physiquement très différent des autres n'aura pas à payer de prix spécial à cause de cette altérité. Ils sont moins nombreux, à peine 10,0% de l'ensemble des parents.

Indépendante de l'âge actuel et du sexe (1) de l'enfant, cette crainte - et la forme spécifique qu'elle prend - est clairement associée à la zone d'origine de l'enfant et, partant, à sa race. Comme l'indique le tableau 4.8, elle est loin de se distribuer au hasard.

TABLEAU 4.8

TYPE DE CRAINTE ENTRETENUE QUANT A LA PROBABILITE DE RENCONTRES DE DIFFICULTES RACIALES PAR L'ENFANT SELON LA ZONE D'ORIGINE

L'enfant:	ANTILLES	AMERIQUE LATINE	ASIE	ENSEMBLE
est très différent et aura des difficultés raciales	50,2	6,2	24,5	28,3
n'est pas très différent mais aura des difficultés raciales	31,0	22,3	26,6	26,4
est très différent mais n'aura pas de difficultés raciales	10,9	3,8	15,8	10,0
n'est pas très différent et n'aura pas de difficultés raciales	7,9	67,8	33,2	35,3
N	239	211	184	651

Les choses sont claires. Huit sur dix (81,2%) des parents d'enfants antillais craignent quelque problème racial pour leur en-

(1) Cette indépendance ne va pas de soi. Dans les minorités raciales, le sort fait, par le groupe dominant, aux hommes est rarement le même que celui fait aux femmes. Tous ont, cependant, des difficultés.

fant. Cela n'est vrai que de 28,5% des parents d'enfants latino-américains et de 51,1% des parents d'enfants asiatiques. Qui plus est le poids des différences physiques dans ces jugements varie d'un groupe à l'autre. Chez les parents d'enfants latino-américains qui craignent pour l'avenir, ces craintes ne s'alimentent pas à une conscience de différences physiques. Il y aura peut-être quelques esclandres, mais pas à cause de différences physiques estiment-ils collectivement. La situation s'inverse chez les parents qui ont adopté dans les Antilles. Presque tous s'attendent à avoir à recoller quelques pots cassés et à cinq contre trois assoient cette attente sur le fait que leur enfant soit physiquement très différent des autres. Les parents d'enfants asiatiques sont à mi-chemin entre les deux groupes dont il vient d'être question.

On peut signaler au passage un phénomène curieux à propos de la manière dont s'expriment les craintes des parents d'enfants adoptés aux Antilles. Chez ceux qui expriment de telles craintes la proportion de ceux qui disent que l'enfant est très différent et aura des difficultés par rapport à ceux qui disent que l'enfant n'est pas très différent mais aura des difficultés change selon le niveau de scolarité des parents. Chez les parents qui ont une scolarité de niveau secondaire ou moins, la moitié (48,8%) disent que leur enfant aura des difficultés à cause de sa race bien qu'il ne soit pas très différent des autres. Chez ceux qui possèdent au moins un premier diplôme universitaire, il s'en trouve moins, à peine un sur cinq (21,6%), pour tenir ce raisonnement, les autres soutenant que l'enfant aura des difficultés et (ou parce que?) qu'il est très différent. Négation sélective de la réalité en fonction inverse de la scolarité, plus grande chaleur des foyers ordinaires, façons de parler différentes selon les groupes sociaux, nous ne saurions très bien dire, mais le fait nous semblait devoir être rapporté.

Mais nous allons peut-être chercher midi à quatorze heures. En effet, quelle que soit la zone d'origine des enfants, la scolarité, le lieu de résidence ou le genre de crainte qu'entretiennent les parents pour l'avenir, il se trouve toujours une majorité d'entre eux pour avoir - auprès des enfants âgés de six ans et plus et donc en âge de comprendre - sensibilisé les enfants à la possibilité, plus qu'à la probabilité, qu'ils rencontrent un jour des problèmes à cause de leur race. Cela est vrai même chez ceux qui ne prévoit pas de problèmes raciaux pour leurs enfants: 55,0%, les sensibilisent à cette possibilité. Cela est plus vrai encore chez ceux qui estiment avoir quelque chose à craindre, 75,0%. La faiblesse du nombre de cas observés nous empêche ici de pousser l'analyse beaucoup plus loin.

Ce qui, au fond, n'est peut-être pas absolument requis. Nous nous devons en effet de terminer ce chapitre sur une constatation. Nous avons vu combien étaient variables les craintes qu'entretenaient les parents. Nous avons vu aussi qu'il n'y avait pas de liaisons particulières entre la forme et l'intensi-

té de cette crainte d'une part et, d'autre part, la mise en oeuvre de stratégies particulières pour en neutraliser les causes. Faiblesse de l'analyse, insuffisance des données, absence réelle de relations, qui saurait dire? Mais le tableau 4.9 nous incite à pencher vers cette dernière hypothèse. Il est en effet très rare que les enfants -nous parlons ici de ceux âgés de six ans ou plus - aient ou aient eu souvent à l'école des difficultés à cause de leur race. Aux dires des parents cela n'est vrai que dans 1,3% des cas. Un enfant sur cinq (21,2%) en a de "temps en temps". Le reste (77,5%), c'est considérable, "rarement" ou " jamais". En outre, il s'agit plus souvent de quolibets que d'autres choses.

Or, c'est le point crucial, ce "rarement" et ce "jamais" se distribuent sans aucune espèce d'égards ni à la zone d'origine, ni à la zone de résidence de l'enfant. Il y a bien quelques petites variations dans les pourcentages consignés au tableau 4.9, mais il faut rappeler qu'ils ne concernent que 302 enfants distribués dans six situations différentes.

TABLEAU 4.9

ENFANTS N'AYANT JAMAIS OU RAREMENT EU DE DIFFICULTES A CAUSE DE LEUR RACE A L'ECOLE SELON LEUR ZONE D'ORIGINE ET LEUR REGION DE RESIDENCE.

	MONTREAL	HORS MONTREAL	ENSEMBLE	N
Antilles	76,9	71,6	72,4	87
Amérique latine	82,4	81,7	81,9	94
Asie	79,5	77,2	75,9	108
N	104	198	302	302

Qu'un cinquième à un quart des enfants adoptés à l'étranger aient, à l'école, quelque difficulté à cause de leur race peut réjouir ou peiner selon l'estimation que l'on fait de la proportion d'enfants québécois qui ont, dans les cours d'école, difficultés, problèmes ou torgnoles à cause de leur apparence physique à eux. Nettement plus réjouissant est le fait que cette proportion soit invariante et selon que l'on soit antillais, latino-américain ou asiatique et selon que l'on habite le Montréal cosmopolite ou l'hinterland blanc, francophone et catholique.

Les adultes peuvent bien avoir leurs craintes et leurs préférences raciales et celles-ci varier selon la race, la classe et la région - revoyez les tableaux 4.4 à 4.8 inclusivement. Les enfants eux sont, où qu'on soit et quelle que soit la nature de la différence, également accueillants. Ou, partout et à la moindre différence, également cruels. L'idée essentielle ici étant bien sûr que dans le monde des enfants ne se reflète pas, encore, ce qui vaut dans celui des adultes.

CHAPITRE 5

"KIM! SEPT HEURES MOINS QUART! L'ECOLE!"

Avec le passage du temps vient, pour les enfants adoptés à l'étranger comme pour ceux nés ici, le temps des premiers contacts avec d'autres enfants que les frères, les soeurs et les enfants du voisinage; le temps de la garderie et de la maternelle; le temps de l'école et des apprentissages scolaires et sociaux qu'elle impose; le temps des devoirs; le temps des leçons; le temps des autres.

Le tableau 5.1 montre qu'ils n'y échappent pas.

TABLEAU 5.1

SITUATION SCOLAIRE, L'ANNEE PRECEDENT L'ENQUETE, DES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LEUR AGE AU MOMENT DE L'ENQUETE

L'année précédente, l'enfant était:	AGE AU MOMENT DE L'ENQUETE			
	MOINS DE DEUX ANS	DEUX OU TROIS ANS	QUATRE OU CINQ ANS	SIX ANS OU PLUS
En garderie	8,0	25,0	28,5	3,0
En pré-maternelle	0,0	1,5	19,4	0,3
En maternelle	0,0	0,0	0,7	19,3
A l'école	0,0	0,0	0,0	71,5
A la maison	78,8	66,2	50,0	2,0
Encore à l'étranger	13,1	7,4	1,4	3,6
N	137	68	144	302

Ce tableau indique aussi que les parents des enfants adoptés à l'étranger n'hésitent pas à les faire sortir assez tôt du cercle exclusivement familial. Dès l'âge de un ou deux ans, un bon tiers des enfants déjà arrivés sont en garderie ou en pré-maternelle. A partir de cinq ans, tous, sauf rares exceptions, sont à la maternelle ou à l'école.

Les questions intéressantes ici sont bien sûr celles de savoir si le passage de la maison à l'école se fait pour ces enfants avec la même aisance, les mêmes difficultés et les mêmes résultats que pour leurs petits camarades nés du lieu. Répondre adéquatement à ces questions demande des données comparatives que nous avons souvent eu la chance de trouver.

De tous les enfants adoptés à l'étranger par les familles rejointes par l'enquête, 270 avaient fréquenté l'école primaire (243) ou secondaire (27) dans l'année précédant l'enquête. De ce nombre, 92,9% fréquentaient une classe dite "régulière" et 5,6% une classe pour élèves dits "en difficulté d'adaptation et d'apprentissage". Cette information n'a de sens que si on la compare à ce qui prévalait pour l'ensemble des écoliers du Québec. Or, au cours de la même année scolaire, 1982-1983, et pour les mêmes niveaux d'études primaires et secondaires c'est aussi 5,6% des élèves qui étaient inscrits dans une classe pour élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage (1). Rien n'indique donc que les enfants adoptés à l'étranger soient victimes, au départ de leur carrière scolaire, d'une marginalisation structurelle. Sur ce plan, vaut pour eux ce qui vaut pour les autres enfants.

Par ailleurs, dans exactement un tiers des cas (33,3%) les parents ont été informés par les enseignants ou par la direction de l'école que leurs enfants éprouvaient ce que le questionnaire disait être "certaines difficultés particulières". Ce chiffre vaut pour toute la carrière scolaire de l'enfant, depuis éventuellement la garderie, et non pour la seule année scolaire précédant l'enquête. Il doit donc être apprécié en ces termes et dans cette perspective ne semble pas démesuré. Surtout si l'on tient compte de deux autres faits. D'abord du fait qu'il est probable que les parents d'enfants adoptés à l'étranger insistent d'entrée de jeu pour qu'on leur signale toute difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et initient ainsi une communication qui ne se ferait peut-être pas dans d'autres cas. Ensuite le fait que plus souvent qu'autrement les difficultés signalées concernent l'apprentissage de la langue utilisée à l'école par des enfants arrivés ici avec une connaissance au moins minimale de leur langue maternelle, connaissance parfois renforcée dans la famille d'adoption. Ainsi, une des mères rencontrées au moment de l'enquête nous disait:

> "Dans les premiers mois, je ne faisais pas assez d'efforts pour lui parler français. Je lui parlais espagnol à la maison. L'école nous a averti et depuis j'insiste pour qu'il parle français à la maison."

---

(1) Cette dernière donnée est une statistique officielle qui nous a été fournie directement par le service des Etudes et développement du ministère de l'Education. Nous les en remercions.

Une autre mesure particulièrement importante à considérer est celle de l'échec scolaire. Des enfants ayant fréquenté l'école primaire l'année avant l'enquête, 16,0% avaient déjà dû reprendre une année scolaire. A première vue, cela peut sembler élevé, mais ne l'est pas en fait. Considérez ce qui suit. Les enseignantes de première année que nous avons consultées ne considèrent pas anormal que deux des vingt-cinq, vingt-six ou vingt-sept bambins qui leur sont confiés en septembre aient, vienne juin, à reprendre leur première année. Cela signifie un taux d'échec se situant aux alentours de 8,0%. Elles considèrent inhabituel de ne pas avoir au moins un petit "doubleur", ce qui situe le taux d'échec minimal en première année aux alentours de 4,0%. Acceptons une moyenne de 6,0%. Si tous les enfants adoptés à l'étranger avaient été en première année dans l'année précédant l'enquête et que 16% d'entre eux avaient dû reprendre cette classe, leur taux d'échec aurait été nettement supérieur à la moyenne. Mais tel n'est pas le cas. On en retrouve dans chacune des six années du primaire. De plus, on doit considérer l'échec scolaire comme un risque cumulatif, comme quelque chose auquel on doit se confronter année après année et qui devient d'autant plus probable que le temps passe. Or, le tableau 5.2 montre que si l'on applique, selon leur âge au moment de l'enquête, ce taux cumulatif normal aux enfants on obtient exactement le nombre de doubleurs auquel on devrait s'attendre si les enfants adoptés à l'étranger se comportaient comme les enfants nés ici.

TABLEAU 5.2

DISTRIBUTION THEORIQUE ET OBSERVEE DES ECHECS SCOLAIRES SELON L'AGE AU MOMENT DE L'ENQUETE

Age au moment de l'enquête:	N	PROBABILITE THEORIQUE D'UN ECHEC SCOLAIRE	NOMBRE DE DOUBLEURS ATTENDUS	NOMBRE DE DOUBLEURS OBSERVES
7 ans	71	0,06	4,26	10
8 ans	74	0,12	8,88	9
9 ans	47	0,18	8,46	7
10 ans	27	0,24	6,48	5
11 ans	21	0,30	6,30	5
12 ans	17	0,36	6,12	1
N	257		40,50	37

La facture du tableau 5.2 étant différente de celle des tableaux antérieurs, le lecteur pointilleux sur la méthodologie voudra bien souffrir les explications qui suivent. Au moment de l'enquête, 71 enfants, parmi tous (1) les enfants adoptés à l'étran-

(1) Nous étendons ici notre champs d'observation aux enfants adoptés en seconde ou troisième adoption internationale.

ger, avaient sept ans et étaient donc très susceptibles d'avoir été, à six ans, en première année l'année précédant l'enquête. De ce nombre, 6,0% (0,06) auraient dû, selon les estimations des maîtresses d'école de notre connaissance, reprendre leur année, doubler. Le nombre de doubleurs attendus théoriquement serait donc de 4,26 (6,0% de 71). Or dans les faits, nous en observons 10. On doit tenir le même raisonnement ligne par ligne, à ceci près que d'une ligne à l'autre le risque d'avoir doubler à un moment donné augmente et s'additionne au risque courant pour l'année en cours; 6,0%, 12,0%, 18,0% et ainsi de suite.

Or la comparaison ligne à ligne des deux dernières colonnes du tableau 5.2 démontre que, le plus souvent, le nombre de doubleurs attendus selon ce modèle est très près du nombre de doubleurs effectivement observés par l'enquête, si bien que les deux totaux sont virtuellement identiques. C'est seulement chez les enfants de sept ans que le nombre de doubleurs observés est nettement différent du nombre de doubleurs attendus.

Sur chacune de ces trois mesures - placement dans des classes pour élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, signalement de difficultés particulières par le professeur ou la direction de l'école, échec scolaire nécessitant la reprise d'une année - les enfants adoptés à l'étranger se comportent, globalement, comme les enfants nés ici. Au primaire tout au moins le sort que l'école a fait aux uns est identique à celui qu'elle a fait aux autres.

Cela ne signifie pas que rien ne distingue les enfants adoptés entre eux. Mais nous aurons à l'instant l'occasion de voir que ce qui distingue les uns des autres est souvent ce qui distingue les uns des autres tous les enfants. Et notamment le sexe. A l'école, les petites filles sont meilleures que les petits garçons.

TABLEAU 5.3

DIVERS ASPECTS DE LA PERFORMANCE SCOLAIRE DES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LEUR SEXE*

% des enfants qui selon les parents:	GARCONS	FILLES	ENSEMBLE
-Ont moins de facilité à apprendre que les enfants de leur âge	19,2	10,3	14,4
-Ont moins d'intérêt pour les travaux scolaires que les enfants de leur âge	15,2	9,4	12,0
-Ont des résultats scolaires moins élevés que la moyenne de la classe	21,2	9,4	14,8
-Ont dû recommencer une année scolaire	21,2	13,7	17,1
-Ont été dits éprouvés certaines difficultés particulières	37,4	28,2	32,4
N	99	117	216

Les différences ne sont pas énormes, mais elles sont systématiques et vont dans le sens observé par à peu près toutes les études de sociologie de l'éducation.

L'âge de l'enfant à son arrivée ici a aussi un impact sur divers aspects de sa performance scolaire; mais celui-ci est plus variable et, partant, plus intéressant. D'un certain point de vue, les enfants qui arrivent ici tard - nous utiliserons le point de coupure de quatre ans ou plus - sont, devant l'école, semblables à ces enfants qui nés ici ont été moins stimulés que les autres soit dans leur famille, soit dans ces institutions pré-scolaires (garderies, pré-maternelles, etc.) qui ont proliféré ces quinze dernières années. Il se peut qu'ils aient joui d'une telle stimulation dans leur pays d'origine, mais aux yeux de l'école d'ici les résultats de cette stimulation sont inintelligibles et donc sans pertinence. Pouvoir réciter par coeur et dans le texte les trois premières Upanishad ne vous mènera pas bien loin à la maternelle de St-Joseph d'Alma.

Le tableau 5.4 montre qu'il y a une différence considérable dans les succès scolaires initiaux des enfants arrivés ici à l'âge de quatre ans ou plus et ceux arrivés à un âge moins avancé. Chez les plus vieux, un sur quatre (27,5%) a dû recommencer une année scolaire contre un sur dix (11,0%) chez ceux qui sont arrivés avant l'âge de quatre ans. De même, la moitié des premiers (46,3%) contre le quart (24,2%) des seconds ont éprouvé certaines difficultés particulières que l'école a jugé bon de signaler aux parents. Nettement plus d'enfants arrivés sur le tard (8,8%) que de ceux arrivés jeunes (3,6%) sont dans, ou sont passés par, une classe spéciale.

Mais le tableau 5.4 est à d'autres égards réconfortant. En effet, sur toutes les autres mesures de la performance scolaire - facilité à apprendre, intérêt pour le travail scolaire, résultats - un écart persiste dans le sens attendu entre ces deux groupes d'enfants. Mais cet écart est moindre. Tout se passe comme si passé le choc initial, les choses avaient tendance à se tasser. Il est particulièrement instructif à ce propos de comparer les deux avant-dernières lignes du tableau. Selon leur âge à l'arrivée, des proportions nettement différentes d'enfants ont eu à recommencer une année scolaire, mais ils ne s'en trouvent maintenant que des proportions très voisines à avoir des résultats scolaires en deça de la moyenne de leur classe. L'âge tardif à l'arrivée peut être et est souvent cause de difficultés ou de retards scolaires. Mais ces difficultés peuvent être et sont surmontées, ces retards peuvent être et sont comblés. Reste à savoir si, un jour, les petits garçons pourront être aussi sages que les petites filles.

TABLEAU 5.4

DIVERS ASPECTS DE LA PERFORMANCE SCOLAIRE DES ENFANTS ADOPTES EN PREMIERE ADOPTION INTERNATIONALE SELON LEUR AGE A L'ARRIVEE*

% des enfants qui selon les parents:	MOINS DE 4 ANS	QUATRE ANS OU PLUS	ENSEMBLE
Sont dans une classe spéciale	3,6	8,8	5,6
Ont moins de facilité à apprendre que les enfants de leur âge	11,0	20,0	14,4
Ont moins d'intérêt pour les travaux scolaires que les enfants de leur âge	9,9	16,3	12,0
Ont des résultats scolaires moins élevés que la moyenne de la classe	13,2	17,5	14,8
Ont dû recommencer une année scolaire	11,0	27,5	17,1
Ont été dits éprouver certaines difficultés particulières	24,2	46,3	32,4
N	136	80	216

Nous nous en voudrions de terminer ce chapitre en ne revenant pas sur une question abordée au chapitre précédent, celle des difficultés causées par la race de l'enfant. Nous savons déjà que ce phénomène se distribue, selon les parents, de la façon suivante: 1,4% des enfants en ont "souvent", 24,1% de "temps en temps", 30,1% "rarement" et 42,6% "jamais". Nous savons aussi - tableau 4.9 - que le phénomène se distribue sans égard à la zone d'origine ou à la région de résidence de l'enfant.

Nous nous intéressons ici à l'un des impacts possibles de ces difficultés, celui qui affecterait les performances scolaires.

TABLEAU 5.5

IMPACT DE LA FREQUENCE DES DIFFICULTES RENCONTREES PAR L'ENFANT A CAUSE DE SA RACE SUR DIVERS ASPECTS DE LA PERFORMANCE SCOLAIRE*

% des enfants qui selon les parents:	L'ENFANT A, A CAUSE DE SA RACE, DES DIFFICULTES			
	SOUVENT OU DE TEMPS EN TEMPS	RAREMENT	JAMAIS	ENSEMBLE
Ont moins de facilité à apprendre que les enfants de leur âge	16,4	10,8	16,3	14,4
Ont moins d'intérêt pour les travaux scolaires que les enfants de leur âge	14,5	12,3	10,9	12,0
Ont des résultats scolaires moins élevés que la moyenne de la classe	16,4	15,4	14,1	14,8
Ont dû recommencer une année scolaire	14,5	16,9	18,5	17,1
N	55	65	92	216

Calme plat. Il n'y a pas de différences dans la performance scolaire des enfants qui n'ont "jamais" de difficultés à l'école à cause de leur race et celle de ces autres enfants, moins chanceux, qui en ont de "temps en temps" pour utiliser l'expression, peut-être pudique, des parents.

Or, la recherche sur ces questions indique clairement que l'une des conséquences très fréquentes du fait d'être l'objet d'un racisme quelconque n'est pas la révolte mais une chute, parfois dramatique, de l'estime de soi, de celle dans laquelle on se tient soi-même. Et l'un des corrélats des bonnes performances scolaires est précisément une forte estime de soi. A force de se faire dire qu'on n'est pas bon, on finit par le croire. Et si l'on croit que l'on n'est pas très bon, il est improbable que l'on parte décrocher la lune.

Alors de trois choses l'une. Ou bien ces enfants qui subissent de "temps en temps" des difficultés à cause de leur race sont d'une fortitude singulière qu'on n'a pas retrouvée chez les adolescents et les adultes qui ont fait, plus souvent que les enfants, l'objet des recherches auxquelles nous venons de faire allusion. Ou bien encore ils sont encore trop jeunes pour que les effets nocifs de cette situation aient pu commencer à se faire sentir. Ou bien encore - et pourquoi pas - ces difficultés sont véritablement mineures et occasionnelles, et pas substantiellement différentes de celles auxquelles nous avons dû nous-mêmes faire face lorsque nous étions des écoliers trop grands et trop maigres pour nos âges. Nous sommes très tentés de croire à la dernière de ces hypothèses. Mais nous gardons la seconde à l'esprit.

CHAPITRE 6

"SI C'ETAIT A REFAIRE? MAIS, MADAME..."

"...nous l'avons refait" pourraient répondre un bon tiers des familles rejointes par notre enquête. En effet, 29,2% des foyers visités ont déjà procédé à une seconde adoption internationale, 3,8% à une troisième et 0,7% à une quatrième ou une cinquième. Cela soulève deux questions intéressantes. La première est de savoir si quelque chose distingue ceux qui ont procédé à une autre adoption internationale de ceux qui ne l'ont pas fait. La seconde a trait à l'impact de la première expérience sur les intentions futures concernant l'adoption.

Une chose distingue clairement les personnes qui ont adopté un second, un troisième ou un quatrième enfant à l'étranger des autres parents rejoints par l'enquête. C'est le fait - Tableau 6.1 - d'avoir comme premier enfant un enfant adopté et donc d'être ou d'avoir été aux prises avec un problème de fécondité.

TABLEAU 6.1

NOMBRE D'ENFANTS ADOPTES A L'ETRANGER SELON LE STATUT NATUREL OU ADOPTIF DU PLUS AGE DES ENFANTS DU COUPLE

Nombre d'enfants adoptés à l'étranger:	PARENTS DONT L'ENFANT LE PLUS VIEUX EST UN ENFANT ADOPTE	PARENTS DONT L'ENFANT LE PLUS VIEUX EST UN ENFANT NATUREL	ENSEMBLE
Un	59,6%	86,5%	66,4%
Plus d'un	40,4%	13,5%	33,6%
N	488	163	651

Pour ces personnes, l'adoption internationale constitue une voie privilégiée pour construire une famille. Il n'est donc pas étonnant de constater que pour près d'une moitié d'entre eux (46,7%) le désir de donner un frère ou une soeur à l'enfant déjà au foyer ait été une des principales raisons de procéder à une seconde adoption internationale et une raison au moins importante dans deux cas sur trois (68,0%).

Chez ces personnes dont l'enfant le plus âgé, et donc vraisemblablement le premier, est un enfant adopté, le fait d'avoir adopté un second enfant à l'étranger est indépendante du pays d'origine de l'enfant, du niveau de scolarité du chef du ménage, de son niveau de revenu, de la région de résidence du couple et de, nous sommes allés chercher loin, de sa religiosité. Rien de ce que nous avons testé ne semble associé à la décision d'adopter ou de ne pas adopter un second enfant à l'étranger. La clé de l'énigme est sans doute ailleurs, dans une décision du couple quant à la taille idéale de la famille qu'il veut constituer, décision qui ne serait plus associée aux variables sociales - clivage rural / urbain, revenu, etc. - qui l'ont historiquement déterminée.

Par ailleurs, chez les gens qui n'ont encore adopté qu'un enfant à l'étranger, l'attitude à l'endroit de l'adoption internationale et donc, vraisemblablement, au désir de répéter l'expérience est associée à la façon dont a été vécue la première expérience.

A la question de savoir s'ils conseilleraient sans réserves d'adopter à l'étranger à un ami qui considérerait cette possibilité, trois sur quatre de ces personnes (74,1%) répondent "oui". Mais leur empressement à répondre "oui" est nettement fonction de la manière dont leur expérience propre d'adoption internationale s'est déroulée. Le Tableau 6.2 illustre bien cette relation.

TABLEAU 6.2

CONSEIL DONNE A UN AMI CONCERNANT L'ADOPTION INTERNATIONALE SELON LA MANIERE DONT S'EST DEROULEE L'EXPERIENCE POUR LES INFORMATEURS

Conseil à un ami concernant l'adoption internationale:	L'EXPERIENCE S'EST DEROULEE: COMPLETEMENT COMME ILS LE SOUHAITAIENT	PLUS OU MOINS COMME ILS LE SOUHAITAIENT	PAS DU TOUT COMME ILS LE SOUHAITAIENT	ENSEMBLE
Conseilleraient sans réserves	80,0	65,9	53,6	74,1
Conseilleraient avec réserves	17,4	32,6	46,4	23,8
N	265	132	28	432

On voit aussi par ce tableau que pour un bon tiers (160 sur 432, 37,1%) des gens qui en sont encore à leur première expérience d'adoption internationale les choses ne se sont pas passées sans au moins quelqu'anicroche.

Parmi les choses qui peuvent avoir été causes de "beaucoup" ou de "moyennement" de difficultés viennent en tête de liste le temps que cela prend avant d'avoir définitivement l'enfant à la maison (69,0%) et les démarches légales à effectuer (53,0%). Suivent, assez loin derrière, les services mis à la disposition des adoptants (25,2%), les changements que l'arrivée d'un enfant entraîne dans la vie du foyer (23,1%), la présence de problèmes de santé (20,1%) ou de comportement (17,4%) chez l'enfant et les changements qui affectent la vie de couple (17,4%).

Dans chaque cas, la présence d'une difficulté a un clair impact sur la manière dont est appréciée l'expérience. Par exemple, chez ceux qui n'ont eu aucune difficulté avec les démarches légales à effectuer, les trois-quart (76,7%) disent que l'expérience d'adoption s'est déroulée tout à fait comme ils le souhaitaient. Chez ceux qui ont eu des difficultés avec les démarches légales, cette proportion tombe à 50,7%. Et l'on sait par le tableau 6.2 que la façon dont a été appréciée l'expérience a une influence sur les conseils qu'on donnerait à un ami songeant à adopter à l'étranger.

Cela étant, il est intéressant de noter que tous les irritants n'ont pas un impact égal sur les conseils qu'on donnerait et que les seuls qui aient un impact réel et fort ne sont pas spécifiques à l'adoption internationale.

TABLEAU 6.3

PROPORTION DES INFORMATEURS QUI CONSEILLERAIENT SANS RESERVES A UN AMI DE POURSUIVRE DANS SON PROJET D'ADOPTION INTERNATIONALE SELON L'INTENSITE DE CERTAINES DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXPERIENCE D'ADOPTION

	DIFFICULTES AVEC:		
	BEAUCOUP OU MOYENNEMENT	PEU	PAS DU TOUT
Les démarches légales	71,2	75,9	78,3
Les changements dans la vie du couple	65,3	66,3	79,8
La santé de l'enfant	75,9	67,6	75,3
Le comportement de l'enfant	51,9	75,4	79,9

L'adoption internationale, on le sait, implique des démarches légales particulières et parfois coûteuses et compliquées. De même, elle met en cause - Tableaux 3.6 à 3.8 - des enfants qui

sont souvent dans un état de santé moins qu'idéal. Cependant, le fait d'avoir ou de ne pas avoir eu à se confronter à ces difficultés propres à l'adoption internationale n'a guère d'influence - Tableau 6.3 - sur les conseils qu'on donnerait à un ami voulant faire une adoption internationale et, vraisemblablement, sur la propension qu'on aurait soi-même à en effectuer une seconde.

Ce sont plutôt les résultats domestiques de l'opération qui comptent, et ceux-ci n'ont rien à voir avec le fait qu'il s'agisse d'une adoption internationale. Les gens dont la vie de couple a été perturbée et ceux dont l'enfant avait des comportements difficiles seraient nettement moins enclins que les autres à conseiller à un ami de s'engager dans cette aventure. Il s'agit souvent d'ailleurs des mêmes gens. L'arrivée d'un enfant difficile causera souvent des tensions dans le couple. Et l'émergence de tensions dans le couple pourra avoir des effets perturbateurs sur le comportement de l'enfant.

TABLEAU 6.4

ASSOCIATION DES DIFFICULTES LIEES AUX CHANGEMENTS DANS LA VIE DU COUPLE ET CELLES DUES AUX COMPORTEMENTS DE L'ENFANT

	CHANGEMENTS DANS LA VIE DU COUPLE			
Comportement de l'enfant:	BEAUCOUP OU MOYENNEMENT DE DIFFICULTES	PEU DE DIFFICULTES	PAS DU TOUT DE DIFFICULTES	ENSEMBLE
Beaucoup ou moyennement de difficultés	42,9	18,0	10,2	17,4
Peu de difficultés	23,4	24,6	18,7	20,6
Pas du tout de difficultés	32,5	55,1	70,1	60,6
N	77	69	284	432

Le fait est intéressant mais, il faut le souligner, heureusement rare. Des 432 couples n'ayant encore procédé qu'à une première adoption internationale, 33 seulement disent avoir eu des difficultés réelles et avec les comportements de l'enfant et avec les ajustements que l'arrivée de cet enfant a nécessités dans leur vie de couple. Cela représente 7,6% des dits couples et 5,0% de tous les foyers rejoints par l'enquête. Ce qui revient à dire que pour au moins neuf familles sur dix les choses vraiment

importantes - dont nous excluons les tracasseries légales et les mois d'impatience - se sont somme toute bien passées. La proportion de couples dont l'expérience initiale d'adoption internationale a été véritablement difficile est mince et l'on peut penser que ces couples qui en sont encore à leur première adoption et qui ont encore des problèmes de fécondité comptent parmi les candidats les plus probables à d'autres adoptions internationales.

* * * * * * * * *

Pour terminer, plutôt que de conclure un récit et une description qui par définition n'ont pas de conclusions mais que des fins, nous pouvons peut-être nous poser à nous-mêmes la question de savoir ce que nous ferions si cette enquête était à refaire.

La réponse que nous donnons à cette question suppose fait ce que nous venons de faire, elle prend pour acquis que les résultats de l'enquête qu'on vient de lire sont déjà connus. Dans une telle situation, cinq ou six choses nous sembleraient valoir la peine d'être faites. Toutes supposent la collecte d'informations additionnelles à celles que nous possédons maintenant.

La première chose à faire serait d'explorer la littérature néerlandaise et scandinave sur l'adoption internationale. Les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège et la Suède pratiquent depuis beaucoup plus longtemps que nous l'adoption internationale et le font à une échelle nettement plus grande. Existe, surtout dans les langues propres à cette région du monde, une littérature scientifique sur l'adoption qui nous a semblé être d'un volume considérable. Nous ne l'avons pas explorée pour des raisons de temps et surtout de connaissances linguistiques. Mais il vaudrait peut-être la peine de le faire faire. Cela nous fournirait un point de comparaison. Il est probable que cette littérature contienne, ce qui serait du plus haut intérêt, des recherches sur l'ajustement social d'enfants adoptés à l'étranger qui sont maintenant devenus des adolescents. Il est possible que sur cette question les Néerlandais ou les Scandinaves aient développé une approche, une problématique, qui soit originale et donc différente de la façon anglo-saxonne de poser le problème dont nous nous sommes largement inspirés ici.

Des efforts devraient aussi être faits pour repérer ces cas d'adoption internationale auxquels ne correspondent aucun dossier conservés au Secrétariat à l'adoption. On peut supposer que jusqu'à une époque toute récente ils sont nombreux. Ils consti-

tuent la dimension cachée du phénomène, celle où l'on présume, sans l'avoir vérifié, logent les véritables cas-problèmes. Cette entreprise ne serait pas facile. Mais elle n'est pas impossible et pourrait permettre en reprenant tout simplement la présente enquête sur une nouvelle population de voir si nos craintes sont fondées.

Nous avons insisté au chapitre 4 - Tableaux 4.3 et 4.6 inclusivement - sur le fait que la région de résidence et le statut socio-économique des parents étaient nettement associés à la zone d'origine et donc à la race des enfants adoptés. Nous avons à cette occasion discuté diverses hypothèses qui permettraient d'expliquer ce phénomène. Certaines de ces hypothèses pourraient être testées en partie et indirectement avec les données dont nous disposons actuellement. Nous suggérions, et suggérons toujours, que cela soit fait. Mais nous voulons plutôt insister ici sur l'intérêt qu'il y aurait à reprendre toute cette question avec des données fraîches et plus complètes.

Enfin, si c'était à refaire, nous aimerions bien pouvoir nous centrer, beaucoup plus qu'il n'était possible de le faire dans l'entreprise sociographique à laquelle nous devions nous livrer ici à cause de la pauvreté des informations de base, sur les transactions entre les parents et les enfants adoptés à l'étranger; voir comment celles-ci varient d'un milieu à l'autre selon la taille de la famille, la présence ou l'absence d'enfants nés ici, le statut socio-économique de la famille et les caractéristiques de la région de résidence; explorer l'impact de ces divers styles de transactions sur la construction de l'identité personnelle chez ces enfants venus d'ailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

ALLARD, Gaétan

Prise de décision: la loi de l'adoption, Québec, Ecole nationale d'administration publique, avril 1978.

ANDERSON, David C.

Children of Special Value: Interracial Adoption in America, New York, St. Martin's Press, 1971.

ASSOCIATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC

Les pratiques en adoption, Montréal, août 1981.

BILLINGSLEY, Andrew and Jeanne Giovannoni

"Research Perspectives on Interracial Adoption", in Roger R. Miller (ed.), Race Research and Reason: Social Work Perspectives, New York, National Association of Social Workers, 1969.

BARON, Annette et A. Sorosky

"The Dilemma of Our Adoptees", Psychology Today, december 1975.

BROWN, Edwin G. and Donald Bueland

"Adoption Screening: New Data, New Dimensions", Social Work, V. 20, no.4, July 1975, pp. 291-295.

CHESTANG, Léon

"The Dilemma of Bi-racial Adoption", Social Work, V. 17, no. 3, July 1972, pp. 100-105.

CHEVLIN, Mylon C.

"Adoption Outlook" Child Welfare, V. XLVI, no. 2, February 1967, pp. 75-82.

CHILD WELFARE LEAGUE OF AMERICA INC.

A Follow-Up Study of Adoptions: Post-Placement Functioning of Adoption Families, New York, Child Welfare League of America Inc., 1969.

Standards for Adoption Services, New York, Child Welfare League of America Inc., 1978.

CHIMEZIE, Amuzie

"Bold but Irrelevant: Grow and Shapiro on Transracial Adoption", Child Welfare, V. LVI, no. 2, February 1977, pp. 75-86.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE

La question de l'adoption, Québec, 1978.

La situation des familles québécoises, Québec, 1978.

DAY, Dawn

The Adoption of Black Children, Lexington (Massachusetts), D.C. Health and Company, 1979.

FALK, Laurence L.

"A Comparative Study of Transracial and Inracial Adoption", in Child Welfare, V. XLIX, no. 2, February 1970, pp. 82-88.

FANSHEL, David

Far from the Reservation, N.J., Scarecrow Press, 1972.

FORGET, Claude E. (Ministre)

Livre blanc sur l'adoption, Québec, Ministère des Affaires sociales, novembre 1976.

FRICKE, Harriet

"Interracial Adoption: The Little Revolution", Social Work, V. 10, no. 3, July 1965, pp. 92-97.

GALLARY, G.

"Interracial Adoptions", Canadian Welfare, November-December 1963, V. 39, no. 6, pp. 248-250.

GROFFIER, Ether

"Une réforme urgente: l'exécution des jugements étrangers au Québec", Revue du Barreau, V.39, no.2.

GROW, Lucille J. and Deborah Shapiro

Black Children White Parents: A Study of Transracial Adoption, New York, Child Welfare League of America Inc., 1974.

Transracial Adoption Today: Views of Adoptive Parents and Social Workers, New York, Child Welfare League of America Inc., 1975.

HEPWORTH, Philip

Adoptions et soins en foyers nourriciers au Canada, Ottawa, Conseil canadien du développement social, 1979.

HOCHFELD, F. and M.A. Walk

Experience in Inter-Country Adoption, New York, International Social Service, 1953.

INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE (German Branch)

Problems Concerning the Adoption of Children from Countries of the "Third World", Documentation of a professional meeting held by International Social Service-German Branch, 17th-19th May 1982, Frankfurt on Main.

JOE, Barbara

"In Defense of Inter-Country Adoption", Social Service Review, V. 52, no. 1, March 1978, pp. 1-20.

JOINT COMMISSION ON MENTAL HEALTH OF CHILDREN

Crises in Child Mental Health: Challenge for 1970's, New York, Harper and Row, 1970.

JONES, Edmond D.

"On Transracial Adoption of Black Children", Child Welfare, V. LI, no. 3, March 1972.

JONES, Charles E and John F. Else

"Racial and Cultural Issues in Adoption", Child Welfare, V. LVIII, no. 6, June 1979, pp. 373-383.

KIM, Dong Soo

"How They Fared in American Homes: A Follow-up Study of Adopted Korean Children in the United States", Children Today, V. 6, no. 2, March-April 1977, pp. 2-36.

"Issues in Transracial and Transcultural Adoption", Social Casework, V. 59, no. 8, October 1978, pp. 477-486.

KIM, Peter S.

"Behavior Symptoms in Three Transracially Adopted Asian Children: Diagnosis Dilemma", Child Welfare, V. LIX, no. 1, April 1980, pp. 213-224.

KLINGENDER, Winifred

"The Adoption of Children from Overseas", Child Adoption, No. 79, pp. 59-62.

KLOMINECK, Wanda

"Le développement des enfants adoptifs dans leur nouveau milieu familial", Revue internationale de l'enfant, 1976.

KRAMER, Betty (ed.)

The Unbroken Circle, Minneapolis, Organization for United Responses Inc., 1975.

LADNER, Tayce

Mixed-Race Families: Adopting across Racial Boundaries, New York, Anchor Press / Doubleday, 1977.

LAVALLIERE, Janne

"Adoption: L'enfant d'abord", Carrefour des affaires sociales, Vol. 5, no. 2, printemps 1983, pp. 4-6.

LIEN, Margaret

"Biracial Adoption", Social Work, V. 17, no. 3, September 1972, p. 109.

MAAS, Henry S. et al.

Prospectives on Adoption Research, New York, Child Welfare League of America Inc., 1965.

MEEZAN, Wilhoms, Sanford Katz et Eva Manoff Russo

Adoptions Without Agencies: A Study of Independant Adoptions, New York, Child Welfare League of America Inc., 1978.

MENDE, Ursula

"Les aspects internationaux de l'adoption", Revue internationale de l'enfant, No. 28, Mars 1976, pp. 67-74.

MITCHELL, Marion M.

"Transracial Adoptions: Philosophy and Practice", Child Welfare, V. XLVIII, no. 10, December 1969, pp. 613-619.

MORAIS-ROCHON, Thérèse

Impact de la malnutrition sur le développement physique et intellectuel des enfants: point de vue médical. Texte rédigé à la suite d'une présentation effectuée dans le cadre d'un colloque sur l'adoption internationale tenu par la Corporation "Accueillons un enfant", Lévis, 15 mai 1983.

NATIONS UNIES

Séminaire européen sur l'adoption internationale, Genève, 1960.

OLIVIER, Camille

"L'adoption internationale d'enfants", Adopter un enfant, Paris, Colmann-Levy, 1965, pp. 129-147.

OUVRAGE COLLECTIF

Mixed Race Adoptions, Montréal, The Open Door Society Inc., 1970, 90 p. Report of the first conference on mixed race adoptions, Montreal, May 30 to June 1 1969.

PETTISS, S.T.

"Cultural Factors in Adoption of Immigrant Children", Social Work, Vol. 7, no. 4, October 1962, pp. 22-25.

RAYNOR, Lois

Adoption of Non-White Children. The Experience of a British Adoption Project, London, George Allen & Union Ltd, 1970.

RIHS, Claire

"Situation actuelle et nouvelles tendances légales", Revue internationale de l'enfant, 28 mars 1976, p.52-58.

SEIDL, Frederick W.

"Transracial Adoption: Agency Response to Applicant Calls", Social Work, V. 17, no. 2, May 1972, pp. 119-120.

SELLERS, Marthe G.

"Transracial Adoption", Child Welfare, V. XLVIII, no. 6, June 1969, pp. 355-356.

SHORT, Carolyn R.

"Biracial Adoption", Social Work, V. 17, no. 3, September 1972, p. 110.

SILVERMAN, Arnold R. and William Feigelman

"Some Factors Affecting the Adoption of Minority Children", Social Casework, V. 58, no. 9, November 1977, pp. 554-561.

Transracially Adopted Children: Better or Worse Placed in White Home?, Garden City (N.Y.), Nassau Community College, 1981.

SIMON, Rita J.

Transracial Adoption, New York, Wiley Interscience, 1977.

Transracial Adoption, The Jury: Its Role in American Society, Lexington Books, 1980.

SIMON, Rita J. and Howard Altstein

Transracial Adoption: A Follow-up, Lexington (Massachusetts), D.C. Heath and company, 1981.

WITMER, H.L. et al.

Independant Adoptions - A Follow-Up Study, New York, Russel Sage Foundation, 1963.

APPENDICE A

LE QUESTIONNAIRE

ADOPTION INTERNATIONALE

NUMERO DU QUESTIONNAIRE

NUMERO DE CARTE INFORMATIQUE

ETIQUETTE - ADRESSE

RENDEZ-VOUS: _____

_____

RESULTATS DES CONTACTS	1	2	3	4	5
Type de contact: Téléphone 1 / Visite 2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Date du contact (mois/jour)					
Heure (HH/MM) 24 hres dans 1 jour					
Entrevue complétée: Mère 1 / Père 2	03	03	03	03	03
Entrevue incomplète - Arrêt durant l'entrevue: Mère 1 / Père 2	04	04	04	04	04
# question d'arrêt _____					
Pas de réponse	05	05	05	05	05
Individu sélectionné absent ou occupé	06	06	06	06	06
Adresse ou numéro de téléphone invalide	07	07	07	07	07
Absence prolongée de la mère ou du père	08	08	08	08	08
Incapacité de l'individu sélectionné	09	09	09	09	09
Ni la mère, ni le père ne parlent le français ou l'anglais	10	10	10	10	10
Refus du ménage	11	11	11	11	11
Refus de la mère	12	12	12	12	12
Autre (préciser)	13	13	13	13	13

_____

_____

Type	Mois	Jour	Heure	Min.	Code

1er contact (39–49)

2e contact (50–60)

3e contact (61–71)

4e contact (72–82)

5e contact (83–93)

A L'INTERVIEWER: Si l'interview est complétée auprès du père, précisez-en la raison:

_____

_____

ADOPTION INTERNATIONALE

NUMERO DE L'INTERVIEWER | _ | _ | (94 95)

NUMERO DU CODIFICATEUR | _ | _ | (96 97)

REGION | _ | _ | (98 99)

NUMERO DE MUNICIPALITE: | _ | _ | _ | _ | _ | (100 104)

LANGUE DE L'INTERVIEW: 1 - Français
2 - Anglais | _ | (105)

Bonjour, bonsoir, je suis _____ de l'Institut de cueillette de l'information Inc.. Nous réalisons une étude sur l'adoption internationale au Québec et nous aimerions connaître votre opinion à ce sujet.

ACCEPTE ☐ PASSER A LA PAGE 3

REFUSE ☐ ARGUMENTS SECOURS

ARGUMENTS SECOURS

1 - Je tiens à vous assurer que tous les renseignements que vous me donnerez resteront strictement confidentiels.

2 - Ce genre d'étude permet souvent d'identifier les vrais besoins des gens. Votre collaboration est très importante car vous êtes la plus habilitée à juger de la situation et nous ne pouvons vous remplacer par quelqu'un d'autre.

3 - Nous réalisons cette étude pour le compte du ministère des Affaires sociales, qui doit identifier les difficultés rencontrées par les parents adoptifs, afin d'apporter des correctifs. Votre participation est donc très importante pour nous.

HEURE DU DEBUT DE L'ENTREVUE: ——— HEURES ——— MINUTES 106 109

1. Combien d'enfant(s) avez-vous en tout?

N	%		
186	(28,6)	- Un	1
285	(43,8)	- Deux	2
114	(17,5)	- Trois	3
44	(6,8)	- Quatre	4
17	(2,6)	- Cinq	5
5	(0,8)	- Six ou plus	6
		- NRP	9

110

2. A L'INTERVIEWER: Si le répondant a plus de cinq enfants, retenir les cinq plus jeunes. Procéder du plus âgé au plus jeune.

2A PREMIER ENFANT (le plus âgé)

Quel est son âge: ——— 111 112

363	(55,8)	Un garçon?	1
288	(44,2)	Une fille?	2

113

163	(25,0)	Un enfant naturel?	1
49	(7,5)	Un enfant adopté né au Québec?	2
5	(0,8)	Un enfant adopté né dans une autre province?	3
430	(66,1)	Un enfant adopté né dans un autre pays?	4
4	(0,7)	Autre?	5

PAQ 2B

114

▶ Quel est son pays d'origine? ——— 115 116

▶ Quand (mois et année) est-il(elle) arrivé(e) au foyer? ——— 117 120

A L'INTERVIEWER: Si un enfant seulement, PAQ 3 1 4

2

5

2B DEUXIEME ENFANT

Quel est son âge? ——— 6 7

211	(45,5)	Un garçon?	1
253	(54,5)	Une fille?	2

8

124	(26,7)	Un enfant naturel?	1
24	(5,2)	Un enfant adopté né au Québec?	2
1	(0,2)	Un enfant adopté né dans une autre province?	3
313	(67,5)	Un enfant adopté né dans un autre pays?	4
2	(0,4)	Autre?	5

PAQ 2C

9

▶ Quel est son pays d'origine? ——— 10 11

▶ Quand (mois et année) est-il(elle) arrivé(e) au foyer? ——— 12 15

A L'INTERVIEWER: Si deux enfants seulement, PAQ 3

2C TROISIEME ENFANT

Quel est son âge? ——— 16 17

85	(47,2)	Un garçon?	1
95	(52,8)	Une fille?	2

18

58	(32,2)	Un enfant naturel?	1
10	(5,6)	Un enfant adopté né au Québec?	2
2	(1,1)	Un enfant adopté né dans une autre province?	3
110	(61,1)	Un enfant adopté né dans un autre pays?	4
		Autre?	5

PAQ 2D

19

▶ Quel est son pays d'origine? ——— 20 21

▶ Quand (mois et année) est-il(elle) arrivé(e) au foyer? ——— 22 25

A L'INTERVIEWER: Si trois enfants seulement, PAQ 3

2D. QUATRIEME ENFANT

Quel est son âge? ____ ____ 26 27

50 [45,5] Un garçon? 1
56 [54,5] Une fille? ..... 2 — 28

51 [47,0] Un enfant naturel? 1
2 [3,0] Un enfant adopté né au Québec? 2
53 [50,0] Un enfant adopté né dans une autre province?.. 3
Un enfant adopté né dans un autre pays?..... 4
Autre? ..... 5 — PAQ 2E — 29

▶ Quel est son pays d'origine? _____ 30 31

▶ Quand (mois et année) est-il(elle) arrivé(e) au foyer? _____ 32 35

A L'INTERVIEWER: Si quatre enfants seulement, PAQ 3

2E. CINQUIEME ENFANT

Quel est son âge? ____ ____ 36 37

7 [51,8] Un garçon? 1
15 [68,2] Une fille?..... 2 — 38

3 [13,6] Un enfant naturel? 1
1 [4,5] Un enfant adopté né au Québec? 2
16 [61,6] Un enfant adopté né dans une autre province?.. 3
Un enfant adopté né dans un autre pays? 4
Autre? ..... 5 — 39

▶ Quel est son pays d'origine? _____ 40 41

▶ Quand (mois et année) est-il(elle) arrivé(e) au foyer? _____ 42 45

A L'INTERVIEWER: -Si le répondant a adopté plus d'un enfant né dans un autre pays, interroger en rapport du premier enfant adopté né dans un autre pays.

3. Au meilleur de votre souvenir, quand (le mois et l'année) avez-vous commencé les démarches en vue d'adopter

_____ (nom de l'enfant) _____? | | | | | | 46 49

4. Voici des exemples de raisons et de circonstances qui peuvent décider des parents québécois à adopter un enfant né dans un pays étranger. J'aimerais que vous me disiez pour l'adoption _____ (nom de l'enfant), s'il s'agissait pour vous d'une des principales raisons, d'une raison importante mais qui n'était pas une des principales, d'une raison peu importante, ou pas importante du tout?

		Une des principales raisons	Raison importante	Raison peu importante	Raison pas importante du tout	NAP	NSP	NRP	
4.1	Vous étiez dans l'impossibilité d'avoir un enfant naturel	310 (47,6)	115 (17,7)	32 (4,9)	119 (18,3)	70 (10,8)		5 (0,8)	50
4.2	Vous vouliez donner un foyer à un enfant qui en était privé	211 (32,4)	242 (37,2)	89 (13,7)	96 (14,7)	9 (1,4)	2 (0,3)	2 (0,3)	51
4.3	Vous désiriez aider un enfant vivant dans des conditions difficiles (guerre, pays pauvres, etc.)	175 (26,9)	205 (31,2)	115 (17,7)	146 (22,4)	10 (1,5)	1 (0,2)	1 (0,2)	52
4.4	Vous vouliez remplacer un enfant décédé	16 (2,5)	2 (0,3)	9 (1,4)	253 (38,9)	331 (50,8)	11 (1,7)	29 (4,5)	53
4.5	Vous cherchiez à donner un but à votre existence	153 (23,5)	201 (30,9)	87 (13,4)	187 (28,7)	17 2,6	2 0,3	4 0,6	54
4.6	Vous vouliez améliorer votre vie de couple	58 (8,9)	114 (17,5)	82 (12,6)	349 (53,6)	41 6,3	3 0,5	4 0,6	55
4.7	Vous vouliez éviter d'être seul(e)	40 (6,1)	109 (16,7)	91 (14,0)	362 (55,6)	38 5,8	5 0,8	6 0,9	56
4.8	Vous désiriez donner un(e) frère(soeur) à(aux) l'enfant(s) déjà au foyer	84 (12,9)	59 (9,1)	34 (5,2)	201 (30,9)	239 36,7	13 2,0	21 3,2	57
4.9	Vous n'y étiez pas décidé, mais vous avez accepté après qu'on vous l'ait proposé	13 (2,0)	28 (4,3)	19 (2,9)	407 (62,5)	164 25,2	14 2,2	6 0,9	58
4.10	Vous vouliez être une famille comme les autres, en ayant un ou plusieurs enfants	61 (9,4)	124 (19,0)	103 (15,8)	317 (48,7)	38 5,8	3 0,5	5 0,8	59
4.11	Vous avez choisi d'adopter un enfant né dans un autre pays parce qu'il fallait attendre trop longtemps pour un enfant né au Québec	247 (37,9)	120 (18,4)	77 (11,8)	159 (24,4)	38 5,8	3 0,5	7 1,1	60
4.12	Autre (préciser):	114 (17,5)	18 (2,8)	1 (0,2)	515 (79,1)		1 0,2	2 0,3	61

5. Avez-vous réalisé l'adoption légale de cet enfant, seulement dans le pays d'origine de l'enfant, seulement au Québec, ou d'abord dans le pays d'origine de l'enfant puis au Québec par la suite?

100	(15,4)	- Seulement dans le pays d'origine de l'enfant	1
109	(16,7)	- Seulement au Québec	2
409	(62,8)	- D'abord dans le pays d'origine de l'enfant puis au Québec par la suite	3
24	(3,7)	- L'adoption légale n'est pas encore réalisée	4
4	(0,6)	- Au Québec puis dans le pays d'origine de l'enfant par la suite	5
1	(0,2)	- NCP	7
4	(0,6)	- NSP	8
		- NRP	9

62

6. Au cours des procédures d'adoption de cet enfant, avez-vous eu affaire à un Centre de services sociaux?

624	(95,9)	- Oui	1
27	(4,1)	- Non	2
		- NAP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

→ PAQ 21

63

7. Vous attendiez-vous (oui ou non) à ce que le Centre de services sociaux avec lequel vous avez fait affaire:

	OUI	NON	NAP	NSP	NRP	
7.1 s'occupe du début à la fin, de toutes les démarches et procédures nécessaires à l'adoption d'un enfant né dans un autre pays?	221 35,4	398 63,8	1 0,2	3 0,5	1 0,2	64
7.2 vous renseigne sur les démarches et procédures nécessaires à l'adoption d'un enfant né dans un autre pays?	471 75,5	148 23,7	2 0,3	1 0,2	2 0,3	65
7.3 évalue votre aptitude à être un bon parent adoptif?	571 92,0	43 6,9		6 1,0	1 0,2	66
7.4 vous aide quand vous éprouviez des difficultés, que ce soit avant ou après l'arrivée de l'enfant à la maison?	391 62,7	219 35,1	2 0,3	10 1,6	2 0,3	67

8. A votre connaissance, le Centre de service sociaux a-t-il procédé à une évaluation de votre aptitude à être bon parent adoptif?

610	(97,8)	- Oui	1
8	(1,3)	- Non	2
		- NAP	7
5	(0,8)	- NSP	8
1	(0,2)	- NRP	9

→ PAQ 11

68

9. Cette évaluation a-t-elle constitué pour vous une étape très intéressante, assez intéressante, peu intéressante, ou pas intéressante du tout?

199	(32,6)	- Très intéressante	1
265	(40,7)	- Assez intéressante	2
93	(14,3)	- Peu intéressante	3
49	(7,5)	- Pas intéressante du tout	4
3	(0,5)	- NSP	8
1	(0,2)	- NRP	9

69

10. Cette évaluation a-t-elle eu lieu avant ou après l'arrivée définitive de l'enfant à la maison?

579	(94,9)	- Avant	1
20	(3,3)	- Après	2
9	(1,5)	- Avant et après	3
1	(0,2)	- NSP	8
1	(0,2)	- NRP	9

70

11A Combien de rencontres avez-vous eu avec le personnel du Centre de services sociaux?

3	(0,5)	- Aucune	1	---▶ PAQ 12
27	(4,3)	- Une	2	
74	(11,9)	- Deux	3	
157	(25,2)	- Trois	4	
117	(18,8)	- Quatre	5	
244	(39,1)	- Cinq ou plus	6	
2	(0,3)	- NSP	8	
		- NRP	9	PAQ 12

71

11B Cette(ces) rencontre(s) a(ont)-t-elle(s) eu lieu:

46	(7,4)	- Au Centre de services sociaux	1
65	(10,5)	- A votre domicile	2
507	(81,9)	- Aux deux endroits	3
1	(0,2)	- NSP	8
		- NRP	9

72

12. De façon générale, avez-vous été très satisfait(e), satisfait(e), plus ou moins satisfait(e), insatisfait(e), ou très insatisfait(e) de la façon dont le Centre de services sociaux s'est occupé de votre cas?

257	(41,2)	- Très satisfait(e)	1
217	(34,8)	- Satisfait(e)	2
91	(14,6)	- Plus ou moins satisfait(e).	3
26	(4,2)	- Insatisfait(e)	4
29	(4,6)	- Très insatisfait(e)	5
1	(0,2)	- NSP	8
3	(0,5)	- NRP	9

73

13. Y-a-t-il quelque chose en particulier que vous avez moins aimé dans la façon dont le Centre de services sociaux s'est occupé de votre cas?

330	(52,9)	- Oui	1	
292	(46,8)	- Non	2	
		- NCP	7	
1	(0,2)	- NSP	8	PAQ 15
1	(0,2)	- NRP	9	

74

14. Quoi au juste?

_____

_____

75

15. Y-a-t-il quelque chose que vous avez particulièrement aimé dans la façon dont le Centre de services sociaux s'est occupé de votre cas?

396	(63,5)	- Oui	1	
221	(35,4)	- Non	2	
		- NCP	7	
5	(0,8)	- NSP	8	PAQ 17
2	(0,3)	- NRP	9	

76

16. Quoi au juste?

_____

_____

77

17. A ce moment là, l'information que vous a fournie le Centre de services sociaux vous est-elle apparue suffisante, plus ou moins suffisante, ou insuffisante?

352	(56,4)	- Suffisante	1
114	(18,3)	- Plus ou moins suffisante	2
116	(18,6)	- Insuffisante	3
35	(5,6)	- N'a pas eu d'information	4 ---▶ PAQ 19
5	(0,8)	- NSP	8
2	(0,3)	- NRP	9

78

18. Dans l'ensemble, estimez-vous que l'information obtenue du Centre de services sociaux était généralement:

402	(68,3)	- Exacte	1
144	(24,4)	- Plus ou moins exacte	2
28	(4,8)	- Inexacte	3
8	(1,4)	- NSP	8
7	(1,2)	- NRP	9

79

19. Y-a-t-il quelque chose sur laquelle selon vous, le Centre de services sociaux aurait dû vous renseigner, mais ne l'a pas fait?

199	(31,9)	- Oui	1	
415	(66,5)	- Non	2	
6	(1,0)	- NSP	8	PAQ 21
4	(0,6)	- NRP	9	

80

20. Pouvez-vous préciser?

_____

_____

_____

81

21. Dans le cadre des démarches en vue d'adopter cet enfant, avez-vous eu recours à un ou plusieurs organismes autres que le Centre de services sociaux?

426	(65,4)	- Oui	1	
224	(34,4)	- Non	2	
1	(0,2)	- NSP	8	PAQ 32
		- NRP	9	

82

22. Quel est le nom de cet(ces) organisme(s)?

A L'INTERVIEWER: Il y a possibilité de choix multiples dans chacune des deux catégories d'organismes

BLOC I:

- Accueillons un enfant / Welcome a Child	....	1
- Association des parents adoptifs	....	2
- Enfance du Monde	....	3
- Enfance Tiers-Monde	....	4
- Familles pour enfants / Families for Children	....	5
- Soleil des nations	....	6
- Terre des Hommes	....	7
- Autre (préciser) _____	....	8

83 84

BLOC II:

- Bureau de l'adoption du Québec	....	1
- Ministère canadien de l'Immigration	....	2
- Ministère de l'Immigration du Québec	....	3
- Service social international	....	4

85 86

A L'INTERVIEWER:
- Si le répondant ne mentionne aucun des organismes compris dans le BLOC I, passer à la question 32.
- Si le répondant mentionne seulement un organisme compris dans le BLOC I, poser la question 23 en fonction de cet organisme.
- Si le répondant mentionne plusieurs (deux et plus) organismes compris dans le BLOC I, demander lequel de ces organismes a été le plus important pour l'adoption de cet enfant, et poser la question 23 en fonction de cet organisme.

23. Etes-vous très satisfait(e), satisfait(e), plus ou moins satisfait(e), insatisfait(e), ou très insatisfait(e) de la façon dont

(_____) s'est occupé de votre cas?
(nom de l'organisme)

220	(56,4)	- Très satisfait(e)	1
94	(24,1)	- Satisfait(e)	2
61	(15,6)	- Plus ou moins satisfait(e)	3
12	(3,1)	- Insatisfait(e)	4
		- Très insatisfait(e)	5
2	(0,5)	- NSP	8
1	(0,3)	- NRP	9

|__| 87

24. Y-a-t-il quelque chose en particulier que vous avez moins aimé dans la façon dont cet organisme s'est occupé de votre cas?

146	(37,4)	- Oui	1	
241	(61,8)	- Non	2	
1	(0,3)	- NSP	8	PAQ 26
2	(0,5)	- NRP	9	

|__| 88

25. Pouvez-vous préciser?

_____

|__| 89

_____

_____

26. Y-a-t-il quelque chose que vous avez particulièrement aimé?

299	(76,9)	- Oui	1	
85	(21,9)	- Non	2	
3	(0,8)	- NSP	8	PAQ 28
2	(0,5)	- NRP	9	

|__| 90

27. Quoi au juste?

_____

|__| 91

_____

_____

28. A ce moment là, l'information que vous a fournie cet organisme, vous est-elle apparue suffisante, plus ou moins suffisante, ou insuffisante?

295	(75,4)	- Suffisante	1
50	(12,8)	- Plus ou moins suffisante	2
36	(9,2)	- Insuffisante	3
8	(2,0)	- N'a pas eu d'information	4 → PAQ 30
1	(0,3)	- NSP	8
1	(0,3)	- NRP	9

|__| 92

29. De façon générale, estimez-vous que l'information obtenue de cet organisme était généralement:

308	(80,6)	- Exacte	1
59	(15,4)	- Plus ou moins exacte	2
8	(2,1)	- Inexacte	3
		- NCP	7
7	(1,8)	- NSP	8
		- NRP	9

|__| 93

30. A votre avis, y-a-t-il quelque chose en particulier sur laquelle cet organisme aurait dû vous renseigner, mais ne l'a pas fait?

83	(21,3)	- Oui	1
296	(75,9)	- Non	2
0	(1,5)	- NSP	8
5	(1,3)	- NRP	9

→ PAQ 32

94

31. De quoi s'agissait-il?

95

32. Avez-vous eu recours à des personnes autres que celles travaillant pour un Centre de services sociaux ou un organisme?

325	(50,0)	- Oui	1
325	(50,0)	- Non	2
		- NSP	8
		- NRP	9

→ PAQ 34

96

33. S'agissait-il:

A L'INTERVIEWER: Possibilité de choix multiple

- D'un ou des amis 1
- D'un ou des professionnels 2
- D'un ou des parents 3
- D'un ou des avocats 4
- D'un ou des religieux ou missionnaires 5
- Autre (préciser) _____ 6

- NSP 8
- NRP 9

97 98

34. De façon générale, qui des organismes, Centre de services sociaux, ou autres personnes, vous a fourni la meilleure information?

99

35. Je vais vous donner des exemples de différents sujets qui ont rapport à l'adoption d'enfants nés dans d'autres pays. Dans chaque cas, j'aimerais que vous me disiez si pour l'adoption de ce premier enfant, vous avez été bien informée, plus ou moins bien informée, mal informée, ou pas informée du tout?

	Bien informée	Plus ou moins bien informée	Mal informée	Pas informée du tout	NSP	NRP
35.1 Les lois et les procédures de l'adoption d'enfant nés dans un autre pays	407 (62,5)	154 (23,7)	28 4,3	56 (8,6)	2 0,3	4 0,6

100

	Bien informée	Plus ou moins bien informée	Mal informée	Pas informée du tout	NSP	NRP	
35.2 Les responsabilités des parents envers les enfants adoptés	542 (83,3)	43 (6,6)	13 2,0	43 (6,6)	5 0,8	5 0,8	101
35.3 Les coûts possibles ou probables	522 (80,2)	69 (10,6)	26 4,0	31 (4,8)	2 0,3	1 0,2	102
35.4 Pourquoi ces enfants sont disponibles pour l'adoption	518 (79,6)	70 (10,8)	10 1,5	40 (6,1)	2 0,3	11 1,7	103
35.5 Les difficultés particulières que peut poser aux parents, le fait d'adopter un enfant, au lieu d'avoir un enfant biologique (naturel)	480 (73,7)	73 (11,2)	18 2,8	60 (9,2)	8 1,2	12 1,8	104
35.6 Les différences possibles de comportement entre les enfants adoptés et les enfants naturels	410 (63,0)	82 (12,6)	15 2,3	94 (14,4)	25 3,8	25 3,8	105
35.7 Les différences de moeurs, de coutumes, etc., qui existent entre les autres pays et le nôtre	431 (66,2)	98 (15,1)	22 3,4	81 (12,4)	7 1,1	12 1,8	106
35.8 Les difficultés qu'on rencontre parfois, à avoir des renseignements sur les antécédents, l'état de santé, etc., des enfants	464 (71,3)	51 (7,8)	27 4,1	90 (13,8)	9 1,4	10 1,5	107
35.9 Les services auxquels les parents adoptifs peuvent faire appel en cas de difficultés	276 (42,4)	115 (17,7)	52 8,0	193 (29,6)	7 1,1	8 1,2	108

36. A partir du moment où vous avez commencé à vous renseigner pour adopter un enfant né dans un autre pays, estimez-vous qu'il vous a fallu beaucoup, moyennement, ou peu de temps avant d'avoir l'information sur toutes les démarches et procédures à effectuer? 109

210	(32,3)	- Beaucoup	1
178	(27,3)	- Moyennement	2
255	(39,2)	- Peu	3
2	(0,3)	- N'a jamais vraiment su comment faire	4
3	(0,5)	- NSP	8
3	(0,5)	- NRP	9

37. Au meilleur de votre souvenir, combien d'argent avez-vous dépensé pour l'ensemble des démarches pour l'adoption de cet enfant? 110

3	(0,5)	- Aucun coût	1	▶ PAQ 39
71	(10,9)	- Moins de 1 000$	2	
277	(42,5)	- De 1000$ à 2999$	3	
173	(26,6)	- De 3000$ à 4999$	4	
88	(13,5)	- De 5000$ à 6999$	5	
25	(3,8)	- Plus de 7 000$	6	
5	(0,8)	- NSP	8	PAQ 39
9	(1,4)	- NRP	9	

38. Qu'est-ce qui a coûté le plus cher?

_____

_____

_____ 111

39. Combien de fois avez-vous rencontré l'enfant avant qu'il ne demeure chez-vous définitivement?

410	(63,0)	- Aucune fois	1
109	(16,7)	- Une fois	2
20	(3,1)	- Deux fois	3
10	(1,5)	- Trois fois	4
7	(1,1)	- Quatre fois	5
90	(13,8)	- Cinq fois et plus	6
		- NSP	8
4	(0,6)	- NRP	9
1	(0,2)	- NAP	7

112

40. La première rencontre a-t-elle eu lieu au Québec, ailleurs au Canada, dans le pays d'origine de l'enfant, ou dans un autre pays?

289	(44,4)	- Au Québec	1
9	(1,4)	- Ailleurs au Canada	2
311	(47,8)	- Dans le pays d'origine de l'enfant..	3
41	(6,3)	- Dans un autre pays	4
		- NSP	8
1	(0,2)	- NRP	9

113

41. Vous avait-on suggéré un ou plusieurs enfants avant de vous présenter _____ ?
(nom de l'enfant)

118	(18,1)	- Oui	1
525	(80,6)	- Non	2
		- NCP	7
		- NSP	8
8	(1,2)	- NRP	9

→ PAQ 43

114

42. Pourquoi avez-vous préféré _____ ?
(nom de l'enfant)

_____

_____

_____

43. Dans le cas de l'adoption de cet enfant, aviez-vous personnellement des exigences particulières quant à:

	Oui	Plus ou moins	Non	Non, mais a dû en formuler	NSP	NRP	
43.1 Son âge	496 76,2	30 4,6	115 17,7	3 0,5		7 1,1	116 117
43.2 Son sexe	319 49,0	27 4,1	286 43,9	12 1,8		7 1,1	118
43.3 Son degré d'intelligence	95 14,6	71 10,9	471 72,4	5 0,8	2 0,3	7 1,1	119
43.4 Son pays d'origine	242 37,2	37 5,7	332 51,0	31 4,8		9 1,4	1 4 120
43.5 Sa race (couleur de peau)	183 28,1	40 6,1	415 63,7	6 0,9		7 1,1	
43.6 Sa bonne apparence	44 6,8	52 8,0	543 83,4	5 0,8		7 1,1	3 5 6
43.7 Son état de santé	294 45,2	108 16,6	237 36,4	4 0,6	1 0,2	7 1,1	7

44. Lorsqu'il était dans son pays, cet enfant vivait-il avec:

4	(0,6)	- Son père seulement	01
35	(5,4)	- Sa mère seulement	02
37	(5,7)	- Sa mère et son père	03
24	(3,7)	- Dans sa proche famille (grands-parents, oncle, tante, etc.)	04
158	(24,3)	- Dans une famille d'accueil	05
307	(47,2)	- Dans un orphelinat	06
43	(6,6)	- Dans un hôpital	07
40	(6,1)	- Autre (préciser)_____	
		_____ .	08
2	(0,3)	- NSP	88
1	(0,2)	- NRP	99

8 9

45. Avez-vous obtenu des renseignements sur ses parents biologiques (naturels)?

270	(41,5)	- Oui	1
377	(57,9)	- Non	2
1	(0,2)	- NSP	8
3	(0,5)	- NRP	9

10

46. Immédiatement ou peu de temps après son arrivée définitive chez-vous, avez-vous fait subir à cet enfant un examen médical détaillé?

637	(97,8)	- Oui	1
12	(1,8)	- Non	2
1	(0,2)	- NSP	8
1	(0,2)	- NRP	9

11

47. Au moment où l'enfant est définitivement arrivé à la maison, son état général de santé était-il très bon, bon, passable, ou mauvais?

272	(41,8)	- Très bon	1
176	(27,0)	- Bon	2
115	(17,7)	- Passable	3
87	(13,4)	- Mauvais	4
		- NSP	8
1	(0,2)	- NRP	9

12

48. Depuis qu'il est avec vous à la maison, est-il plus souvent, aussi souvent (ni plus ni moins), ou moins souvent malade, que la moyenne des enfants de son âge?

20	(3,1)	- Plus souvent	1
225	(34,6)	- Aussi souvent	2
393	(60,4)	- Moins souvent	3
2	(0,3)	- NCP	7
9	(1,4)	- NSP	8
2	(0,3)	- NRP	9

→ PAQ 50

13

49. Qu'est-ce qui vous fait dire cela?

_____

_____

_____

14

50. A son arrivée à la maison, cet enfant avait-il un ou des retards très apparents ou non, au niveau de son développement par rapport à la moyenne des autres enfants du même âge?

314	(48,2)	- Oui	1
335	(51,5)	- Non	2
		- NCP	7
		- NSP	8
2	(0,3)	- NRP	9

→ PAQ 53

15

51. Lequel(lesquels)?

_____

_____ |__| 16

_____

52. Depuis, la situation s'est-elle complètement, partiellement, ou pas rétablie du tout?

271	(86,3)	- Complètement	1
39	(12,4)	- Partiellement	2
3	(1,0)	- Pas rétablie du tout	3
		- NAP	7
1	(0,3)	- NSP	8
		- NRP	9

|__| 17

53. Au moment de son arrivée définitive au foyer, _____ (nom de l'enfant) souffrait-il(elle) d'un handicap?

42	(6,5)	- Oui	1
609	(93,5)	- Non	2
		- NSP	8
		- NRP	9

PAQ 55

|__| 18

54. Etait-il(elle):

24	(57,1)	- Physiquement handicapé(e) seulement?	1
1	(2,4)	- Mentalement handicapé(e) seulement?	2
4	(9,5)	- Physiquement et mentalement handicapé(e)?	3
13	(31,0)	- Souffre d'un autre handicap (préciser)? _____	
		_____	4
		- NSP	8
		- NRP	9

|__| 19

55. Passons maintenant à un autre sujet. Avant que cet enfant arrive chez-vous, la réaction de vos proches parents (père, mère, frère(s), soeur(s) à votre décision d'adopter un enfant étranger, a-t-elle été très favorable, plutôt favorable, plus ou moins favorable, plutôt défavorable ou très défavorable?

406	(62,5)	- Très favorable	1
161	(24,8)	- Plutôt favorable	2
56	(8,6)	- Plus ou moins favorable	3
13	(2,0)	- Plutôt défavorable	4
5	(0,8)	- Très défavorable	5
		- NSP	8
8	(1,2)	- NRP	9
1	(0,2)	- NAP	7

|__| 20

56. Depuis, la situation s'est-elle améliorée, est-elle restée la même, ou s'est-elle détériorée?

265	(40,7)	- S'est améliorée	1
379	(58,2)	- Est restée la même	2
1	(0,2)	- S'est détériorée	3
		- NAP	7
		- NSP	8
6	(0,9)	- NRP	9

|__| 21

57. Dans l'ensemble, est-ce que actuellement votre enfant est bien accepté, plus ou moins bien accepté, ou mal accepté par vos proches parents?

641	*(98,6)*	- Bien accepté	1
2	*(0,3)*	- Plus ou moins bien accepté	2
		- Mal accepté	3
1	*(0,2)*	- NSP	8
6	*(0,9)*	- NRP	9

22

58. Avant que cet enfant arrive chez-vous, la réaction de vos amis à votre décision d'adopter un enfant né dans un autre pays, a-t-elle été très favorable, plutôt favorable, plus ou moins favorable, plutôt défavorable ou très défavorable?

446	*(68,5)*	- Très favorable	1
149	*(22,9)*	- Plutôt favorable	2
38	*(5,8)*	- Plus ou moins favorable	3
2	*(0,3)*	- Plutôt défavorable	4
2	*(0,3)*	- Très défavorable	5
1	*(0,2)*	- NAP	7
8	*(1,2)*	- NSP	8
5	*(0,8)*	- NRP	9

23

59. Depuis son arrivée au foyer, cet enfant a-t-il connu des difficultés particulières liées au fait qu'il est originaire d'un autre pays?

90	*(13,8)*	- Oui	1
561	*(86,2)*	- Non	2
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

→ PAQ 61

24

60. Laquelle(lesquelles)?

_____

_____

_____

25

61. Au moment de l'arrivée définitive de l'enfant chez-vous, estimez-vous que vous étiez assez ou pas assez informée de l'aide que vous pourriez obtenir en cas de problèmes avec l'enfant?

388	*(59,6)*	- Assez informée	1
240	*(36,9)*	- Pas assez informée	2
17	*(2,6)*	- NSP	8
6	*(0,9)*	- NRP	9

26

62. Vous est-il déjà arrivée de faire appel à un organisme ou à des personnes à cause d'un problème chez cet enfant?

81	*(12,4)*	- Oui	1
570	*(87,6)*	- Non	2
		- NSP	8
		- NRP	9

→ PAQ 64

27

63. Avez-vous été très satisfait(e), satisfait(e), plus ou moins satisfait(e), insatisfait(e) ou très insatisfait(e) de la façon dont on s'est occupé de votre cas?

49	*(60,5)*	- Très satisfait(e)	1
19	*(23,5)*	- Satisfait(e)	2
11	*(13,6)*	- Plus ou moins satisfait(e)	3
1	*(1,2)*	- Insatisfait(e)	4
1	*(1,2)*	- Très insatisfait(e)	5
		- NSP	8
		- NRP	9

28

64. Selon vous, cet enfant s'est-il, dans l'ensemble, très facilement, facilement, plus ou moins facilement, difficilement ou très difficilement adapté à son nouveau foyer?

500	(76,8)	- Très facilement adapté	1	┐
114	(17,5)	- Facilement adapté	2	├ PAQ 66
27	(4,1)	- Plus ou moins facilement adapté	3	
5	(0,8)	- Difficilement adapté	4	
4	(0,6)	- Très difficilement adapté	5	
		- NSP	8	┐
1	(0,2)	- NRP	9	├ PAQ 66

29

65. A votre avis, quelle a été pour lui la principale difficulté?

_____

30

_____

66. Vous-même, vous êtes-vous très facilement, facilement, plus ou moins facilement, difficilement ou très difficilement adaptée à

_____?
(nom de l'enfant)

459	(70,5)	- Très facilement adaptée	1	┐
135	(20,7)	- Facilement adaptée	2	├ PAQ 68
40	(6,1)	- Plus ou moins facilement adaptée ...	3	
12	(1,8)	- Difficilement adaptée	4	
3	(0,5)	- Très difficilement adaptée	5	
		- NSP	8	┐
2	(0,3)	- NRP	9	├ PAQ 68

31

67. Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous?

_____

32

_____

_____

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 69

68. Comparativement à la moyenne des enfants de son âge, votre enfant a-t-il beaucoup plus, plus, autant, moins ou beaucoup moins de facilité à se faire des amis?

96	(21,5)	- Beaucoup plus de facilité	1
77	(17,3)	- Plus de facilité	2
242	(54,3)	- Autant de facilité	3
22	(4,9)	- Moins de facilité	4
4	(0,9)	- Beaucoup moins de facilité	5
3	(0,7)	- L'enfant est trop jeune	6
2	(0,4)	- NSP	8
		- NRP	9

33

69. Au niveau de son apparence physique (par exemple la couleur de sa peau, etc.), votre enfant est-il très différent, un peu différent, ou pas différent du tout, de la majorité des enfants nés au Québec?

249	(38,2)	- Très différent	1	
253	(38,9)	- Un peu différent	2	
148	(22,7)	- Pas différent du tout	3	┐
1	(0,2)	- NCP	7	
		- NSP	8	├ PAQ 71
		- NRP	9	

34

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 71

70. Selon vous, est-ce qu'il est très mal-à-l'aise, un peu mal-à-l'aise, ou pas du tout mal-à-l'aise à cause de cette différence?

8	(2,3)	- Très mal-à-l'aise	1
79	(22,3)	- Un peu mal-à-l'aise	2
261	(73,5)	- Pas du tout mal-à-l'aise	3
5	(1,4)	- NSP	8
2	(0,6)	- NRP	9

35

71. Croyez-vous qu'il soit très important, important, plus ou moins important ou pas important du tout que votre enfant soit informé sur les caractéristiques, les moeurs et les coutumes des gens de son pays d'origine?

396	(60,8)	- Très important	1
185	(28,4)	- Important	2
43	(6,6)	- Plus ou moins important	3
20	(3,1)	- Pas important du tout	4
5	(0,8)	- NSP	8
2	(0,5)	- NRP	9

36

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 73

72. Ce sujet a-t-il été souvent, de temps en temps, rarement, ou jamais abordé avec _____ ?
(nom de l'enfant)

253	(56,9)	- Souvent	1
141	(31,7)	- De temps en temps	2
22	(4,9)	- Rarement	3
10	(2,2)	- Jamais	4
15	(3,4)	- L'enfant est trop jeune	5
2	(0,4)	- NSP	8
2	(0,4)	- NRP	9

37

73. Vous sentez-vous à l'aise, plus ou moins à l'aise, ou mal-à-l'aise d'en discuter?

623	(95,7)	- A l'aise	1
10	(1,5)	- Plus ou moins à l'aise	2
3	(0,5)	- Mal-à-l'aise	3
1	(0,2)	- NAP	7
7	(1,1)	- NSP	8
7	(1,1)	- NRP	9

38

74. Est-ce que cet enfant a des contacts avec d'autres enfants de sa race (en dehors de ses frères et soeurs)?

468	(71,9)	- Oui	1
179	(27,5)	- Non	2
		- NAP	7
3	(0,5)	- NSP	8
1	(0,2)	- NRP	9

PAQ 76

39

75. A votre avis, est-ce que cela lui est très profitable, profitable, plus ou moins profitable, peu profitable ou pas profitable du tout?

133	(28,4)	- Très profitable	1
177	(37,8)	- Profitable	2
86	(18,4)	- Plus ou moins profitable	3
23	(4,9)	- Peu profitable	4
11	(2,4)	- Pas profitable du tout	5
7	(1,5)	- NCP	7
26	(5,6)	- NSP	8
5	(1,1)	- NRP	9

40

76. Si plus tard, cet enfant avait des contacts avec d'autres gens de sa race, en dehors de ses frères et soeurs, est-ce qu'à votre avis, cela lui serait très profitable, profitable, plus ou moins profitable, peu profitable ou pas profitable du tout?

186	(28,6)	- Très profitable	1
294	(45,2)	- Profitable	2
81	(12,4)	- Plus ou moins profitable	3
14	(2,2)	- Peu profitable	4
9	(1,4)	- Pas profitable du tout	5
1	(0,2)	- NCP	7
61	(9,4)	- NSP	8
5	(0,8)	- NRP	9

41

77. A votre avis, croyez-vous qu'il soit très probable, probable, ou peu probable que cet enfant connaisse des difficultés à un moment donné de sa vie, à cause de sa race?

69	(10,6)	- Très probable	1
287	(44,1)	- Probable	2
275	(42,2)	- Peu probable	3
		- NCP	7
18	(2,8)	- NSP	8
2	(0,3)	- NRP	9

42

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 79

78. Avez-vous déjà sensibilisé votre enfant à cette question?

264	(59,3)	- Oui	1
89	(20,0)	- Non	2
89	(20,0)	- L'enfant est trop jeune	3
1	(0,2)	- NSP	8
2	(0,4)	- NRP	9

43

79. Est-ce que _____ est au courant du fait qu'il est
(nom de l'enfant)
adopté?

505	(77,6)	- Oui	1
22	(3,4)	- Non	2
124	(19,0)	- L'enfant est trop jeune	3
		- NSP	8
		- NRP	9

PAQ 81

44

80. Accepte-t-il bien, plus ou moins bien, ou mal cette situation?

467	(92,5)	- Bien	1
12	(2,4)	- Plus ou moins bien	2
2	(0,4)	- Mal	3
9	(1,8)	- NAP	7
13	(2,6)	- NSP	8
2	(0,4)	- NRP	9

45

81. L'an passé, _____ fréquentait-il une garderie, une
(nom de l'enfant)
pré-maternelle, une maternelle, une école, restait-il à la maison, ou encore était-il sur le marché du travail?

78	(12,0)	- Garderie	01	PAQ 91
30	(4,6)	- Pré-maternelle	02	PAQ 91
59	(9,1)	- Maternelle	03	PAQ 85
216	(33,2)	- Ecole	04	
231	(35,5)	- Restait à la maison	05	
3	(0,5)	- Etait sur le marché du travail	06	
33	(5,1)	- N'était pas encore arrivé au foyer	07	
1	(0,2)	- NSP	88	
		- NRP	99	

46 47

A L'INTERVIEWER: Passer directement à la note précédant la question 92

82. Fréquentait-il une école primaire, secondaire, un collège ou une université?

193	(89,4)	- Primaire	1
21	(9,7)	- Secondaire	2
1	(0,5)	- Un collège	3
1	(0,5)	- Une université	4
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

PAQ 91 — 48

83. Fréquentait-il une classe ordinaire ou une classe spéciale pour élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage?

198	(92,5)	- Classe ordinaire	1
12	(5,6)	- Classe pour élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	2
2	(0,9)	- Classe d'accueil	3
		- NCP	7
1	(0,5)	- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

49

84. Compte tenu du fait qu'il est né dans un autre pays, êtes-vous très satisfait(e), satisfait(e), plus ou moins satisfait(e), satisfait(e), insatisfait(e) ou très insatisfait(e) de la façon dont cet enfant a été accueilli à l'école?

157	(73,4)	- Très satisfaite	1
47	(22,0)	- Satisfaite	2
4	(1,9)	- Plus ou moins satisfaite	3
3	(1,4)	- Peu satisfaite	4
		- Insatisfait	5
1	(0,5)	- Très insatisfaite	6
		- NCP	7
1	(0,5)	- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

50

85. A-t-il plus, autant, ou moins de facilité à apprendre que la moyenne des enfants de son âge?

78	(28,6)	- Plus	1
155	(56,8)	- Autant	2
39	(14,3)	- Moins	3
		- NCP	7
1	(0,4)	- NSP	8
		- NRP	9

51

86. Selon vos, par rapport à la moyenne des autres enfants du même âge, démontre-t-il plus, autant, ou moins d'intérêt envers les travaux scolaires?

78	(28,6)	- Plus	1
161	(59,0)	- Autant	2
32	(11,7)	- Moins	3
		- NCP	7
1	(0,4)	- NSP	8
1	(0,4)	- NRP	9

52

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant fréquentait la maternelle, passer à la question 89

87. Ses résultats scolaires d'ensemble, sont-ils plus élevés, aussi élevés, ou moins élevés que ceux de la moyenne des élèves de sa classe?

75	(34,1)	- Plus élevés	1
110	(50,0)	- Aussi élevés	2
34	(15,5)	- Moins élevés	3
		- NAP	7
1	(0,5)	- NSP	8
		- NRP	9

53

88. A-t-il(elle) déjà recommencé une année scolaire?

40 (18,2)	- Oui	1
180 (81,8)	- Non	2
	- NAP	7
	- NSP	8
	- NRP	9

54

89. Quelqu'un de l'école (ou de la garderie) a-t-il déjà communiqué avec vous pour vous aviser que _____ éprouvait certaines (nom de l'enfant)
difficultés particulières?

88 (32,2)	- Oui	1
184 (67,4)	- Non	2
	- NCP	7
	- NSP	8
1 (0,4)	- NRP	9

→ PAQ 91

55

90. De quel type de difficultés s'agissait-il?

_____

_____ 56

_____

_____

91. Au meilleur de votre connaissance, votre enfant a-t-il déjà connu souvent, de temps en temps, rarement, ou jamais des difficultés dues à sa race à l'école (à la garderie ou à la pré-maternelle)?

4 (1,0)	- Souvent	1
69 (18,0)	- De temps en temps	2
87 (22,7)	- Rarement	3
216 (56,4)	- Jamais	4
4 (1,0)	- NSP	8
2 (0,5)	- NRP	9
1 (0,3)	- NAP	7

57

A L'INTERVIEWER:

- Si le répondant a adopté un seul enfant né dans un autre pays, passer à la question 221
- Si le répondant a adopté deux ou plus de deux enfants nés dans un autre pays, passer à la question 92 et préciser au répondant que les questions qui vont suivre concernent le deuxième enfant adopté né dans un autre pays.

92. Au meilleur de votre souvenir, quand (le mois et l'année) avez-vous commencé les démarches en vue d'adopter ce deuxième enfant?

_____

58 61

93. Voici des exemples de raisons et de circonstances qui peuvent décider des parents québécois à adopter un enfant né dans un pays étranger. J'aimerais que vous me disiez pour l'adoption de

_____, s'il s'agissait pour vous d'une des
(nom de l'enfant)
principales raisons, d'une raison importante mais qui n'était pas une des principales, d'une raison peu importante, ou pas importante du tout?

	Une des principales raisons	Raison importante	Raison peu importante	Raison pas importante du tout	NAP	NSP	NRP	
93.1 Vous étiez dans l'impossibilité d'avoir un enfant naturel	119 (54,1)	32 (14,5)	12 (5,5)	39 (17,7)	15 6,8	1 0,5	2 0,9	62
93.2 Vous vouliez donner un foyer à un enfant qui en était privé	72 (32,7)	79 (35,9)	26 (11,8)	37 (16,8)	2 0,9	2 0,9	2 0,9	63
93.3 Vous désiriez aider un enfant vivant dans des conditions difficiles (guerre, pays pauvres, etc.)	62 (28,2)	69 (31,4)	40 (18,2)	45 (20,5)	1 0,5	2 0,9	1 0,5	64
93.4 Vous vouliez remplacer un enfant décédé			5 (2,3)	84 (38,2)	114 51,8	4 1,8	13 5,9	65
94.5 Vous cherchiez à donner un but à votre existence	54 (24,5)	56 (25,5)	27 (12,3)	74 (33,6)	5 2,3	1 0,5	3 1,4	66
93.6 Vous vouliez améliorer votre vie de couple	18 (8,2)	41 (18,6)	23 (10,5)	119 (54,1)	14 6,4	2 0,9	3 1,4	67
93.7 Vous vouliez éviter d'être seul(e)	10 (4,5)	42 (19,1)	25 (11,4)	126 (57,3)	13 5,9	2 0,9	2 0,9	68
93.8 Vous désiriez donner un(e) frère(soeur) à(aux) l'enfant(s) déjà au foyer	102 (46,4)	45 (20,5)	5 (2,3)	35 (15,9)	29 13,2	2 0,9	2 0,9	69
93.9 Vous n'y étiez pas décidé, mais vous avez accepté après qu'on vous l'ait proposé	7 (3,2)	11 (5,0)	6 (2,7)	129 (58,6)	58 26,4	4 1,8	5 2,3	70
93.10 Vous vouliez être une famille comme les autres, en ayant un ou plusieurs enfants	22 (10,0)	42 (19,1)	31 (14,1)	105 (47,7)	13 5,9	3 1,4	4 1,8	71
93.11 Vous avez choisi d'adopter un enfant né dans un autre pays parce qu'il fallait attendre trop longtemps pour un enfant né au Québec	79 (35,9)	40 (18,2)	23 (10,5)	59 (26,8)	13 5,9	2 0,9	4 1,8	72
93.12 Autre (préciser): _____ _____	26 (11,8)	3 (1,4)			188 85,5	2 0,9	1 0,5	73

94. Avez-vous réalisé l'adoption légale de cet enfant, seulement dans le pays d'origine de l'enfant, seulement au Québec, ou d'abord dans le pays d'origine de l'enfant puis au Québec par la suite?

47	(21,4)	- Seulement dans le pays d'origine de l'enfant	1
37	(16,8)	- Seulement au Québec	2
122	(55,5)	- D'abord dans le pays d'origine de l'enfant puis au Québec par la suite	3
		- Adoption légale pas encore réalisée	4
2	(0,9)	- Au Québec puis dans le pays d'origine de l'enfant par la suite	5
10	(4,5)	- NCP	7
1	(0,5)	- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

74

95. Au meilleur de votre souvenir, combien d'argent avez-vous dépensé pour l'ensemble des démarches pour l'adoption de cet enfant?

2	(0,9)	- Aucun coût	1 ▶ PAQ 97
20	(9,1)	- Moins de 1 000$	2
92	(41,8)	- De 1000$ à 2999$	3
61	(27,7)	- De 3000$ à 4999$	4
29	(13,2)	- De 5000$ à 6999$	5
12	(5,5)	- Plus de 7 000$	6
1	(0,5)	- NSP	8
3	(1,4)	- NRP	9 — PAQ 97

75

96. Qu'est-ce qui a coûté le plus cher?

_____

_____

_____

76

97. Combien de fois avez-vous rencontré l'enfant avant qu'il ne demeure chez-vous définitivement?

134	(60,9)	- Aucune fois	1
33	(15,0)	- Une fois	2
15	(6,8)	- Deux fois	3
5	(2,3)	- Trois fois	4
2	(0,9)	- Quatre fois	5
30	(13,6)	- Cinq fois et plus	6
		- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

77

98. La première rencontre a-t-elle eu lieu au Québec, ailleurs au Canada, dans le pays d'origine de l'enfant, ou dans un autre pays?

91	(41,4)	- Au Québec	1
2	(0,9)	- Ailleurs au Canada	2
121	(55,0)	- Dans le pays d'origine de l'enfant..	3
6	(2,7)	- Dans un autre pays.....	4
		- NSP	8
		- NRP	9

78

99. Vous avait-on suggéré un ou plusieurs enfants avant de vous présenter _____ ?
(nom de l'enfant)

44	(20,0)	- Oui	1
172	(78,2)	- Non	2
1	(0,5)	- NCP	7
		- NSP	8 — PAQ 101
3	(1,4)	- NRP	9

79

100. Pourquoi avez-vous préféré _____ ?
(nom de l'enfant)

_____

_____

_____

80

101. Dans le cas de l'adoption de cet enfant, avez-vous personnellement des exigences particulières quant à:

	Oui	Plus ou moins	Non	Non, mais a dû en formuler	NSP	NRP	
101.1 Son âge	153 69,5	10 4,5	55 25,0			2 0,9	81
101.2 Son sexe	118 53,6	10 4,5	86 39,1	4 1,8		2 0,9	82
101.3 Son degré d'intelligence	22 10,0	29 13,2	164 74,5	3 1,4		2 0,9	83
101.4 Son pays d'origine	98 44,5	10 4,5	100 45,5	10 4,5		2 0,9	84
101.5 Sa race (couleur de peau)	64 29,1	9 4,1	143 65,0	2 0,9		2 0,9	85
101.6 Sa bonne apparence	8 3,6	21 9,5	187 85,0	2 0,9		2 0,9	86
101.7 Son état de santé	88 40,0	35 15,9	93 42,3	2 0,9		2 0,9	87

102. Lorsqu'il était dans son pays, cet enfant vivait-il avec:

1 (0,5)	- Son père seulement	01
22 (10,0)	- Sa mère seulement	02
17 (7,7)	- Sa mère et son père	03
7 (3,2)	- Dans sa proche famille (grands-parents, oncle, tante, etc.)	04
54 (24,5)	- Dans une famille d'accueil	05
95 (43,2)	- Dans un orphelinat	06
15 (6,8)	- Dans un hôpital	07
8 (3,6)	- Autre (préciser)_____	08
1 (0,5)	- NSP	88
	- NRP	99

88 89

103. Avez-vous obtenu des renseignements sur ses parents biologiques (naturels)?

100 (45,5)	- Oui	1
118 (53,6)	- Non	2
1 (0,5)	- NSP	8
1 (0,5)	- NRP	9

90

104. Immédiatement ou peu de temps après son arrivée définitive chez-vous, avez-vous fait subir à cet enfant un examen médical détaillé?

216 (98,2)	- Oui	1
4 (1,8)	- Non	2
	- NSP	8
	- NRP	9

91

105. Au moment où l'enfant est définitivement arrivé à la maison, son état général de santé était-il très bon, bon, passable, ou mauvais?

70 (31,8)	- Très bon	1
71 (32,3)	- Bon	2
47 (21,4)	- Passable	3
31 (14,1)	- Mauvais	4
	- NSP	8
1 (0,5)	- NRP	9

92

106. Depuis qu'il est avec vous à la maison, est-il plus souvent, aussi souvent (ni plus ni moins), ou moins souvent malade, que la moyenne des enfants de son âge?

12 (5,5)	- Plus souvent	1
100 (45,5)	- Aussi souvent	2
103 (46,8)	- Moins souvent	3
1 (0,5)	- NCP	7
2 (0,9)	- NSP	8
2 (0,9)	- NRP	9

PAQ 108

93

107. Qu'est-ce qui vous fait dire cela?

_____

_____ |__|
94

_____

108. A son arrivée à la maison, cet enfant avait-il un ou des retards très apparents ou non, au niveau de son développement par rapport à la moyenne des autres enfants du même âge?

98 (44,5) - Oui 1
121 (55,0) - Non 2
- NCP 7
- NSP ..... 8 ├ PAQ 111
1 (0,5) - NRP 9

|__|
95

109. Lequel(lesquels)?

_____

_____ |__|
96

_____

110. Depuis, la situation s'est-elle complètement, partiellement, ou pas rétablie du tout?

76 (77,6) - Complètement 1
21 (21,4) - Partiellement 2
1 (1,0) - Pas rétablie du tout 3
- NCP 7
- NSP 8
- NRP 9

|__|
97

111. Au moment de son arrivée définitive au foyer, _____ (nom de l'enfant) souffrait-il(elle) d'un handicap?

21 (9,5) - Oui 1
199 (90,5) - Non 2
- NSP ..... 8 ├ PAQ 113
- NRP 9

|__|
98

112. Etait-il(elle):

14 (66,7)- Physiquement handicapé(e) seulement? 1
3 (14,3)- Mentalement handicapé(e) seulement? 2
1 (4,8)- Physiquement et mentalement handicapé(e)? 3
3 (14,3)- Souffre d'un autre handicap (préciser)? _____

_____ 4

|__|
99

- NSP 8
- NRP 9

113. Depuis son arrivée au foyer, cet enfant a-t-il connu des difficultés particulières liées au fait qu'il est originaire d'un autre pays?

15	(6,8)	- Oui	1
202	(91,8)	- Non	2
1	(0,5)	- NCP	7
1	(0,5)	- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

→ PAQ 115

100

114. Laquelle(lesquelles)?

_____

_____

101

115. Selon vous, cet enfant s'est-il, dans l'ensemble, très facilement, facilement, plus ou moins facilement, difficilement ou très difficilement adapté à son nouveau foyer?

155	(70,8)	- Très facilement adapté	1
42	(19,2)	- Facilement adapté	2
17	(7,8)	- Plus ou moins facilement adapté	3
2	(0,9)	- Difficilement adapté	4
2	(0,9)	- Très difficilement adapté	5
		- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

→ PAQ 117

→ PAQ 117

102

116. A votre avis, quelle a été pour lui la principale difficulté?

_____

_____

103

117. Vous-même, vous êtes-vous très facilement, facilement, plus ou moins facilement, difficilement ou très difficilement adaptée à

(nom de l'enfant)

147	(66,8)	- Très facilement adaptée	1
39	(17,7)	- Facilement adaptée	2
26	(11,8)	- Plus ou moins facilement adaptée ...	3
6	(2,7)	- Difficilement adaptée	4
1	(0,5)	- Très difficilement adaptée	5
		- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

→ PAQ 119

→ PAQ 119

104

118. Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous?

_____

_____

_____

105

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 120

119. Comparativement à la moyenne des enfants de son âge, votre enfant a-t-il beaucoup plus, plus, autant, moins ou beaucoup moins de facilité à se faire des amis?

24	(10,8)	- Beaucoup plus de facilité	1
20	(16,5)	- Plus de facilité	2
67	(55,4)	- Autant de facilité	3
6	(5,0)	- Moins de facilité	4
2	(1,7)	- Beaucoup moins de facilité	5
2	(1,7)	- L'enfant est trop jeune	6
		- NSP	8
		- NRP	9

106

120. Au niveau de son apparence physique (par exemple la couleur de sa peau, etc.), votre enfant est-il très différent, un peu différent, ou pas différent du tout, de la majorité des enfants nés au Québec?

91 (41,4)	- Très différent	1	
80 (36,4)	- Un peu différent	2	
48 (21,8)	- Pas différent du tout	3	→ PAQ 122
	- NCP	7	
	- NSP	8	
1 (0,5)	- NRP	9	

107

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 122

121. Selon vous, est-ce qu'il est très mal-à-l'aise, un peu mal-à-l'aise, ou pas du tout mal-à-l'aise à cause de cette différence?

2 (2,2)	- Très mal-à-l'aise	1	
22 (24,4)	- Un peu mal-à-l'aise	2	
66 (73,3)	- Pas du tout mal-à-l'aise	3	
	- NSP	8	
	- NRP	9	

108

122. Croyez-vous qu'il soit très important, important, plus ou moins important ou pas important du tout que votre enfant soit informé sur les caractéristiques, les moeurs et les coutumes des gens de sa race?

142 (64,5)	- Très important	1	
58 (26,4)	- Important	2	
15 (6,8)	- Plus ou moins important	3	
3 (1,4)	- Pas important du tout	4	
1 (0,5)	- NSP	8	
1 (0,5)	- NRP	9	

109

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 124

123. Ce sujet a-t-il été souvent, de temps en temps, rarement, ou jamais abordé avec cet enfant?

66 (55,0)	- Souvent	1	
42 (35,0)	- De temps en temps	2	
4 (3,3)	- Rarement	3	
2 (1,7)	- Jamais	4	
6 (5,0)	- L'enfant est trop jeune	5	
	- NSP	8	
	- NRP	9	

110

124. Est-ce que cet enfant a des contacts avec d'autres enfants de sa race (en dehors de ses frères et soeurs)?

167 (75,9)	- Oui	1	
52 (23,6)	- Non	2	→ PAQ 126
	- NCP	7	
	- NSP	8	
1 (0,5)	- NRP	9	

111

125. A votre avis, est-ce que cela lui est très profitable, profitable, plus ou moins profitable, peu profitable ou pas profitable du tout?

50 (29,9)	- Très profitable	1	
65 (38,9)	- Profitable	2	
28 (16,8)	- Plus ou moins profitable	3	
5 (3,0)	- Peu profitable	4	
7 (4,2)	- Pas profitable du tout	5	
3 (1,8)	- NCP	7	
8 (4,8)	- NSP	8	
1 (0,6)	- NRP	9	

112

126. Si plus tard, cet enfant avait des contacts avec d'autres gens de sa race, en dehors de ses frères et soeurs, est-ce qu'à votre avis, cela lui serait très profitable, profitable, plus ou moins profitable, peu profitable ou pas profitable du tout?

71	(32,3)	- Très profitable	1
95	(43,2)	- Profitable	2
32	(14,5)	- Plus ou moins profitable	3
2	(0,9)	- Peu profitable	4
3	(1,4)	- Pas profitable du tout	5
		- NCP	7
14	(6,4)	- NSP	8
3	(1,4)	- NRP	9

|__| 113

127. A votre avis, croyez-vous qu'il soit très probable, probable, ou peu probable que cet enfant connaisse des difficultés à un moment donné de sa vie, à cause de sa race?

27	(12,3)	- Très probable	1
101	(45,9)	- Probable	2
85	(38,6)	- Peu probable	3
		- NCP	7
6	(2,7)	- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

|__| 114

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 131

128. Avez-vous déjà sensibilisé votre enfant à cette question?

81	(67,5)	- Oui	1
10	(8,3)	- Non	2
27	(22,5)	- L'enfant est trop jeune	3
1	(0,8)	- NSP	8
1	(0,8)	- NRP	9

|__| 115

129. Est-ce que cet enfant est au courant du fait qu'il est adopté?

117	(97,5)	- Oui	1	
		- Non	2	
3	(2,5)	- L'enfant est trop jeune	3	PAQ 131
		- NSP	8	
		- NRP	9	

|__| 116

130. Accepte-t-il bien, plus ou moins bien, ou mal cette situation?

113	(96,6)	- Bien	1
2	(1,7)	- Plus ou moins bien	2
		- Mal	3
2	(1,7)	- NSP	8
		- NRP	9

|__| 117

131. L'an passé, _____ fréquentait-il une garderie, une pré-maternelle, une maternelle, une école, restait-il(elle) à la maison, ou encore était-il(elle) sur le marché du travail?
(nom de l'enfant)

22	(10,0)	- Garderie	01	PAQ 141
10	(4,5)	- Pré-maternelle	02	
26	(11,8)	- Maternelle	03	PAQ 135
45	(20,5)	- Ecole	04	
96	(43,6)	- Restait à la maison	05	
		- Etait sur le marché du travail	06	
21	(9,5)	- N'était pas encore arrivé au foyer	07	
		- NSP	88	
		- NRP	99	

|__|__| 118 119

A L'INTERVIEWER: Passer directement à la note précédant la question 142

132. Fréquentait-il une école primaire, secondaire, un collège ou une université?

42	*(93,3)*	- Primaire	1
3	*(6,7)*	- Secondaire	2
		- Un collège	3
		- Une université	4
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

→ PAQ 141

	120

133. Fréquentait-il une classe ordinaire ou une classe spéciale pour élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage?

43	*(95,6)*	- Classe ordinaire	1
2	*(4,4)*	- Classe pour élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	2
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

1	4
4	
5	
	6

134. Compte tenu du fait qu'il est né dans un autre pays, êtes-vous très satisfaite, satisfaite, plus ou moins satisfaite, peu satisfaite, insatisfaite ou très insatisfaite de la façon dont cet enfant a été accueilli à l'école?

31	*(68,9)*	- Très satisfaite	1
13	*(28,9)*	- Satisfaite	2
1	*(2,2)*	- Plus ou moins satisfaite	3
		- Peu satisfaite	4
		- Insatisfaite	5
		- Très insatisfaite	6
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

7

135. A-t-il plus, autant, ou moins de facilité à apprendre que la moyenne des enfants de son âge?

27	*(38,0)*	- Plus	1
32	*(45,1)*	- Autant	2
12	*(16,9)*	- Moins	3
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

8

136. Selon vos, par rapport à la moyenne des autres enfants du même âge, démontre-t-il plus, autant, ou moins d'intérêt envers les travaux scolaires?

23	*(32,4)*	- Plus	1
41	*(57,7)*	- Autant	2
7	*(9,9)*	- Moins	3
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

9

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant fréquentait la maternelle, passer à la question 139

137. Ses résultats scolaires d'ensemble, sont-ils plus élevés, aussi élevés, ou moins élevés que ceux de la moyenne des élèves de sa classe?

16	*(34,0)*	- Plus élevés	1
23	*(48,9)*	- Aussi élevés	2
8	*(17,0)*	- Moins élevés	3
		- NAP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

10

138. A-t-il(elle) déjà recommencé une année scolaire?

9 (19,1)	- Oui	1
38 (80,9)	- Non	2
	- NAP	7
	- NSP	8
	- NRP	9

|__| 11

139. Quelqu'un de l'école (ou de la garderie) a-t-il déjà communiqué vous pour vous aviser que _____ éprouvait certaines (nom de l'enfant)
difficultés particulières?

29 (40,8)	- Oui	1	
42 (59,2)	- Non	2	
	- NCP	7	
	- NSP	8	PAQ 141
	- NRP	9	

|__| 12

140. De quel type de difficultés s'agissait-il?

_____

_____

_____ |__| 13

_____

141. Au meilleur de votre connaissance, votre enfant a-t-il déjà connu souvent, de temps en temps, rarement, ou jamais des difficultés dues à sa race à l'école (à la garderie ou à la pré-maternelle)?

2 (2,1)	- Souvent	1
15 (15,5)	- De temps en temps	2
15 (15,5)	- Rarement	3
64 (66,0)	- Jamais	4
	- NSP	8
1 (1,0)	- NRP	9

|__| 14

A L'INTERVIEWER:

- Si l'informateur a adopté seulement deux enfants nés dans un autre pays, passer à la question 192 et interroger en rapport à l'adoption de ce deuxième enfant né dans un autre pays.
- Si l'informateur a adopté trois enfants nés dans un autre pays, passer à la question 142 et interroger en rapport au troisième enfant adopté né dans un autre pays.
- Si l'informateur a adopté plus de trois enfants nés dans un autre pays, passer à la question 142 et préciser à l'informateur que les questions qui vont suivre concernent le dernier enfant adopté né dans un autre pays.

142. Au meilleur de votre souvenir, quand (le mois et l'année) avez-vous commencé les démarches en vue d'adopter ce troisième (ou dernier) enfant?

_____ |__|__|__|__| 15 18

143. Voici des exemples de raisons et de circonstances qui peuvent décider des parents québécois à adopter un enfant né dans un pays étranger.

J'aimerais que vous me disiez pour l'adoption de _____ (nom de l'enfant) s'il s'agissait pour vous d'une des principales raisons, d'une raison importante mais qui n'était pas une des principales, d'une raison peu importante, ou pas importante du tout?

	Une des principales raisons	Raison importante	Raison peu importante	Raison pas importante du tout	NAP	NSP	NRP	
143.1 Vous étiez dans l'impossibilité d'avoir un enfant naturel	12 (41,4)	2 (6,9)	1 (3,4)	9 (31,0)	3 10,3		2 6,9	19
143.2 Vous vouliez donner un foyer à un enfant qui en était privé	13 (44,8)	8 (27,6)	2 (6,9)	4 (13,8)	1 3,4		1 3,4	20
143.3 Vous désiriez aider un enfant vivant dans des conditions difficiles (guerre, pays pauvres, etc.)	13 (44,8)	8 (27,6)	3 (10,3)	5 (17,2)				21
143.4 Vous vouliez remplacer un enfant décédé			2 (6,9)	14 (48,3)	9 31,0		4 13,8	22
143.5 Vous cherchiez à donner un but à votre existence	5 (17,2)	4 (13,8)	5 (17,2)	15 (51,7)				23
143.6 Vous vouliez améliorer votre vie de couple	4 (13,8)	6 (20,7)	1 (3,4)	17 (58,6)	1 3,4			24
143.7 Vous vouliez éviter d'être seul(e)	3 (10,3)	4 (13,8)	2 (6,9)	18 (62,1)	2 6,9			25
143.8 Vous désiriez donner un(e) frère(soeur) à(aux) l'enfant(s) déjà au foyer	7 (24,1)	8 (27,6)	1 (3,4)	10 (34,5)	3 10,3			26
143.9 Vous n'y étiez pas décidé, mais vous avez accepté après qu'on vous l'ait proposé	5 (17,2)	3 (10,3)		15 (51,7)	6 20,7			27
143.10 Vous vouliez être une famille comme les autres, en ayant un ou plusieurs enfants	5 (17,2)	5 (17,2)	2 (6,9)	15 (51,7)	2 6,9			28
143.11 Vous avez choisi d'adopter un enfant né dans un autre pays parce qu'il fallait attendre trop longtemps pour un enfant né au Québec	10 (34,5)	1 (3,4)	1 (3,4)	12 (41,4)	3 10,3		2 6,9	29
143.12 Autre (préciser): _____ _____	6 (20,7)	1 (3,4)			22 75,9			30

144. Avez-vous réalisé l'adoption légale de cet enfant, seulement dans le pays d'origine de l'enfant, seulement au Québec, ou d'abord dans le pays d'origine de l'enfant puis au Québec par la suite?

8 (27,6)	- Seulement dans le pays d'origine de l'enfant	1
6 (20,7)	- Seulement au Québec	2
13 (44,8)	- D'abord dans le pays d'origine de l'enfant puis au Québec par la suite	3
	- Adoption légale pas encore réalisée	4
	- Au Québec puis dans le pays d'origine de l'enfant par la suite	5
1 (3,4)	- NCP	7
1 (3,4)	- NSP	8
	- NRP	9

31

145. Au meilleur de votre souvenir, combien d'argent avez-vous dépensé pour l'ensemble des démarches pour l'adoption de cet enfant?

1 (3,4)	- Aucun coût	1 → PAQ 147
6 (20,7)	- Moins de 1 000$	2
14 (48,3)	- De 1000$ à 2999$	3
6 (20,7)	- De 3000$ à 4999$	4
2 (6,9)	- De 5000$ à 6999$	5
	- Plus de 7 000$	6
	- NSP	8
	- NRP	9 → PAQ 147

32

146. Qu'est-ce qui a coûté le plus cher?

_____

_____

_____

33

147. Combien de fois avez-vous rencontré l'enfant avant qu'il ne demeure chez-vous définitivement?

16 (55,2)	- Aucune fois	1
4 (13,8)	- Une fois	2
	- Deux fois	3
2 (6,9)	- Trois fois	4
1 (3,4)	- Quatre fois	5
5 (17,2)	- Cinq fois et plus	6
	- NSP	8
1 (3,4)	- NRP	9

34

148. La première rencontre a-t-elle eu lieu au Québec, ailleurs au Canada, dans le pays d'origine de l'enfant, ou dans un autre pays?

12 (41,4)	- Au Québec	1
1 (3,4)	- Ailleurs au Canada	2
15 (51,7)	- Dans le pays d'origine de l'enfant..	3
1 (3,4)	- Dans un autre pays	4
	- NSP	8
	- NRP	9

35

149. Vous avait-on suggéré un ou plusieurs enfants avant de vous présenter _____ ?
(nom de l'enfant)

4 (13,8)	- Oui	1
23 (79,3)	- Non	2 → PAQ 151
	- NCP	7
	- NSP	8
2 (6,9)	- NRP	9

36

150. Pourquoi avez-vous préféré _____ ?
(nom de l'enfant)

_____

_____

_____

37

151. Dans le cas de l'adoption de cet enfant, avez-vous personnellement des exigences particulières quant à:

	Oui	Plus ou moins	Non	Non, mais a dû en formuler	NSP	NRP	
151.1 Son âge	17 [41,4]	3 [10,3]	13 [44,8]			1 [3,4]	38
151.2 Son sexe	12 [41,4]		16 [55,2]			1 [3,4]	39
151.3 Son degré d'intelligence	2 [6,9]	4 [13,8]	21 [72,4]	1 [3,4]		1 [3,4]	40
151.4 Son pays d'origine	15 [51,7]		13 [44,8]			1 [3,4]	41
151.5 Sa race (couleur de peau)	8 [27,6]	3 [10,3]	17 [58,6]			1 [3,4]	42
151.6 Sa bonne apparence	1 [3,4]	4 [13,8]	23 [79,3]			1 [3,4]	43
151.7 Son état de santé	9 [31,0]	5 [17,2]	14 [48,3]			1 [3,4]	44

152. Lorsqu'il était dans son pays, cet enfant vivait-il avec:

1 [3,4] - Son père seulement 01
5 [17,2] - Sa mère seulement 02
2 [6,9] - Sa mère et son père 03
1 [3,4] - Dans sa proche famille (grands-parents, oncle, tante, etc.) 04
3 [10,3] - Dans une famille d'accueil 05
14 [48,3] - Dans un orphelinat 06
2 [6,9] - Dans un hôpital 07
1 [3,4] - Autre (préciser)_____

_____ 08
- NSP 88
- NRP 99

45 46

153. Avez-vous obtenu des renseignements sur ses parents biologiques (naturels)?

16 [55,2]- Oui 1
13 [44,8]- Non 2
- NSP 8
- NRP 9

47

154. Immédiatement ou peu de temps après son arrivée définitive chez-vous, avez-vous fait subir à cet enfant un examen médical détaillé?

27 [93,1]- Oui 1
2 [6,9]- Non 2
- NSP 8
- NRP 9

48

155. Au moment où l'enfant est définitivement arrivé à la maison, son état général de santé était-il très bon, bon, passable, ou mauvais?

8 [27,6]- Très bon 1
11 [37,9]- Bon 2
8 [27,6]- Passable 3
2 [6,9]- Mauvais 4
- NSP 8
- NRP 9

49

156. Depuis qu'il est avec vous à la maison, est-il plus souvent, aussi souvent, ou moins souvent malade, que la moyenne des enfants de son âge?

- Plus souvent 1
8 [27,6] - Aussi souvent 2
21 [72,4] - Moins souvent 3
- NCP ..... 7 — PAQ 158
- NSP 8
- NRP 9

50

157. Qu'est-ce qui vous fait dire cela?

_____

_____ 51

_____

158. A son arrivée à la maison, cet enfant avait-il un ou des retards très apparents ou non au niveau de son développement par rapport à la moyenne des autres enfants du même âge?

12 (41,4)- Oui 1
17 (58,6)- Non 2
- NCP 7
- NSP 8
- NRP 9
→ PAQ 161

52

159. Lequel(lesquels)?

_____

_____ 53

_____

160. Depuis, la situation s'est-elle complètement, partiellement, ou pas rétablie du tout?

7 (58,3) - Complètement 1
3 (25,0) - Partiellement 2
2 (16,7) - Pas rétablie du tout 3
- NCP 7
- NSP 8
- NRP 9

54

161. Au moment de son arrivée définitive au foyer, _____ (nom de l'enfant) souffrait-il(elle) d'un handicap?

4 (13,8) - Oui 1
25 (86,2) - Non 2
- NSP 8
- NRP 9
→ PAQ 163

55

162. Etait-il(elle):

2 (50,0) - Physiquement handicapé(e) seulement? 1
- Mentalement handicapé(e) seulement? 2
1 (25,0) - Physiquement et mentalement handicapé(e)? 3
1 (25,0) - Souffre d'un autre handicap (préciser)? _____

_____ ... 4

- NSP 8
- NRP 9

56

163. Depuis son arrivée au foyer, cet enfant a-t-il connu des difficultés particulières liées au fait qu'il est originaire d'un autre pays?

5 (17,2)	- Oui	1	
24 (82,8)	- Non	2	
	- NCP	7	PAQ 165
	- NSP	8	
	- NRP	9	

57

164. Laquelle(lesquelles)?

_____

_____ 58

_____

165. Selon vous, cet enfant s'est-il, dans l'ensemble, très facilement, facilement, plus ou moins facilement, difficilement ou très difficilement adapté à son nouveau foyer?

17 (58,6)	- Très facilement adapté	1	
5 (17,2)	- Facilement adapté	2	PAQ 167
4 (13,8)	- Plus ou moins facilement adapté	3	
3 (10,3)	- Difficilement adapté	4	
	- Très difficilement adapté	5	
	- NSP	8	
	- NRP	9	PAQ 167

59

166. A votre avis, quelle a été pour lui la principale difficulté?

_____

_____ 60

_____

167. Vous-même, vous êtes-vous très facilement, facilement, plus ou moins facilement, difficilement ou très difficilement adaptée à

_____
(nom de l'enfant)

16 (55,2)	- Très facilement adaptée	1	
5 (17,2)	- Facilement adaptée	2	PAQ 169
7 (24,1)	- Plus ou moins facilement adaptée	3	
1 (3,4)	- Difficilement adaptée	4	
	- Très difficilement adaptée	5	
	- NSP	8	
	- NRP	9	PAQ 169

61

168. Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous?

_____

_____ 62

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 170

169. Comparativement à la moyenne des enfants de son âge, votre enfant a-t-il beaucoup plus, plus, autant, moins ou beaucoup moins de facilité à se faire des amis?

4 (22,2)	- Beaucoup plus de facilité	1
2 (11,1)	- Plus de facilité	2
9 (50,0)	- Autant de facilité	3
1 (5,6)	- Moins de facilité	4
2 (11,1)	- Beaucoup moins de facilité	5
	- L'enfant est trop jeune	6
	- NSP	8
	- NRP	9

63

170. Au niveau de son apparence physique, votre enfant est-il très différent, un peu différent, ou pas différent du tout, de la majorité des enfants nés au Québec?

15 (51,7)	- Très différent	1	
9 (31,0)	- Un peu différent	2	
5 (17,2)	- Pas différent du tout	3	
	- NCP	7	PAQ 172
	- NSP	8	
	- NRP	9	

64

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 172

171. Selon vous, est-ce qu'il est très mal-à-l'aise, un peu mal-à-l'aise, ou pas du tout mal-à-l'aise à cause de cette différence?

2 (14,3)	- Très mal-à-l'aise	1
3 (21,4)	- Un peu mal-à-l'aise	2
7 (50,0)	- Pas du tout mal-à-l'aise	3
2 (14,3)	- NSP	8
	- NRP	9

65

172. Croyez-vous qu'il soit très important, important, plus ou moins important ou pas important du tout que votre enfant soit informé sur les caractéristiques, les moeurs et les coutumes des gens de sa race?

15 (51,7)	- Très important	1
13 (44,8)	- Important	2
	- Plus ou moins important	3
1 (3,4)	- Pas important du tout	4
	- NSP	8
	- NRP	9

66

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 174

173. Ce sujet a-t-il été souvent, de temps en temps, rarement, ou jamais abordé avec cet enfant?

11 (61,1)	- Souvent	1
6 (33,3)	- De temps en temps	2
1 (5,6)	- Rarement	3
	- Jamais	4
	- L'enfant est trop jeune	5
	- NSP	8
	- NRP	9

67

174. Est-ce que cet enfant a des contacts avec d'autres enfants de sa race (en dehors de ses frères et soeurs)?

23 (79,3)	- Oui	1	
6 (20,7)	- Non	2	
	- NCP	7	PAQ 176
	- NSP	8	
	- NRP	9	

68

175. A votre avis, est-ce que cela lui est très profitable, profitable, plus ou moins profitable, peu profitable ou pas profitable du tout?

9 (39,1)	- Très profitable	1
6 (26,1)	- Profitable	2
6 (26,1)	- Plus ou moins profitable	3
	- Peu profitable	4
	- Pas profitable du tout	5
	- NCP	7
2 (8,7)	- NSP	8
	- NRP	9

69

176. Si plus tard, cet enfant avait des contacts avec d'autres gens de sa race (en dehors de ses frères et soeurs), est-ce qu'à votre avis, cela lui serait très profitable, profitable, plus ou moins profitable, peu profitable ou pas profitable du tout?

14 (48,3)	- Très profitable	1	
11 (37,9)	- Profitable	2	
2 (6,9)	- Plus ou moins profitable	3	
	- Peu profitable	4	
1 (3,4)	- Pas profitable du tout	5	
	- NCP	7	70
1 (3,4)	- NSP	8	
	- NRP	9	

177. A votre avis, croyez-vous qu'il soit très probable, probable, ou peu probable que cet enfant connaisse des difficultés à un moment donné de sa vie, à cause de sa race?

4 (13,8)	- Très probable	1	
16 (55,2)	- Probable	2	
9 (31,0)	- Peu probable	3	
	- NCP	7	71
	- NSP	8	
	- NRP	9	

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant a moins de quatre ans, passer à la question 181

178. Avez-vous déjà sensibilisé votre enfant à cette question?

13 (72,2)	- Oui	1	
3 (11,1)	- Non	2	72
	- L'enfant est trop jeune	3	
	- NSP	8	
	- NRP	9	

179. Est-ce que cet enfant est au courant du fait qu'il est adopté?

18 (100,0)	- Oui	1	
	- Non	2	73
	- L'enfant est trop jeune	3	→ PAQ 181
	- NSP	8	
	- NRP	9	

180. Accepte-t-il bien, plus ou moins bien, ou mal cette situation?

16 (88,9)	- Bien	1	
1 (5,6)	- Plus ou moins bien	2	
	- Mal	3	
1 (5,6)	- NSP	8	74
	- NRP	9	

181. L'an passé, _____ (nom de l'enfant) fréquentait-il(elle) une garderie, une pré-maternelle, une maternelle, une école, restait-il(elle) à la maison, ou encore était-il(elle) sur le marché du travail?

1 (3,4)	- Garderie	01	→ PAQ 191
	- Pré-maternelle	02	
2 (6,9)	- Maternelle	03	
11 (37,9)	- Ecole	04	→ PAQ 185
10 (34,5)	- Restait à la maison	05	
	- Etait sur le marché du travail	06	75 76
5 (17,2)	- N'était pas encore arrivé au foyer	07	
	- NSP	88	
	- NRP	99	

A L'INTERVIEWER: Passer directement à la note précédant la question 192

182. Fréquentait-il une école primaire, secondaire, un collège ou une université?

8 (72,7)	- Primaire	1	
3 (27,3)	- Secondaire	2	
	- Un collège	3	
	- Une université	4	
	- NCP	7	PAQ 191
	- NSP	8	
	- NRP	9	

|__| 77

183. Fréquentait-il une classe ordinaire ou une classe spéciale pour élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage?

10 (90,9)	- Classe ordinaire	1
1 (9,1)	- Classe pour élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	2
	- Classe d'accueil	3
	- NCP	7
	- NSP	8
	- NRP	9

|__| 78

184. Compte tenu du fait qu'il est né dans un autre pays, êtes-vous très satisfait(e), satisfait(e), plus ou moins satisfait(e), peu satisfait(e), insatisfait(e) ou très insatisfait(e) de la façon dont cet enfant a été accueilli à l'école?

6 (54,5)	- Très satisfait(e)	1
5 (45,5)	- Satisfait(e)	2
	- Plus ou moins satisfait(e)	3
	- Peu satisfait(e)	4
	- Insatisfait(e)	5
	- Très insatisfait(e)	6
	- NCP	7
	- NSP	8
	- NRP	9

|__| 79

185. A-t-il plus, autant, ou moins de facilité à apprendre que la moyenne des enfants de son âge?

4 (30,8)	- Plus	1
6 (46,2)	- Autant	2
3 (23,1)	- Moins	3
	- NCP	7
	- NSP	8
	- NRP	9

|__| 80

186. Selon vous, par rapport à la moyenne des autres enfants du même âge, démontre-t-il plus, autant, ou moins d'intérêt envers les travaux scolaires?

4 (30,8)	- Plus	1
6 (46,2)	- Autant	2
3 (23,1)	- Moins	3
	- NCP	7
	- NSP	8
	- NRP	9

|__| 81

A L'INTERVIEWER: Si l'enfant fréquentait la maternelle, passer à la question 189

187. Ses résultats scolaires d'ensemble, sont-ils plus élevés, aussi élevés, ou moins élevés que ceux de la moyenne des élèves de sa classe?

2 (18,2)	- Plus élevés	1
6 (54,5)	- Aussi élevés	2
3 (27,3)	- Moins élevés	3
	- NAP	7
	- NSP	8
	- NRP	9

|__| 82

188. A-t-il(elle) déjà recommencé une année scolaire?

1	*(9,1)*	- Oui	1
10	*(90,9)*	- Non	2
		- NAP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

83

189. Quelqu'un de l'école (ou de la garderie) a-t-il déjà communiqué avec vous pour vous aviser que _____ éprouvait certaines difficultés particulières?
(nom de l'enfant)

5	*(38,5)*	- Oui	1
8	*(61,5)*	- Non	2
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

→ PAQ 191

84

190. De quel type de difficultés s'agissait-il?

_____

_____

85

191. Au meilleur de votre connaissance, votre enfant a-t-il déjà connu souvent, de temps en temps, rarement, ou jamais des difficultés dues à sa race à l'école (à la garderie ou à la pré-maternelle)?

		- Souvent	1
3	*(21,4)*	- De temps en temps	2
3	*(21,4)*	- Rarement	3
8	*(57,1)*	- Jamais	4
		- NSP	8
		- NRP	9

86

A L'INTERVIEWER: Bien préciser ce qui suit à l'informateur.

-Je vais maintenant vous poser les mêmes questions qu'au début, concernant les services à l'adoption. J'aimerais que vous me répondiez cette fois, en rapport à votre dernière adoption d'un enfant né dans un autre pays.

192. Au cours des procédures d'adoption de cet enfant, avez-vous eu affaire à un Centre de services sociaux?

204	*(93,2)*	- Oui	1
14	*(6,4)*	- Non	2
		- NCP	7
1	*(0,5)*	- NSP	8
		- NRP	9

→ PAQ 206

87

193. A votre connaissance, le Centre de service sociaux a-t-il procédé à une évaluation de votre aptitude à être un bon parent adoptif?

178	*(87,3)*	- Oui	1
25	*(12,3)*	- Non	2
		- NCP	7
		- NSP	8
1	*(0,5)*	- NRP	9

→ PAQ 196

88

194. Cette évaluation a-t-elle constitué pour vous une étape très intéressante, assez intéressante, peu intéressante ou pas intéressante du tout?

52	*(29,2)*	- Très intéressante	1
82	*(46,1)*	- Assez intéressante	2
32	*(18,0)*	- Peu intéressante	3
12	*(6,7)*	- Pas du tout intéressante	4
		- NSP	8
		- NRP	9

89

195. Cette évaluation a-t-elle eu lieu avant ou après l'arrivée définitive de l'enfant à la maison?

175	(98,3)	- Avant	1
3	(1,7)	- Après	2
		- Avant et après	3
		- NSP	8
		- NRP	9

90

196A Combien de rencontres avez-vous effectuées avec le personnel du Centre de services sociaux?

4	(2,0)	- Aucune	1 → PAQ 197
48	(24,5)	- Une	2
41	(21,0)	- Deux	3
38	(18,6)	- Trois	4
27	(13,2)	- Quatre	5
43	(21,1)	- Cinq ou plus	6
		- NSP	8
		- NRP	9 → PAQ 197

91

196B Cette(ces) rencontre(s) a(ont)-t-elle(s) eu lieu:

31	(15,5)	- Au Centre de services sociaux	1
63	(31,5)	- A votre domicile	2
106	(53,0)	- Aux deux endroits	3
		- NSP	8
		- NRP	9

92

197. De façon générale, avez-vous été très satisfait(e), satisfait(e), plus ou moins satisfait(e), insatisfait(e), ou très insatisfait(e) de la façon dont le Centre de services sociaux s'est occupé de votre cas?

84	(41,7)	- Très satisfait(e)	1
74	(36,5)	- Satisfait(e)	2
29	(14,2)	- Plus ou moins satisfait(e)	3
9	(4,4)	- Insatisfait(e)	4
6	(2,9)	- Très insatisfait(e)	5
		- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

93

198. Y-a-t-il quelque chose en particulier que vous avez moins aimé dans la façon dont le Centre de services sociaux s'est occupé de votre cas?

70	(34,3)	- Oui	1
132	(64,7)	- Non	2 → PAQ 200
		- NCP	7 → PAQ 200
		- NSP	8 → PAQ 200
2	(1,0)	- NRP	9 → PAQ 200

94

199. Quoi au juste?

_____

_____

200. Y-a-t-il quelque chose que vous avez particulièrement aimé dans la façon dont le Centre de services sociaux s'est occupé de votre cas?

103	(50,5)	- Oui	1
99	(48,5)	- Non	2 → PAQ 202
		- NCP	7 → PAQ 202
		- NSP	8 → PAQ 202
2	(1,0)	- NRP	9 → PAQ 202

96

201. Quoi au juste?

_____

_____

97

202. A ce moment là, l'information que vous a fournie le Centre de services sociaux vous est-elle apparue suffisante, plus ou moins suffisante, ou insuffisante?

140	(68,6)	- Suffisante	1
16	(7,8)	- Plus ou moins suffisante	2
21	(10,3)	- Insuffisante	3
26	(12,7)	- N'a pas eu d'information	4 → PAQ 204
		- NSP	8
1	(0,5)	- NRP	9

98

95

203. Dans l'ensemble, estimez-vous que l'information obtenue du Centre de services sociaux était généralement:

141 (79,7)	- Exacte	1
27 (15,3)	- Plus ou moins exacte	2
5 (2,8)	- Inexacte	3
1 (0,6)	- NSP	8
3 (1,7)	- NRP	9

99

204. Y-a-t-il quelque chose sur laquelle selon vous, le Centre de services sociaux aurait dû vous renseigner, mais ne l'a pas fait?

50 (14,7)	- Oui	1	
171 (85,8)	- Non	2	
2 (1,0)	- NSP	8	— PAQ 206
1 (0,5)	- NRP	9	

100

205. Pouvez-vous préciser?

_____

101

_____

206. Dans le cadre des démarches en vue d'adopter cet enfant, avez-vous eu recours à un ou plusieurs organismes autres que le Centre de services sociaux?

124 (56,4)	- Oui	1	
94 (42,7)	- Non	2	
1 (0,5)	- NSP	8	— PAQ 217
1 (0,5)	- NRP	9	

102

207. Quel est le nom de cet(ces) organisme(s)?

A L'INTERVIEWER: Il y a possibilité de choix multiples dans chacune des deux catégories d'organismes

BLOC I:

- Accueillons un enfant / Welcome a Child	1
- Association des parents adoptifs	2
- Enfance du Monde	3
- Enfance Tiers-Monde	4
- Familles pour enfants / Families for Children	5
- Soleil des nations	6
- Terre des Hommes	7
- Autre (préciser) _____	8

103 104

BLOC II:

- Bureau de l'adoption du Québec	1
- Ministère canadien de l'Immigration	2
- Ministère de l'Immigration du Québec	3
- Service social international	4

105 106

A L'INTERVIEWER:
- Si le répondant ne mentionne aucun des organismes compris dans le BLOC I, passer à la question 217.
- Si le répondant mentionne seulement un organisme compris dans le BLOC I, poser la question 208 en fonction de cet organisme.
- Si le répondant mentionne plusieurs (deux et plus) organismes compris dans le BLOC I, demander lequel de ces organismes a été le plus important pour l'adoption de cet enfant, et poser la question 208 en fonction de cet organisme.

208. Etes-vous très satisfait(e), satisfait(e), plus ou moins satisfait(e), insatisfait(e), ou très insatisfait(e) de la façon dont

(_____) s'est occupé de votre cas?
(nom de l'organisme)

74	(63,2)	- Très satisfait(e)	1
25	(21,4)	- Satisfait(e)	2
15	(12,8)	- Plus ou moins satisfait(e)	3
2	(1,7)	- Insatisfait(e)	4
1	(0,9)	- Très insatisfait(e)	5
		- NSP	8
		- NRP	9

|__| 107

209. Y-a-t-il quelque chose en particulier que vous avez moins aimé dans la façon dont cet organisme s'est occupé de votre cas?

31	(26,5)	- Oui	1
86	(73,5)	- Non	2
		- NSP	8
		- NRP	9

→ PAQ 211

|__| 108

210. Pouvez-vous préciser?

_____

_____

_____

|__| 109

211. Y-a-t-il quelque chose que vous avez particulièrement aimé?

80	(68,4)	- Oui	1
35	(29,9)	- Non	2
1	(0,9)	- NSP	8
1	(0,9)	- NRP	9

→ PAQ 213

|__| 110

212. Quoi au juste?

_____

_____

_____

|__| 111

213. A ce moment là, l'information que vous a fournie cet organisme, vous est-elle apparue suffisante, plus ou moins suffisante, ou insuffisante?

98	(83,8)	- Suffisante	1
10	(8,5)	- Plus ou moins suffisante	2
5	(4,3)	- Insuffisante	3
3	(2,6)	- N'a pas eu d'information	4 → PAQ 215
		- NSP	8
1	(0,9)	- NRP	9

|__| 112

214. De façon générale, estimez-vous que l'information obtenue de cet organisme était généralement:

96	(84,2)	- Exacte	1
16	(14,0)	- Plus ou moins exacte	2
1	(0,9)	- Inexacte	3
		- NCP	7
		- NSP	8
1	(0,9)	- NRP	9

|__| 113

215. A votre avis, y-a t-il quelque chose en particulier sur lequel cet organisme aurait dû vous renseigner, mais ne l'a pas fait?

21 (17,9)	- Oui	1	
96 (82,1)	- Non	2	←PAQ 217
	- NSP	8	
	- NRP	9	

114

216. De quoi s'agissait-il?

_____

_____ 115

_____

217. Avez-vous eu recours à des personnes autres que celles travaillant pour un Centre de services sociaux ou un organisme?

99 (45,0)	- Oui	1	
119 (54,1)	- Non	2	←PAQ 219
1 (0,5)	- NSP	8	
1 (0,5)	- NRP	9	

116

218. S'agissait-il:

A L'INTERVIEWER: Possibilité de choix multiple

- D'un ou des amis 1
- D'un ou des professionnels 2
- D'un ou des parents 3
- D'un ou des avocats 4
- Autre (préciser)_____

_____ 5

- NSP 8
- NRP 9

117 118

219. De façon générale, qui des organismes, Centre de services sociaux, ou autres personnes, vous a fourni la meilleure information?

_____

_____ 119

220. Je vais vous donner des exemples de différents sujets qui ont rapport à l'adoption d'enfants nés dans d'autres pays. Dans chaque cas, j'aimerais que vous me disiez si pour l'adoption de ce dernier enfant, vous avez été bien informée, plus ou moins bien informée, mal informée, ou pas informée du tout?

	Bien informée	Plus ou moins bien informée	Mal informée	Pas informée du tout	NSP	NRP	
220.1 Les lois et les procédures de l'adoption d'enfant nés dans un autre pays	171 (78,1)	24 (11,0)	10 (4,6)	14 (6,4)			120
220.2 Les responsabilités des parents envers les enfants adoptés	188 (85,5)	12 (5,5)	6 (2,7)	14 (6,4)			6
220.3 Les coûts possibles ou probables	184 (83,6)	19 (8,6)	9 (4,1)	8 (3,6)			7
220.4 Pourquoi ces enfants sont disponibles pour l'adoption	181 (82,3)	24 (10,9)	2 (0,9)	12 (5,5)		1 0,5	8
220.5 Les difficultés particulières que peut poser aux parents, le fait d'adopter un enfant, au lieu d'avoir un enfant naturel	168 (76,4)	26 (11,8)	3 (1,4)	15 (6,8)	5 2,3	3 1,4	9
220.6 Les différences possibles de comportement entre les enfants adoptés et les enfants naturels	155 (70,5)	28 (12,7)	3 (1,4)	20 (9,1)	8 3,6	6 2,7	10
220.7 Les différences de moeurs, de coutumes, etc., qui existent entre les autres pays et le nôtre	164 (74,5)	25 (11,4)	3 1,4	26 (11,8)	1 0,5	1 0,5	11
220.8 Les difficultés qu'on rencontre parfois, à avoir des renseignements sur les antécédents, l'état de santé, etc., des enfants	177 (80,5)	14 (6,4)	10 4,5	18 (8,2)		1 0,5	12
220.9 Les services auxquels les parents adoptifs peuvent faire appel en cas de difficultés	126 (57,3)	39 (17,7)	11 5,0	41 (18,6)	3 1,4		13

1 ... 4 | 5

A TOUS

221. Une question qui nous intéresse est de savoir comment les parents adoptifs évaluent globalement leur expérience en matière d'adoption internationale. Considérez-vous que l'adoption d'un enfant né dans un pays étranger a constitué pour vous une expérience très satisfaisante, satisfaisante, plus ou moins satisfaisante, peu satisfaisante, ou pas satisfaisante?

537 (82,5) - Très satisfaisante 1
96 (14,7) - Satisfaisante 2
7 (1,1) - Plus ou moins satisfaisante 3
7 (1,1) - Peu satisfaisante 4
- Pas satisfaisante 5
1 (0,2) - NRP 7
- NSP 8
3 (0,5) - NRP 9

14

222. Dans l'ensemble, cette expérience s'est-elle déroulée complètement, plus ou moins, ou pas du tout comme vous le souhaitiez?

397 (61,0)	- Complètement	1
207 (31,8)	- Plus ou moins	2
37 (5,7)	- Pas du tout	3
1 (0,2)	- NCP	7
6 (0,9)	- NSP	8
3 (0,5)	- NRP	9

15

223. Supposons maintenant que vous songiez à adopter un autre enfant né dans un autre pays, est-ce que:

544 (83,6)	- Vous adopteriez?	1
46 (7,1)	- Vous hésiteriez?	2
52 (8,0)	- Vous n'adopteriez pas du tout?	3
6 (0,9)	- NSP	8
3 (0,5)	- NRP	9

16

224. Supposons que vous étiez décidée à adopter un autre enfant né à l'étranger, à quel pays songeriez-vous en premier lieu?

_____

17

225. Pourquoi cette préférence?

_____

_____

_____

18

226. Si vous aviez à conseiller quelqu'un songeant à adopter un enfant né dans un autre pays, est-ce que:

479 (73,6)	- Vous lui conseilleriez d'adopter	1
155 (23,8)	- Vous lui conseilleriez avec certaines réserves, d'adopter	2
3 (0,5)	- Vous lui déconseilleriez d'adopter	3
8 (1,2)	- NSP	8
6 (0,9)	- NRP	9

19

227. Si un(e) de vos ami(es)s désirait adopter un enfant né dans un autre pays, qu'elle est la chose la plus importante que vous lui conseilleriez de faire?

_____

_____

_____

20

228. Quelle chose en particulier vous lui conseilleriez de ne pas faire?

_____

_____

_____

21

229. Personnellement, quelle a été la principale satisfaction que vous avez retirée de votre expérience d'adoption d'un enfant né dans un autre pays?

_____

_____ 22

_____

230. Quelle a été la principale difficulté?

_____

_____ 23

_____

231. Nous avons abordé jusqu'ici différents sujets liés à l'adoption d'un enfant étranger. Je vais vous donner des exemples, et j'aimerais que dans chaque cas, vous me disiez si cela vous a personnellement causé beaucoup, moyennement, peu, ou pas du tout de difficultés?

	Beaucoup	Moyennement	Peu	Pas du tout	NCP	NSP	NRP	
231.1 La période de temps qui s'est écoulée avant d'avoir l'enfant définitivement à la maison	270 41,5	146 22,4	73 11,2	157 24,1		1 0,2	4 0,6	24
231.2 Les démarches légales que vous avez dues effectuer	182 28,0	165 25,3	134 20,6	170 26,1				25
231.3 Les services qu'on a mis à votre disposition	72 11,1	113 17,4	106 16,3	320 49,2	14 2,2	16 2,5	10 1,5	26
231.4 La préparation à votre rôle de parents adoptifs	14 2,2	44 6,8	87 13,4	500 76,8	2 0,3	2 0,3	2 0,3	27
231.5 Les changements entraînés dans la vie au foyer	42 6,5	125 19,2	158 24,3	324 49,8			2 0,3	28
231.6 Les changements entraînés dans votre vie de couple	31 4,8	99 15,2	139 21,4	372 57,1	3 0,5	1 0,2	6 0,9	29
231.7 Les problèmes de santé de(des) l'enfant(s) adopté(s)	59 9,1	94 14,4	115 17,7	380 58,4	1 0,2		2 0,3	30
231.8 Les difficultés de comportement de(des) l'enfant(s)	38 5,8	80 12,3	125 19,2	405 62,2	1 0,2		2 0,3	31

232. Effectuez-vous un travail bénévole ou rémunéré pour un organisme oeuvrant dans le domaine de l'adoption d'enfants nés dans un autre pays?

83 (12,7) - Oui 1
568 (87,3) - Non 2
- NSP ..... 8 → PAQ 234
- NRP 9

32

233. S'agit-il d'un travail bénévole ou rémunéré?

81 (97,6) - Bénévole 1
2 (2,4) - Rémunéré 2
- NRP 9

33

234. Etes-vous membre d'une association oeuvrant dans le domaine de l'adoption d'enfants nés dans un autre pays?

278 (42,7)- Oui 1
372 (57,1)- Non 2
- NCP 7
1 (0,2)- NSP 8
- NRP 9
→ PAQ 239

34

235. De quelle association s'agit-il?

147 (52,9)- Accueillons un enfant/Welcome a child 1
6 (2,2)- Association des parents adoptifs 2
6 (2,2)- Enfance du Monde 3
- Enfance du Tiers-Monde 4
12 (4,3)- Familles pour enfants/Families for children 5
40 (14,4)- Soleil des Nations 6
13 (4,7)- Terre des Hommes 7
54 (19,4)- Autre (préciser) _____

_____ ... 8

35

236. Avez-vous adhéré à cette association avant, pendant, ou après, avoir adopté votre premier enfant né dans un autre pays?

113 (40,6)- Avant 1
32 (11,5)- Pendant 2
132 (47,5)- Après 3
- NCP 7
- NSP 8
1 (0,4)- NRP 9

36

237. Participez-vous souvent, de temps en temps, rarement ou jamais aux activités de cette association?

127 (45,7) - Souvent 1
83 (29,9) - De temps en temps 2
42 (15,1) - Rarement 3
26 (9,4) - Jamais 4
- NRP 9
→ PAQ 239

37

238. Considérez-vous que le fait de participer aux activités de cette association vous a été très utile, plus ou moins utile, ou pas utile du tout?

152 (60,3)- Très utile 1
84 (33,3)- Plus ou moins utile 2
11 (4,4)- Pas utile du tout 3
4 (1,6)- NSP 8
1 (0,4)- NRP 9

38

239. Avez-vous des contacts avec des membres de la communauté ethnique de votre(vos) enfant(s) originaire(s) d'un autre pays?

269 (41,3) - Oui 1
382 (58,7) - Non 2
- NSP 8
- NRP 9
→ PAQ 241

39

240. Est-ce que cela vous est très profitable, profitable, plus ou moins profitable, ou pas du tout profitable?

96 (35,6) - Très profitable 1
105 (38,9) - Profitable 2
54 (20,0) - Plus ou moins profitable 3
10 (3,7) - Pas profitable du tout 4
- NCP 7
3 (1,1) - NSP 8
2 (0,7) - NRP 9

40

241. Maintenant j'aimerais que, dans chaque cas, vous me disiez si vous êtes: tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, ou tout à fait en désaccord?

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NCP	NSP	NRP	
241.1	Les parents adoptifs ont peu d'influence sur l'hérédité transmise aux enfants adoptés	230 35,3	90 13,8	139 21,4	150 23,0	17 2,6	24 3,7	1 0,2	41
241.2	Rappeler fréquemment à un enfant qu'il a été adopté, cela peut l'amener à être plus obéissant envers ses parents adoptifs	5 0,8	1 0,2	26 4,0	611 93,9	1 0,2	5 0,8	2 0,3	42
241.3	Pour se développer normalement, un enfant a moins besoin d'amour que de soins, de sécurité matérielle et de bonne éducation	4 0,6	1 0,2	20 3,1	620 95,2	1 0,2	4 0,6	1 0,2	43
241.4	Il est normal qu'un enfant adopté cherche à se renseigner sur sa famille d'origine	519 79,7	107 16,4	8 1,2	9 1,4	1 0,2	4 0,6	3 0,5	44
241.5	Dans la majorité des cas rien ne distingue un enfant adoptif d'un enfant naturel au plan du comportement général	465 71,4	113 17,4	36 5,5	24 3,7	2 0,3	10 1,5	1 0,2	45
241.6	Les parents qui adoptent un enfant devraient être récompensés pour cela	9 1,4	7 1,1	15 2,3	616 94,6	2 0,3	1 0,2	1 0,2	46
241.7	On devrait donner à l'enfant adopté les renseignements qu'il est possible de lui donner sur ses origines lorsqu'il les demande	596 91,6	48 7,4	2 0,3	2 0,3		1 0,2	2 0,3	47
241.8	Quand on désire réellement adopter un enfant, on n'accorde pas tellement d'importance au fait que l'enfant proposé réponde ou non à l'idée que l'on se fait de l'enfant idéal	447 68,7	99 15,2	45 6,9	39 6,0	14 2,2	5 0,8	2 0,3	48
241.9	Pour les parents, la préparation à la venue d'un enfant adopté est différente de la préparation à la venue d'un enfant naturel.	212 (32,6	150 23,0	82 12,6	173 26,6	6 0,9	23 3,5	5 0,8	49

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NCP	NSP	NRP	
241.10 Une fois qu'un enfant sait qu'il a été adopté, il faut tout faire pour le lui faire oublier	10 1,5	9 1,4	66 10,1	561 86,2		3 0,5	2 0,3	50
241.11 Dans notre société, peu de gens font de différence entre un enfant adopté et n'importe quel autre enfant	131 20,1	196 30,1	204 31,3	95 14,6	4 0,6	19 2,9	2 0,3	51
241.12 Les familles adoptives sont encore souvent considérées comme des familles différentes des autres	97 14,9	162 24,9	155 23,8	211 32,4	2 0,3	22 3,4	2 0,3	52

242. J'aimerais savoir si vous fréquentez souvent, assez souvent, de temps en temps, rarement, ou jamais des:

	Souvent	Assez souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais	NCP	NSP	NRP	
242.1 Proches parents	514 79,0	77 11,8	34 5,2	17 2,6	6 0,9			3 0,5	53
242.2 Amis	488 75,0	99 15,2	54 8,3	7 1,1	2 0,3			1 0,2	54
242.3 Voisins	306 47,0	99 15,2	131 20,1	88 13,5	26 4,0			1 0,2	55

243. Je vais maintenant vous donner des exemples d'activités qu'un parent, ou les deux, peuvent pratiquer avec leurs enfants. Dans chaque cas, j'aimerais que vous me disiez si vous ou votre conjoint pratiquez souvent, assez souvent, de temps en temps, rarement, ou jamais, ces activités avec votre(vos) enfant(s)?

	Souvent	Assez souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais	NCP	NSP	NRP	
243.1 Activités sportives	280 (43,0)	158 (24,3)	117 (18,0)	48 (7,4)	25 (3,8)	15 2,3	6 0,9	2 0,3	56
243.2 Activités culturelles (visites de musées, festivals, etc.)	200 (30,7)	148 (22,7)	160 (24,6)	67 10,3	36 (5,5)	27 4,1	6 0,9	7 1,1	57
243.3 Activités sociales (activités de groupes, amis, parents, etc.)	394 (60,5)	177 (27,2)	57 (8,8)	9 (1,4)	6 (0,9)	8 1,2			58
243.4 Divertissements (cinéma, etc.)	241 (37,0)	159 (24,4)	131 (20,1)	52 (8,0)	37 (5,7)	24 3,7	3 0,5	4 0,6	59

244. A votre connaissance, quelle est l'orientation actuelle du ministère des Affaires sociales du Québec à l'égard des parents qui désirent adopter un enfant né dans un autre pays?

6 (0,9) - Il ne fait pas appliquer la loi et n'offre aucun service 1

127 (19,5) - Tout en faisant appliquer la loi, il s'efforce de faire en sorte que les parents s'organisent le plus possible par eux-mêmes, avec ou sans l'aide d'organismes privés 2

333 (51,2) - Tout en faisant appliquer la loi, il s'efforce de fournir certains services aux parents, tout en laissant, une bonne part des responsabilités aux parents et aux organismes privés 3

124 (19,0) - Tout en faisant appliquer la loi, il s'efforce de fournir aux parents la plupart des services dont ils ont besoin ... 4

1 (0,2) - NCP 7
51 (7,8) - NSP 8
9 (1,4) - NRP 9

245. Selon vous, est-ce qu'actuellement le ministère des Affaires sociales du Québec, assume très bien, bien, plus ou moins bien, mal ou très mal ses responsabilités à l'égard des parents qui désirent adopter un enfant né dans un autre pays?

79 (12,1) - Très bien 1
218 (33,5) - Bien 2
212 (32,6) - Plus ou moins bien 3
45 (6,9) - Mal 4
35 (5,4) - Très mal 5
- NCP 7
62 (9,5) - NSP 8
- NRP 9

246. Dans l'avenir, est-ce que selon vous, dans le domaine de l'adoption des enfants nés dans un autre pays, on devrait:

140 (21,5) - Augmenter le rôle des organismes privés tout en diminuant le rôle du ministère des Affaires sociales du Québec? 1

324 (49,8) - Laisser le partage des responsabilités entre le ministère des Affaires sociales du Québec et les organismes privés, tel qu'il est actuellement? 2

139 (21,4) - Augmenter le rôle du ministère des Affaires sociales du Québec tout en diminuant le rôle des organismes privés 3

2 (0,3) - NCP 7
35 (5,4) - NSP 8
11 (1,7) - NRP 9

247. En pensant surtout au bien des enfants orphelins dans d'autres pays, qui selon vous, entre le gouvernement et les organismes privés, devrait avoir la responsabilitré de recruter à l'étranger, des enfants pour les parents québécois qui veulent les adopter?

66 (10,1) - Le gouvernement seulement 1
435 (66,8) - Le gouvernement et les organismes privés 2
123 (18,9) - Les organismes privés seulement 3
- NCP 7
18 (2,8) - NSP 8
9 (1,4) - NRP 9

248. Etes-vous née:

562	(86,3)	- Au Québec	1
21	(3,2)	- Dans une autre province canadienne ...	2
68	(10,4)	- Dans un autre pays (préciser): _____	
		_____	3
		- NRP	9

64

249. Combien d'années d'études avez-vous complétées?

22	(3,4)	- Moins de 8 ans	1
216	(33,2)	- De 8 à 12 ans	2
206	(31,6)	- De 13 à 15 ans	3
207	(31,8)	- 16 ans et + ...	4
		- NCP	7
		- NSP	8
		- NRP	9

65

250. Dans lequel des groupes d'âge suivant êtes-vous?

		- 20-24 ans	01
42	(6,5)	- 25-29 ans	02
197	(30,3)	- 30-34 ans	03
242	(37,2)	- 35-39 ans	04
122	(18,7)	- 40-44 ans	05
37	(5,7)	- 45-49 ans	06
9	(1,4)	- 50-54 ans	07
2	(0,3)	- 55-59 ans	08
		- 60-64 ans	09
		- 65 ans et + ...	10
		- NSP	88
		- NRP	99

66 67

251. Dans quelle religion avez-vous été élevée?

9	(1,4)	- Aucune religion	1
603	(92,6)	- Religion catholique	2
24	(3,7)	- Religion protestante	3
4	(0,6)	- Religion juive	4
11	(1,7)	- Autre religion (préciser)_____	
		_____	5
		- NSP	8
		- NRP	9

68

252. Actuellement, la religion a-t-elle dans votre vie, une place très importante, plutôt importante, ou pas très importante?

200	(30,7)	- Très importante	1
238	(36,6)	- Plutôt importante	2
208	(32,0)	- Pas très importante	3
		- NCP	7
		- NSP	8
5	(0,8)	- NRP	9

69

253. Quelle est votre occupation?

A L'INTERVIEWER: Obtenir le titre de l'occupation et une brève description. Exemples:
Vendeur: vente de chaussures, d'assurances.
Fonctionnaire: commis de bureau, ingénieur civil à la ville de Montréal.

70 71

_____

_____

254. Le total de vos revenus personnels avant impôts pour l'année dernière vous place dans laquelle des catégories suivantes?

289	(44,4)	- Moins de 10 000$	1
67	(10,3)	- De 10 000$ à 14 999$	2
69	(10,6)	- De 15 000$ à 19 999$	3
51	(7,8)	- De 20 000$ à 24 999$	4
56	(8,6)	- De 25 000$ à 29 999$	5
42	(6,5)	- De 30 000$ à 34 999$	6
48	(7,4)	- 35 000$ et +	7
10	(1,5)	- NSP	8
19	(2,9)	- NRP	9

72

255. Etes-vous:

607	(93,2)	- Marié(e)	1 → PAQ 257
10	(1,5)	- Séparé(e)	2
13	(2,0)	- Divorcé(e)	3
4	(0,6)	- Veuf(ve)	4
17	(2,6)	- Célibataire	5
		- NSP	8
		- NRP	9

73

256. Vivez-vous avez un(e) conjoint(e)?

4	(9,1)	- Oui	1
40	(90,9)	- Non	2
		- NSP	8 → PAQ 264
		- NRP	9 → PAQ 264

74

257. Votre conjoint(e) est-il(elle) né(e):

517	(84,6)	- Au Québec	1
14	(2,3)	- Dans une autre province canadienne	2
80	(13,1)	- Dans un autre pays (préciser)_____	
		_____	3
		- NSP	8
		- NRP	9

75

258. Combien d'années d'études votre conjoint(e) a-t-il(elle) complétées?

28	(4,6)	- Moins de 8 ans	1
186	(30,4)	- De 8 à 12 ans	2
140	(22,9)	- De 13 à 15 ans	3
256	(41,9)	- 16 ans et +	4
		- NCP	7
1	(0,2)	- NSP	8
		- NRP	9

76

259. Dans lequel des groupes d'âge suivants est votre conjoint(e)?

		- 20-24 ans	01
24	(3,9)	- 25-29 ans	02
145	(23,7)	- 30-34 ans	03
243	(39,8)	- 35-39 ans	04
130	(21,3)	- 40-44 ans	05
45	(7,4)	- 45-49 ans	06
19	(3,1)	- 50-54 ans	07
4	(0,7)	- 55-59 ans	08
1	(0,2)	- 60-64 ans	09
		- 65 ans et +	10
		- NSP	88
		- NRP	99

77 78

260. Dans quelle religion a été élevé(e) votre conjoint(e)?

19 (3,1)	- Aucune religion	1
544 (89,0)	- Religion catholique	2
28 (4,6)	- Religion protestante	3
5 (0,8)	- Religion juive	4
15 (2,5)	- Autre religion (préciser)_____	
	_____	5
	- NSP	8
	- NRP	9

79

261. A votre avis, la religion a-t-elle dans la vie de votre conjoint(e), une place très importante, plutôt importante, ou pas très importante?

170 (27,8)	- Très importante	1
234 (38,3)	- Plutôt importante	2
199 (32,6)	- Pas très importante	3
	- NCP	7
3 (0,5)	- NSP	8
5 (0,8)	- NRP	9

80

262. Quelle est l'occupation de votre conjoint(e)?

A L'INTERVIEWER: Obtenir le titre de l'occupation et une brève description. Exemples:
Vendeur: vente de chaussures, d'assurances.
Fonctionnaire: commis de bureau, ingénieur civil à la ville de Montréal.

81 82

_____

_____

263. A votre meilleure connaissance, le total des revenus personnels avant impôts de votre conjoint(e) pour l'année dernière le(la) placerait dans laquelle des catégories suivantes?

31 (5,1)	- Moins de 10 000$	1
36 (5,9)	- De 10 000$ à 14 999$	2
68 (11,1)	- De 15 000$ à 19 999$	3
102 (16,7)	- De 20 000$ à 24 999$	4
76 (12,4)	- De 25 000$ à 29 999$	5
95 (15,5)	- De 30 000$ à 34 999$	6
176 (28,8)	- 35 000$ et + ...	7
9 (1,5)	- NSP	8
18 (2,9)	- NRP	9

83

A L'INTERVIEWER: Inscrire seulement les trois premiers caractères du code postal

264. Quel est votre code postal?

_____

84 87

265. A L'INTERVIEWER:

HEURE DE LA FIN DE L'ENTREVUE:		88 |_|_|_|_| 91
DUREE DE L'ENTREVUE EN MINUTES:		92 |_|_| 94
EST-CE QUE DES ADULTES AUTRES QUE LES PARENTS ONT ASSISTE A CETTE ENTREVUE?	OUI..... 1 NON..... 2	95 |_|
EST-CE QUE LE CONJOINT A ASSISTE A CETTE ENTREVUE?	OUI..... 1 NON..... 2	96 |_|
EST-CE QUE L'ENFANT A ASSISTE A CETTE ENTREVUE?	OUI..... 1 NON..... 2	97 |_|

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

FIN DE L'ENTREVUE

APPENDICE B

RELEVE DES ARTICLES DE PRESSE CONCERNANT L'ADOPTION INTERNATIONALE PARUS DANS LA PRESSE QUEBECOISE DEPUIS 1973

Année 1973

FARQUHAR, Jamie

"Adoption and the School-Age Child", The Montreal Star, Montréal, 1 décembre.

SABOURIN, Hélène

"Les parents adoptifs réclament des bébés mais on leur offre des enfants plus âgés", La Presse, Montréal, 25 mai.

Année 1974

ANONYME

"Les risques d'une adoption clandestine (CSSCQ)", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 21 mars.

"L'âge des enfants au centre du problème de l'adoption en France", Le Soleil, Québec, 28 mars.

DIONNE, Michel

"Service d'adoption clandestin à Drummondville", La Tribune, Sherbrooke, 16 février.

LAPRISE, Huguette

"Ouverture de bureaux pour l'adoption internationale", La Presse, Montréal, 21 novembre.

ROY, Pierrette

"Le nombre d'enfants placés en adoption a très peu diminué comparativement à l'année dernière", La Tribune, Sherbrooke, 27 mai.

Année 1974 (suite)

SABOURIN, Hélène

"L'adoption subventionnée ne laisse pas indifférent le ministre Forget", La Presse, Montréal, 7 juin.

SACCHITELLE, Robert

"La mère célibataire face à l'adoption", Montréal Matin, Montréal, 15 octobre.

Année 1975

ANONYME

"Dans l'Outaouais, 160 couples sont sur les listes d'attente", Le Droit, Ottawa, 8 février.

"Une procédure difficile, et surtout longue", Le Droit, Ottawa, 8 février.

"La situation est-elle alarmante?", Le Soleil, Québec, 15 février.

"Adoption d'un enfant. Processus différent pour un petit vietnamien que pour un canadien", La Tribune, Sherbrooke, 10 avril.

"$10,000 pour un nouveau-né", Journal de Québec, Québec, 15 juillet.

"Le "marché gris" de l'adoption. Mise au point de Me Marc Beaudoin", Le Devoir, Montréal, 18 juillet.

"Un "marché gris" de l'adoption. Une enquête sur la traite des poupons", Le Devoir, Montréal, 15 juillet.

"Trafic de bébés canadiens: $10,000 pour un nouveau-né", Le Jour, Montréal, 15 juillet.

Année 1975 (suite)

BELLEFEUILLE, Roger

"Le marché gris de l'adoption ou l'âge d'or de l'adoption privée", Le Soleil, Québec, 15 février.

CARSON, Susan

"The Long Wait. Thousands of Couples Are Waiting to Adopt. Thousands of Children Are Waiting to Be Adopted. Why?", Weekend Magazine, 21 juin.

"Few Single Men Are Allowed to Adopt", Weekend Magazine, 21 juin.

CHALVIN, Solange

"On prie le public de s'abstenir. Les agences sont littéralement débordées", Le Devoir, Montréal, 8 avril.

GUERIN, Michel

"Adoption: toujours un succès?", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 8 août.

HAMEL, Doris

"Vous voulez adopter un bébé: PATIENCE", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 12 mars.

LACOSTE, Robert

"Qui peut, légalement, adopter un enfant?", Montréal-Matin, Montréal, 27 mars.

"Les cas où il faut obtenir un consentement", Montréal-Matin, Montréal, 28 mars.

"Qui peut être adopté?", Montréal-Matin, Montréal, 31 mars.

Année 1975 (suite)

PAWLICK, Thomas

"Through Agencies Here. Canadian Babies Channeled to U.S.", The Gazette, Montréal, 14 juillet.

"Quebec Studying U.S. Adoption Report", The Gazette, Montréal, 15 juillet.

ROUSSEAU, Jean

"Les propos de M. Forget sur l'adoption", Le Soleil, Québec, 26 novembre.

RICHER, Anne

"La "traite" des bébés? Plutôt un marché gris", La Presse, Montréal, 15 juillet.

Année 1976

ANONYME

"Adoption: M. Forget énonce sa politique", Le Devoir, Montréal, 12 octobre.

ADAMS, Claude

"Quebec Moves to Control Adoptions", The Montreal Star, Montréal, 23 septembre.

BEAULIEU, Nicole

"Est-il normal d'adopter des enfants du Tiers-Monde? Oui, répond une Québécoise d'origine coréenne", Perspectives, Québec, 2 octobre.

Année 1976 (suite)

BIELER, Zoe

"Where Do I Come From? Adult Adoptees Seek Real Parents", The Montreal Star, Montréal, 25 octobre.

BLOUIN, Jacqueline

"Modification à la loi de l'adoption. Donner des parents aux enfants abandonnés", Montréal-Matin, Montréal, 10 novembre.

BOULET, Pierre et Ghislaine Rheault,

"Un frein au marché noir de l'adoption. Les droits de l'enfant", Le Soleil, Québec, 10 novembre.

HARMEGNIES, Claude

"Forget propose des amendements majeurs au processus d'adoption", Le Devoir, Montréal, 10 novembre.

LACHANCE, Paul

"Ceux qui ont raté leur entrée en scène...", Le Soleil, Québec, 12 novembre.

MAJERCZYK, Julius

"Parents at Mirabel. Tears Greet Airlift Babies", The Montreal Star, Montréal, 26 août.

MARSOLAIS, Claude-V.

"Neuf enfants du Bengladesh accueillis en sol canadien", La Presse, Montréal, 6 décembre.

Année 1976 (suite)

PHILLIPS, Randy

"White Paper Calls Adoption Law Outdated, Ineffective", The Gazette, Montréal, 10 novembre.

RHEAULT, Ghislaine

"C. Forget rend public un livre blanc sur l'adoption", Le Soleil, Québec, 9 novembre.

RHEAULT, Ghislaine et Pierre Boulet

"Forget prépare une politique de l'adoption", Le Soleil, Québec, 9 octobre.

"Livre blanc de Forget. Remaniement fondamental des pratiques de l'adoption", Le Soleil, Québec, 10 novembre.

"Adoption: mécanisme de déchéance des droits parentaux", Le Soleil, Québec, 10 novembre.

RICHER, Anne

"Le MAS propose une revision en profondeur de la loi sur l'adoption", La Presse, Montréal, 10 novembre.

WHITTINGHAM, Ken

"Adoption Law Changes Proposed", The Montreal Star, Montréal, 10 novembre.

Année 1977

BOULET, Pierre

"Le CSS de Québec abandonne son rôle dans l'adoption d'enfants étrangers", Le Soleil, Québec, 31 mars.

Année 1977 (suite)

APRIL, Pierre

"La politique et les Affaires sociales. C'est trop compliqué!", Le Dimanche, 17 avril.

DUTRISAC, Claire

"Tendresse et ravissement des nouveaux parents", La Presse, Montréal, 11 mars.

"Une question de fierté nationale. La difficile adoption des bébés venant de l'étranger", La Presse, Montréal, 11 mars.

LAFORGE, Christianne

"L'ACSS recommande une adoption plus facile", Le Quotidien, Chicoutimi, 6 avril.

RHEAULT, Ghislaine

"Haïti retient 12 enfants adoptés", Le Soleil, Québec, 15 janvier.

"Une agence privée dont le bilan est peu reluisant", Le Soleil, Québec, 17 janvier.

"Plus d'enfants étrangers adoptés que ne le disent les statistiques", Le Soleil, Québec, 18 janvier.

"La réussite: souvent une longue aventure", Le Soleil, Québec, 18 janvier.

"Une porte ouverte à tous les abus", Le Soleil, Québec, 19 janvier.

"Le Parlement tarde à intervenir par une loi", Le Soleil, Québec, 20 janvier.

"Le Honduras demeure ouvert à l'adoption internationale", Le Soleil, Québc, 25 janvier.

Année 1977 (suite)

RHEAUTL, Ghislaine (suite)

"L'adoption d'enfants haïtiens: un jeu de cache-cache", Le Soleil, Québec, 1 février.

RIOUX, Matthias

"Protéger notre seule richesse", Montréal-Matin, Montréal, 23 mars.

Année 1978

ANONYME

"Toward An Open Society", The Gazette, Montréal, 8 avril.

AMBROZIAK, Alycia

"If You Think Adopting 13 Orphans Is a Bed of Roses, Read Right On...", The Gazette, Montréal, 8 avril.

BRASSET, Yolande

"Adoption internationale. Le CSS révise sa position", L'Echo du Nord, Saint-Jérôme, 15 novembre.

MACDONALD, L.A.

"Adopting Wait Can Be Agonizing 5 Years", Sunday Express, Montréal, 19 mars.

TEASDALE, Jacques

"Situation de l'adoption à Québec", Dimanche-Matin, Montréal, 11 juin.

Année 1979

ANONYME

"En rapport avec l'adoption internationale. Le CSS répond aux parents", L'Echo du Nord, Saint-Jérôme, 24 janvier.

"Plaidoyer en faveur de l'initiative privée. Un organisme d'adoption internationale soumet un mémoire au ministre Lazure", La Presse, Montréal, 20 février.

"Adoption: Ce sera plus facile", Journal de Québec, Québec, 5 avril.

"Lazure Offers Welcome", The Gazette, Montréal, 6 avril.

"Adoption: les vrais réformes viendront plus tard (Lazure)", Le Soleil, Québec, 2 mai.

"Modifications à la loi. Possibilité d'adoption subventionnée", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 14 novembre.

BEAUCHAMP, Nicole

Vers un affrontement avec le ministère. Adoption internationale: les Centres de services sociaux réclament plus de rigueur", La Presse, Montréal, 3 janvier.

"Pas de rigueur dans la réglementation de l'adoption internationale. L'adoption d'enfants étrangers s'apparente dans certains cas à des rapts maquillés", La Presse, Montréal, 4 janvier.

"De plus en plus de Québécois s'y intéressent. L'adoption au Québec d'un enfant étranger peut coûter de $1,200 jusqu'à $5,000", La Presse, Montréal, 5 janvier.

"Québec s'apprête à régir l'adoption internationale", La Presse, Montréal, 6 janvier.

"Adoptions d'enfants étrangers. Un nouveau goulot d'étranglement", La Presse, Montréal, 29 janvier.

"Une histoire de coeur et de persévérance. L'adoption de deux petits Honduriens", La Presse, Montréal, 1 février.

Année 1979 (suite)

BELLEFEUILLE, Roger

"Importants amendements à la loi sur l'adoption déposés au mois de mars", Le Soleil, Québec, 31 janvier.

"L'adoption d'enfants placés sera facilitée", Le Soleil, Québec, 5 avril.

"Des enfants adoptables devront attendre la réforme du Code civil", Le Soleil, Québec, 6 avril.

BISSONNETTE, Lise

"L'encadrement de l'adoption", Le Devoir, Montréal, 6 avril.

DESCOTEAUX, Bernard

"En présentant un projet de loi sur l'adoption. Lazure veut réprimer le "commerce d'enfants"", Le Devoir, Montréal, 5 avril.

DOGHERTY, Elaine

"Want To Adopt a Child? Prepare For a Long Wait", The Gazette, Montréal, 13 janvier.

ESCOMEL, Gloria

"A la loterie de l'adoption, enfants âgés, perturbés, délinquants, mésadaptés socio-affectifs, déficients mentaux, handicapés physiques ont toujours été perdants. Mais les mentalités changent. Tous les enfants sont adoptables", Perspectives, Québec, 8 septembre.

FLOWERDAY, M.

"Les adoptions internationales", La Presse, Montréal, 30 janvier.

Année 1979 (suite)

GIFFORD-JONES, W.

"Des médecins trompent les services à l'adoption", La Presse, Montréal, 24 octobre.

GOLT, Lolly

"Fortune's Children. They've Been Given a Reprieve Because Three Montreal Couples Cared", The Canadian, Toronto, 24 février.

LAFORGE, Christaine

"Les CSS ne veulent pas servir de façade aux agences d'adoption internationale", Le Quotidien, Chicoutimi, 24 janvier.

L'HEUREUX, Daniel

"Nouvelle loi de l'adoption. La fin du "commerce des enfants"", La Presse, Montréal, 5 avril.

ROY-LAFRANCE, Lise

"L'adoption internationale: un autre son de cloche", Le Quotidien, Chicoutimi, 31 janvier.

SEGUIN, Marie

"Des couples adoptent des enfants par amour", Le Quotidien, Chicoutimi, 27 janvier.

TASSO, Lily

"Année internationale de l'enfant. C'est le Québec qui est le plus généreux", La Presse, Montréal, 22 janvier.

"Comment vivre avec 19 enfants en plus de s'occuper de milliers d'autres", La Presse, Montréal, 30 juillet.

Année 1979 (suite)

WILSON, Frederica

"From The Horrors of Bangladesh To The Security of Beaconsfield. New Law Aims to Halt Baby Market", The Gazette, Montréal, 28 avril.

Année 1980

HILLIARD, Harold

"Social Agencies Are Accused of Discouraging Adoptions", Toronto Star, Toronto, 3 novembre.

LEMIEUX-BLANCHARD, Louise

"L'adoption internationale, un choix qui croît en popularité. L'intérêt de l'Etat est récent", Le Soleil, Québec, 23 juin.

Année 1981

ANONYME

"How To Adopt a Child From The Third World", The Gazette, Montréal, 13 juin.

"Pas de "commerce de bébés" en Estrie. Mais une filière parallèle et légale", La Tribune, Sherbrooke, 19 décembre.

COLBERT, Marcel

"Le service d'adoption de CARITAS-SHERBROOKE reconnu par le MAS?", La Tribune, Sherbrooke, 28 octobre.

Année 1981 (suite)

FISETTE, Gilles

"L'adoption internationale. Pourquoi un enfant étranger. Question de temps...", La Tribune, Sherbrooke, 21 décembre.

"Les frais d'adoption coûtent plusieurs milliers de dollars. Le couple obligé de délier les cordons de la bourse", La Tribune, Sherbrooke, 21 décembre.

JOYAL-POUPART, Renée

"L'adoption, revue et corrigée", Le Devoir, Montréal, 20 juillet.

MCQUAID, Linda

"'Foreign' Adoptions So Popular Supply of Infants Is Drying Up", The Gazette, Montréal, 13 juin.

ROBERGE, Huguette

"Quel sera le sort de "Bébé X"?", La Presse, Montréal, 9 juillet.

"Le cas de "Bébé X" remet en relief la psychose de l'adoption qui sévit à Montréal. En 15 ans, le Québec est passé de l'"exportation" à l'"importation"", La Presse, Montréal, 10 juillet.

TASSO, Lily

"Ghislaine Leblond: une mère de neuf enfants par vocation", La Presse, Montréal, 9 mai.

Année 1982

ANONYME

"Adopter un enfant n'a rien de simple", Le Soleil, Québec, 29 mai.

"Le secrétariat d'adoption est chose faite", Le Soleil, Québec, 5 juin.

"Un secrétariat à l'adoption pourra éviter les abus", La Presse, Montréal, 5 juin.

"Un secrétariat pour humaniser l'adoption", Journal de Québec, Québec, 7 juin.

BELLEFEUILLE, Roger

"Le droit et l'enfant. Une législation incohérente", Le Soleil, Québec, 21 août.

"Entrevue avec Lizette Gervais. Priorité à l'adoption internationale", Le Soleil, Québec, 30 octobre.

GELINEAU, Michel

"Vive l'adoption internationale libre", La Presse, Montréal, 3 mars.

GIGUERE, Monique

"Deux "naissances" en 4 mois. Une famille adoptive ne peut pas planifier", Le Soleil, Québec, 29 mai.

"Depuis 10 ans, les bébés québécois n'émigrent plus", Le Soleil, Québec, 29 mai.

"L'an dernier, la région de Québec a accaparé une adoption sur deux", Le Soleil, Québec, 1 juin.

Année 1982 (suite)

GIGUERE, Monique (suite)

"Les Haïtiens sont les plus nombreux", Le Soleil, Québec, 2 juin.

"Un "trou" dans la loi sera bouché. Tout devra bientôt passer par l'Etat", Le Soleil, Québec, 3 juin.

"L'avocat privé monte rapidement un dossier", Le Soleil, Québec, 2 juin.

GIRARD, Michel

"Le bourbier de l'adoption internationale. 1 400 couples doivent attendre 4 ans pour adopter un enfant étranger", La Presse, Montréal, 15 février.

"Le bourbier de l'adoption internationale. Les enfants perdus et les problèmes du système", La Presse, Montréal, 16 février.

"Le bourbier de l'adoption internationale. Une nouvelle loi pour mettre fin aux adoptions privées", La Presse, Montréal, 17 février.

LANIEL, Yvan et Cécile

"Un travail exceptionnel", Le Droit, Ottawa, 13 janvier.

LECLERC, Jean-Claude

"Adoption ou trafic d'enfants?", Le Devoir, Montréal, 16 décembre.

LEROUX, Pierre

"Sensationalisme et adoption", Le Devoir, Montréal, 31 décembre.

Année 1982 (suite)

NEVEU, Raymond

"L'adoption internationale. Quelles sont les véritables intentions du gouvernement québécois?", Le Devoir, Montréal, 26 avril.

PARE, Claude

Inefficace et... inutile", La Presse, Montréal, 3 mars.

TOWELL, Jennifer

"Law Halts Private Adoptions Outside Quebec", The Gazette, Montreal, 17 decembre.

Année 1983

ANONYME

"Coup dur au trafic de bébés dominicains vers le Canada", Le Soleil, Québec, 11 juillet.

"Un couple empêché d'accueillir un bébé haïtien qu'il a adopté", Le Soleil, Québec, 1 novembre.

"La jeune Carline Joseph est au pays pour de bon", Le Soleil, Québec, 29 novembre.

"Adoption de bébés Haïtiens par des Québécois. Johnson a l'intention de "clarifier certains faits"", La Presse, Montréal, 29 novembre.

"Picotte remercie Pierre-Marc Johnson", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 30 novembre.

Année 1983 (suite)

COUDE-LORD, Michelle

"Les adoptions d'enfants étrangers devront être approuvées par le Tribunal de la Jeunesse", Le Journal de Montréal, Montréal, 1 décembre.

"La moitié des enfants haïtiens sont adoptés illégalement", Le Journal de Montréal, Montréal, 9 juin.

DAGENAIS, Angèle

"Grâce à l'intervention du Secrétariat à l'adoption du Québec. Huit arrestations en république domicaine", Le Devoir, Montréal, 30 avril.

GILBERT, Yves

"Ces adoptions ne sont pas illégales", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 11 novembre.

PRONOVOST, Denis

"Le MAS les empêche d'accueillir le bébé haïtien qu'ils ont adopté", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 1 novembre.

"Le couple Blais lance un appel à Johnson", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 1 novembre.

"Toujours selon l'avocat Gilbert. Le MAS se sert des Blais pour régler ses comptes", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 11 novembre.

"Renversé par certains faits. Picotte portera le cas des bébés haïtiens sur le parquet de l'Assemblée nationale", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 11 novembre.

"Elle entreprendra une grève de la faim", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 18 novembre.

Année 1983 (suite)

ROBERGE, Huguette

""Accueillons un enfant" dénonce le projet de loi 55", La Presse, Montréal, 15 décembre.

ROWAN, Renée

"Adoptions internationales: le Secrétariat à l'adoption dénonce les attitudes "colonialistes"", Le Devoir, Montréal, 7 juin.

ROY-GUERIN, Michelle

"Le directeur de la protection de la jeunesse chargé d'appliquer la nouvelle loi sur l'adoption", Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 25 mars.

STRAUSS, Marina

"Supreme Court Approves Adoption of Native Child, 7, by White Parents", The Globe and Mail, 14 octobre.

WIMHURST, Davis

"12-year-old British Girl At Centre of International Adoption Wrangle", The Gazette, Montréal, 17 janvier.

WHITTAKER, Stephanie

"Adopted Haitian Could Enter Canada", The Gazette, Montréal, 18 janvier.